

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DÉLIBÉRATIONS

2019

INTITULÉ	Date réunion	Numéro délibération
Proposition de signature d'une convention de partenariat entre la ville de Honfleur et la Fondation du Patrimoine	06/03/2019	01
Rapport d'orientations budgétaires 2019	06/03/2019	02
Projet d'implantation d'une petite surface commerciale sur le plateau	06/03/2019	03
Convention entre la ville de Honfleur et 30 millions d'Amis pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants	06/03/2019	04
Rétrocession par la Région Normandie au profit de la ville de Honfleur de 4 petits terrains aux abords du lycée professionnel	06/03/2019	05
Régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) – constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	06/03/2019	06
Convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados	06/03/2019	07
Musée Eugène Boudin – partenariat avec le musée Paul Valéry de Sète et la piscine-musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix – signature de conventions	06/03/2019	08
Musée Eugène Boudin – enrichissement des collections – dons et acquisitions	06/03/2019	09
Musées de Honfleur – délibération annuelle pour demande d'aides du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées : FRAM et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration FRAR	06/03/2019	10
Archives municipales – Dons	06/03/2019	11
Personnel – postes saisonniers & vacations médiathèque	06/03/2019	12
Garantie d'emprunt à Calvados Habitat pour la réalisation de 14 logements PLAI et PLUS dans la promotion immobilière TERRA NOVA – Route E.Renouf	06/03/2019	13
Versement d'acompte à valoir sur les subventions 2019 – Association CSH Football	06/03/2019	14a
Versement d'acompte à valoir sur les subventions 2019 – Association les Z'ateliers de la tête de bois	06/03/2019	14b

Communications du Maire	06/03/2019	15
Compte administratif 2018 et affectation de résultats	27/03/2019	16
Compte de gestion 2018	27/03/2019	17
Budget primitif 2019	27/03/2019	18a
Note des taux d'imposition	27/03/2019	18b
Subvention d'équilibre	27/03/2019	18c
Subventions 2019	27/03/2019	19a
Cotisations 2019	27/03/2019	19b
Médiathèque – vente de documents - tarif	27/03/2019	20
Musée Eugène Boudin – exposition « Denis Rivière, retour aux ciels » vente du catalogue d'exposition - tarif	27/03/2019	21
Convention d'insertion avec l'association ETRE ET BOULOT pour l'année 2019	27/03/2019	22
Entrée EST – autorisation d'activité	27/03/2019	23
Démission de K.David conseiller municipal et installation de M.J Larieux	27/03/2019	24
Personnel – effectifs, convention mise à disposition du personnel pour l'entretien des locaux loués à des organismes extérieurs, gratification pour médaille du travail	27/03/2019	25
Venue de l'Hermione dans le port de Honfleur du 17 au 20 juin 2019- participation financière	27/03/2019	26
Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Honfleur et la fondation du patrimoine	27/03/2019	27
SDEC Energie – adaptation des statuts	27/03/2019	28
Communications du Maire	27/03/2019	29
Hommage à la mémoire de Daniel BARRE, ancien conseiller municipal	12/06/2019	30
Contrat de territoire signé avec la Région Normandie – Route Emile Renouf	12/06/2019	31a
Contrat de territoire signé avec la Région Normandie-aménagement intérieur de la Lieutenance et de ses abords / partie monument historique	12/06/2019	31b
Contrat de territoire signé avec la Région Normandie – mise en place d'un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine maritime)	12/06/2019	31c
Projet de reconstruction de « La Mora » sur les dépendances du port départemental de Honfleur	12/06/2019	32
Mise en place d'un système de vidéo-protection	12/06/2019	33
Convention d'indemnisation relative à l'utilisation des équipements sportifs de la commune par le collège A.Allais et le collège Notre-Dame	12/06/2019	34

Reversement de la subvention attribuée à la ville au titre du POINT INFO 14 (Maison de services au Public) à la mission locale	12/06/2019	35
Signature d'un avenant à la convention de partenariat école de voile CNH/ville	12/06/2019	36
Travaux d'aménagement de locaux pour l'école de voile CNH dans l'ancienne vigie au Butin	12/06/2019	37
Médiathèque – enrichissement fonds patrimonial – demande de subvention	12/06/2019	38
Personnel – modification des effectifs	12/06/2019	39
Travaux d'insertion menés par l'association ETRE ET BOULOT pour le compte des collectivités	12/06/2019	40
Décision modificative budgétaire 1 – budget ville	12/06/2019	41a
Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe quai Sainte Catherine	12/06/2019	41b
Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe cinéma	12/06/2019	41c
Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe bâtiment industriel	12/06/2019	41d
Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe carrefour de l'emploi	12/06/2019	41e
Qualification du budget annexe Parking du bassin du centre	12/06/2019	42
Admission en non-valeur	12/06/2019	43
Abribus des collèges et lycée	12/06/2019	44
Remboursement de frais dans le cadre du fonctionnement du comité scientifique mis en place pour le projet de résidence d'artistes et du centre d'interprétation du patrimoine à la Lieutenance	12/06/2019	45
Exposition d'été aux greniers à sel – Dubout	12/06/2019	46a
Exposition d'été aux greniers à sel – tarifs	12/06/2019	46b
Adhésion de la ville au conseil national des villes et villages fleuris	12/06/2019	47
Contribution 2019 au fonds de solidarité logement FSL	12/06/2019	48
Fanfare du pays de Honfleur-Beuzeville	12/06/2019	49
Eglise Saint Léonard – entretien de l'orgue – participation de la DRAC	12/06/2019	50
Convention de servitudes avec ENEDIS	12/06/2019	51
Rétrocession d'une parcelle de terrain 40 rue Marie-Thérèse Turgis	12/06/2019	52
Approbation du rapport du délégataire de transport public pour l'année 2018	12/06/2019	53
Prolongation des contrats d'assurance	12/06/2019	54

Rétrocession de la voie du bouloir	12/06/2019	55
Projet d'acquisition du Castel Albertine – Cours Albert Manuel	12/06/2019	56
Conseil de développement des grands ports maritimes – Grand port maritime de Rouen – nomination du représentant du conseil municipal	12/06/2019	57
Communication du maire	12/06/2019	58a
Communication du maire – remerciements subventions	12/06/2019	58b
Hommage à la mémoire du Président Chirac et de M. Delange	02/10/2019	59
Démission de Nathalie Papin de son poste d'adjoint et de conseiller municipal	02/10/2019	60
Création d'un poste de conseiller municipal délégué à la culture	02/10/2019	61
Remplacement de Nathalie Papin dans certaines associations ou organismes extérieurs	02/10/2019	62
Consultation du public pour une demande d'extension d'une base logistique Normandie Export Logistics à Honfleur	02/10/2019	63
Consultation du public sur une demande de régularisation d'une activité de stockage-broyage-concassage- broyage-criblage de matériaux inertes	02/10/2019	64
Éco-quartier – approbation du compte-rendu d'activités comptables (CRAC) pour l'année 2018	02/10/2019	65
Lancement d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une école élémentaire dans le centre-ville de Honfleur	02/10/2019	66
Dons et dépôts aux archives municipales	02/10/2019	67
Rapport CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)	02/10/2019	68
Décision modificative budgétaire 2 – budget ville	02/10/2019	69
Décision modificative budgétaire 2 – budget annexe quai Sainte Catherine	02/10/2019	70
Cotisations 2019 (ANEL-CAUE-ORMES)	02/10/2019	71
Renouvellement convention avec la FREDON (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) pour la lutte contre le frelon asiatique	02/10/2019	72
SEDEC énergie – redevance pour occupation du domaine public par GRDF et GRTgaz	02/10/2019	73
Terrain de camping du Phare – prolongation de l'autorisation d'occupation	02/10/2019	74
CSH Football – subvention complémentaire	02/10/2019	75

Convention avec la CCPHB pour l'élaboration d'un diagnostic des besoins en logements saisonniers	02/10/2019	76
Personnel – effectifs, visites médicales CMAIC, récupération heures supplémentaires	02/10/2019	77
Validation du protocole d'avenant au contrat de ville	02/10/2019	78
Echange gratuit BULDINVEST-Ville Place Henri Jeanson	02/10/2019	79
Entrée EST, Cours Jean de Vienne – Changement d'activité - bail	02/10/2019	80
Assurances	02/10/2019	81
Transports publics – avenant 5 au contrat DSP avec KEOLIS	02/10/2019	82
Signature de trois conventions avec ENEDIS	02/10/2019	83
Délégation de maîtrise d'ouvrage de Honfleur à Equemauville – convention	02/10/2019	84
Motion contre la réforme engagée par la direction des finances publiques sur la nouvelle implantation des services dans le Calvados	02/10/2019	85
Communications de Monsieur le Maire	02/10/2019	86
Castel Albertine – retrait de la délibération du 12 juin 2019	11/12/2019	87
Terrain Chemin des Monts – retrait d'une délibération	11/12/2019	88a
Terrain Chemin des Monts – autorisation d'une vente d'un terrain à Gonnevillle sur Honfleur	11/12/2019	88b
Confirmation de l'échange de terrains avec la société BUILDINVEST	11/12/2019	89
Quartier prioritaire – reconstitution de l'offre foncière et partenariat avec l'EPFN (établissement foncier de Normandie)	11/12/2019	90
Rétrocession à la ville des talus avenue des Hauts Bords	11/12/2019	91
Convention d'occupation du domaine public maritime avec le naturospace	11/12/2019	92
Actualisation du règlement pour la subvention aux rénovations de façades et la valorisation des enseignes commerciales	11/12/2019	93
Décision modificative budgétaire 3 – budget ville	11/12/2019	94
Décision modificative budgétaire 3 – budget annexe vieux bassin	11/12/2019	95
Décision modificative budgétaire 2 – budget annexe cinéma	11/12/2019	96
Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe petit train touristique	11/12/2019	97
Engagement et mandatement des dépenses 2020 avant le vote du budget primitif	11/12/2019	98

Adoption du montant définitif de l'attribution de compensation suite au transfert des charges « voirie » à la CCPHB	11/12/2019	99
Convention pour la réalisation de prestations de service entre la commune de Honfleur et la CCPHB dans le cadre de l'entretien des dépendances de voirie	11/12/2019	100
Contrat interdépartemental – avenant 1	11/12/2019	101
Étude sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers	11/12/2019	102
Convention entre la ville de Honfleur et l'association 30 millions d'amis pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants	11/12/2019	103
Subvention versée par la ville au CSH Football – demande de versement d'une avance	11/12/2019	104
Manoir du désert – lancement des travaux de restauration et de dossier de financement	11/12/2019	105
Dons de Denis RIVIERE à la ville	11/12/2019	106
Dons de Olivier FIDELIN et de Thierry OLLIVIER-AMARQUE à la ville pour le musée Eugène Boudin	11/12/2019	107
Musée Eugène Boudin – acquisition d'un fonds exceptionnel d'archives et de dessins d'Eugène Boudin	11/12/2019	108
Marchés conclus en 2018	11/12/2019	109
Personnel – convention CDG14 – vacations médiathèque	11/12/2019	110
Communications de Monsieur le Maire	11/12/2019	111

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE HONFLEUR ET LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Ville et la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre de mesures financières en faveur du patrimoine bâti situé à l'intérieur du site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé).

L'objectif est d'encourager les propriétaires privés à préserver l'architecture traditionnelle située dans ce secteur et d'apporter des aides financières pour contribuer à supporter les coûts liés aux travaux qu'ils engagent.

Les engagements tant de la part de la Ville que des propriétaires privés et de la Fondation du Patrimoine ont été présentés par les responsables de la Fondation qui sont présents lors de la séance du conseil municipal.

Compte tenu des éléments recueillis et du projet de convention qui est proposé, la question sera portée à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 27 mars prochain pour qu'il en soit débattu.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre de mesures financières en faveur du patrimoine bâti situé à l'intérieur du site patrimonial remarquable (ancien secteur sauvegardé).
- Prend note que la convention définitive sera portée à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 27 mars prochain pour adoption.

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201901-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU , Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, le vote du Budget primitif doit être précédé d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Les différents éléments d'analyse et de prospective étant projetés et commentés lors de la séance du Conseil Municipal, après examen par la commission des finances. Ce Rapport d'Orientations Budgétaires vise à permettre à l'ensemble des Elus de disposer des éléments d'analyse des exercices précédents (évolution de la dette – fiscalité – évolution des dépenses et des recettes courantes – évolution des dépenses d'investissement, etc...).

Compte tenu de l'ensemble de ces données, les principales lignes directrices retenues pour élaborer le budget primitif sont proposées, commentées et soumises au débat et au vote de l'assemblée.

Après avoir entendu Madame FLEURY, Maire-Adjointe aux finances,

Vu la Loi Notre du 7 août 2015 et notamment l'article 107,

Vu l'article L2312-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 de la Commune de Honfleur.
- Adopte les orientations qui sont proposées pour l'exercice 2019 à savoir :
 - Le maintien des taux de fiscalité,
 - Le gel global des subventions,
 - La prise en compte dans le cadre de la FPU de l'attribution de compensation provisoire estimée à 3 660 022 €,
 - Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - Poursuite du désendettement dont le montant était de plus de 19 millions d'euros en 1996 pour atteindre aujourd'hui 8 millions d'euros.
 - Un programme de grands travaux estimé pour cette année autour de 4 600 819 €.

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201902-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PETITE SURFACE COMMERCIALE SUR LE PLATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chacun le sait, la Ville souhaite depuis plusieurs années l'implantation d'une petite surface commerciale sur le Plateau. Jusqu'à maintenant les différents projets n'ont pas pu aboutir, mais le travail de recherche se poursuit.

Plusieurs porteurs de projets nous ont fait part de leur intérêt pour créer une surface commerciale de petite restauration conviviale et de commerce alimentaire de proximité aux environs de la crèche et de l'éco-quartier, offrant ainsi aux habitants et jeunes un premier point de rencontre autour d'un service de proximité.

Afin de donner toutes les chances de réussite à un tel projet, il a été envisagé d'utiliser un ancien bâtiment d'exploitation de l'ancienne ferme Storez, propriété de la Ville de Honfleur et situé avenue Jacques Cartier. La surface au sol de ce bâtiment est de l'ordre de 180 m², avec possibilité d'aménager ultérieurement l'étage.

Il pourrait être envisagé que la Ville réalise des travaux de clos et de couvert et loue ensuite le bâtiment à un exploitant qui aura été choisi à la suite d'une consultation sur la base d'un cahier des charges.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Emet un avis favorable à l'implantation d'une petite surface commerciale sur le plateau de Honfleur.**
- **Autorise Monsieur le Maire à proposer un ancien bâtiment d'exploitation de l'ancienne ferme Storez, propriété de la Ville, situé avenue Jacques Cartier dans des conditions qui restent à définir.**
- **Autorise Monsieur le Maire à mener à bien ce projet et à signer tous documents nécessaires.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201903-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE HONFLEUR ET 30 MILLIONS D'AMIS pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » a été signée depuis plusieurs années. Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2019, sachant que la participation à verser par la Ville de Honfleur sera de 1 750.00 € pour 50 animaux. Cette action semble indispensable pour réguler la population des chats.

Cf. document joint.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le maire,

- **A signer la convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation « 30 millions d'amis » pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants pour l'année 2019.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
14/211403332-20190306-del201904-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Rétrocession de terrains à la Commune par la Région Normandie- Accord de principe

Monsieur le Maire informe que la région Normandie a entrepris un programme de réfection des clôtures des établissements scolaires lui appartenant.

Le lycée Albert Sorel est compris dans ce programme et il s'avère que lors de la procédure contradictoire de bornage il a été décelé qu'il y aurait quelques délaissés de terrains qui pourraient être remis à la Ville de Honfleur.

Le document d'arpentage dressé par un géomètre laisse apparaître que quatre petites parcelles d'une contenance totale de 207m² sont concernées. Ces terrains étant mitoyens à des propriétés communales, la Région souhaite nous les rétrocéder pour l'Euro symbolique.

Il est proposé de délibérer sur le principe de cette cession, le dossier n'étant pas entièrement achevé.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Décide

D'accepter le principe de rétrocession, par la région Normandie au profit de la Ville de Honfleur, de quatre délaissés de terrains d'une contenance totale de 207m² à prélever sur les parcelles cadastrées BE n°61 ; 64 ; 66 et 75.

Que cet accord de principe est conditionné par :

- Une cession à l'Euro symbolique.
- Le parfait achèvement de la procédure administrative.
- S'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000€ HT, la Ville de Honfleur est dispensée de l'avis des Domaines

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Michel LAMARRE
Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201905-AI
Date de télétransmission : 18/03/2019
Date de réception préfecture : 18/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU , Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. REGIME DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 11 décembre 2018, le Conseil Communautaire de la CCPHB a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2019. Il convient à présent de procéder à la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission doit être créée entre la Communauté de Communes et les Communes membres. La CLECT doit être composée de membres des Conseils Municipaux des Communes membres (2 représentants titulaires pour Honfleur, dont le Maire de préférence, et un représentant suppléant).

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer pour HONFLEUR, en tant que titulaires Monsieur LAMARRE, Maire et Madame FLEURY, Adjointe aux finances, et en tant que suppléant Monsieur CHICHERIE, Adjoint.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Prend acte que la CCPHB a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2019 et qu'il convient à présent de procéder à la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- Décide de nommer pour HONFLEUR, en tant que titulaires Monsieur LAMARRE, Maire et Madame FLEURY, Adjointe aux finances, et en tant que suppléant Monsieur CHICHERIE, Adjoint.

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201906-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir continuer à proposer le bouquet de ressources numériques appelé « la Boîte Numérique » à tous les adhérents de la médiathèque Maurice Delange, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Département du Calvados pour une durée de trois ans, à partir de la mise en place du marché de fourniture de ressources numériques, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le montant de la participation financière de la Commune est fixé à 0.15 € par habitant par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

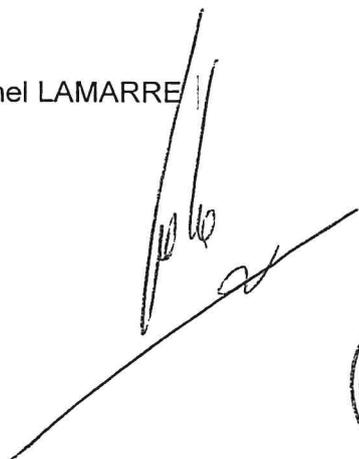
Cf. document joint

2019/07

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Autorise Monsieur le maire,

- A signer la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201907-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

19.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU , Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M.DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Musée Eugène Boudin – Partenariat avec le musée Paul Valéry de Sète et la piscine-musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix – Signature de conventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que près d'un demi-siècle après la manifestation que lui consacra la Société des Artistes Honfleurais, le musée Eugène Boudin a choisi de s'associer, à l'occasion de ses 150 ans, à une grande exposition rétrospective consacrée à l'artiste français Marcel GROMAIRE (1892-1971).

Il indique que cette exposition itinérante est organisée en partenariat avec les deux grandes institutions que sont le musée Paul Valéry de Sète et la piscine-musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix, et que le volet honfleurais de l'exposition - qui aura lieu du 7 septembre au 25 novembre 2019 - s'attachera, à travers près de 120 œuvres provenant de collections particulières ainsi que de grands musées de France, à la présentation des genres dans lesquels l'artiste s'est particulièrement illustré, des paysages aux scènes sociales de la vie rurale et industrielle, en passant par ses portraits et ses célèbres nus.

2019/08

Monsieur le Maire précise qu'à Honfleur, où GROMAIRE séjourna plusieurs fois et en particulier durant l'été 1965, un accent particulier sera mis sur le thème de l'eau, qu'elle soit celle de la Sambre natale ou celle des rivages normands, qu'elle soit celle qui baigne l'île de Manhattan ou l'île de la Cité et qu'un catalogue commun de 350 pages, réalisé en coédition, accompagnera l'exposition qui bénéficie de la collaboration exceptionnelle de la Galerie de la Présidence (Paris) et du musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire indique que le travail commun entre ces trois institutions nécessite naturellement de s'entendre sur les conditions de ce partenariat, notamment dans le cadre de la consultation des entreprises assurant le transport des œuvres d'art (payé pour la part honfleuraise par le musée Eugène Boudin et inscrit dans son budget prévisionnel 2019) et la production du catalogue de l'exposition (payée pour la part honfleuraise par la Société des Amis du Musée Eugène Boudin).

Il ajoute qu'une convention de co-production et une convention constitutive d'un groupement de commande devant être signées entre les trois parties, la Ville de Roubaix étant coordinatrice de ce groupement de commande, il convient que le conseil municipal l'autorise à signer ces conventions afin de permettre la réalisation du projet.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-production et la convention constitutive d'un groupement de commande, relatives au partenariat avec le musée Paul Valéry de Sète et la piscine-musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix pour la présentation dans le musée Eugène Boudin de Honfleur de l'exposition rétrospective consacrée à l'artiste Marcel Gromaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201908-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

19.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Musée Eugène Boudin – Enrichissement des collections

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le musée Eugène Boudin s'est vu proposer récemment plusieurs dons, ainsi qu'une pièce très importante à l'achat pour l'histoire honfleuraise, et que chacune des pièces proposées a un intérêt pour l'histoire de l'art et/ou entretient un lien évident avec la nature et le thème des collections des musées de Honfleur.

Il indique qu'il s'agit- de :

. Paysage champêtre (33 X 46) – Huile sur toile de René de Saint-Delis (1876-1958)

C'est la deuxième œuvre de cet artiste à entrer dans les collections du musée. Tout comme la première, un portrait de son grand-père : le chirurgien havrais Joseph Testard, celle-ci est offerte par Madame Anne Vallin,

2019/09

. **4 peintures de Max Touret (1872-1963) : Le phare du Butin à Honfleur (25 X 34) ; Pêcheurs à quai, Honfleur (46 X 33) ; la chapelle Notre-Dame de Grâce à Honfleur (40 X 32) ; Ferme normande (55 X 38)**

Offertes par Monsieur Thierry Ollivier-Lamarque, il s'agit de la toute première entrée dans les collections du musée de ce peintre qui résida un temps à Honfleur à la villa « La maltournée », route de Trouville.

. **Femme corse, une huile sur toile attribuée à Théodule Ribot (1839-1916), ainsi que trois portraits peints** (peut-être un autoportrait du peintre, celui de son épouse Ermance et un troisième d'une jeune fille cousant) attribués à Adolphe-Félix Cals. Ces quatre œuvres sont offertes par Madame Françoise Tramond-Hallot en souvenir de ses grands-parents.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'exposition rétrospective consacrée cet été à Paul-Elie Gernez, a été l'occasion d'enregistrer plusieurs dons d'œuvres et d'archives de l'artiste, dont certaines étaient exposées :

. **Honfleur – Le chemin du Poudreux (54 X 65.5), une huile sur carton** que les propriétaires : Francine et Michel QUENTIN ont souhaité offrir au musée à l'issue de l'exposition,

. **Un ensemble exceptionnel de près de 200 documents, dont 167 lettres adressées par Gernez à ses amis valenciennois Charles et Marcelle Marlière.** Ce sont Monsieur et Madame Philippe et Françoise Carlier qui ont souhaité offrir ces pièces en mémoire de Madame Marlière,

. **Trois matrices originales de gravures sur bois de Gernez**, offertes par Madame Caroline Ullern en souvenir de son aïeul, qui fut l'ami du peintre,

Enfin, une **pièce tout à fait importante pour l'histoire du commerce triangulaire à Honfleur est proposée à l'achat au prix de 1 000 €** par Monsieur Nicolas Marlé, demeurant à Montlhéry. Il s'agit d'un « **tableau de traite faite part moi Charles Michel Neveu sur le navire Les vrais amis armateur Nt j Bte Baillet dans la Rivière du Gabon commencé 13 octobre 1791 & fini le 25 mars 1792 pour la maison Baillet dans la rivière du Gabon** » (signé à Honfleur le 26 mars 1793).

Monsieur le Maire indique qu'il est rarissime aujourd'hui de pouvoir acquérir encore des pièces de ce type, et que même si elle témoigne des heures « difficiles » de notre cité, il est intéressant de l'acquérir pour continuer à favoriser la recherche sur cette question.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Nicolas Marlé fait don en même temps au musée d'un épais dossier d'archives anciennes de l'armateur négociant honfleurais Baillet (qui était également administrateur de l'hôpital général).

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. Décide l'acquisition au prix de 1 000 € de la pièce proposée par Monsieur Nicolas Marlé sur la traite,

. Accepte les dons évoqués ci-dessus : huile sur toile de René de Saint-Delis ; 4 peintures de Max Touret ; huile sur toile attribuée à Théodule Ribot, huile sur carton de Paul-Elie Gernez ; ensemble exceptionnel de près de 200 documents concernant Gernez et trois matrices originales de gravures sur bois de Gernez.

Le conseil municipal accepte également leur inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur, sous réserve d'un avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France, et demande à Monsieur le Maire de remercier chaleureusement les généreux donateurs.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201900-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

19.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU , Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Musée Eugène Boudin – Délibération pour demande aides du FRAM ou du FRAR au titre de l'année 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections de ses musées (dans le cas d'acquisitions à caractère onéreux), et des opérations de restauration qu'elle fait exécuter sur celles-ci, la Ville de Honfleur peut solliciter de l'Etat (DRAC Normandie) et de la Région Normandie des subventions lui permettant de mener à bien ces deux missions.

Il indique qu'après avoir reçu l'avis favorable des commissions scientifiques régionales correspondantes, la Ville peut solliciter l'aide du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées) ou du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration).

Etant donné que la Ville peut demander plusieurs fois ces fonds au cours de la présente année, Monsieur le Maire propose de délibérer une seule fois sur le sujet ; ce qui permettra pour toutes les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales, de demander systématiquement à l'Etat et à la Région leur concours au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'intérêt qui s'attache à l'enrichissement et à la restauration des collections des musées de la Ville,

Décide de solliciter systématiquement de l'Etat et de la Région, les aides du FRAM ou du FRAR pour les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201910-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. ARCHIVES MUNICIPALES – DONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs dons sont proposés à la Ville pour les Archives Municipales.

Monsieur Nicolas MARLE a remis aux Archives de très nombreux documents, importants pour l'histoire de Honfleur et son canton, couvrant les périodes 1574 – 1809 parmi lesquels plusieurs traités de mariage, baux de terre, aveux et actes de plaid, soit près de 100 documents originaux.

Monsieur Jean-Yves LORiot a fait don de nombreux documents et objets relatifs à Paul DEMARAIS, ancien pharmacien et conseiller municipal de Honfleur, parmi lesquels sa méthode d'anglais ; des médailles ; un écritoire offert par la rédaction New-Yorkaise du Times ; une profession de foi ou le remède contre le mal de mer.

Madame KOSMOWSKI-GUERRA a fait don de plusieurs documents réalisés par son père Monsieur René LEMAIRE, architecte : projet de plan d'urbanisme pour Honfleur vers 1950 – plusieurs photographies des années 1950/1960.

Monsieur & Madame CHARLIN ont fait don des archives du vice-consulat de Norvège à Honfleur, couvrant les périodes 1904/1930 – de plusieurs livres et d'un ensemble très conséquent de partitions musicales fin XIXème – début XXème siècle.

Monsieur Pierre MAUX a fait don de 19 photographies concernant les travaux de la jetée, réalisés par son père entre 1949 et 1950.

Tous ces documents permettront aux éventuels chercheurs de mieux appréhender l'Histoire de Honfleur et de ses environs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Accepte les différents dons remis au service des Archives Municipales dont le détail figure ci-dessus.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201911-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

20.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Comme chaque année, il est proposé de reconduire pour la saison 2019 les emplois saisonniers pour les services techniques, les musées, la plage, la médiathèque, le cinéma, la piscine, la police municipale, les toilettes publiques et les expositions d'été.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire le paiement de vacations pour des intervenants extérieurs au titre de conférences dans l'auditorium de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la création pour la saison 2019, comme pour les années précédentes, des postes d'emplois saisonniers suivants pour les services techniques (propreté, voirie, bâtiment et espaces verts), les musées, la plage, la médiathèque, le cinéma, la piscine, la police municipale, les toilettes publiques et les expositions d'été:

- 15 postes d'adjoints techniques (avril-mai : 1 en propreté, juin : 3 en propreté + 2 espaces verts + 1 voirie, juillet-août : 5 en propreté, 2 Espaces Verts, 2 bâtiments, 1 voirie, avril à octobre : 2 musées, mars à septembre : 2 police municipale TC + 21h, avril – septembre : 1 toilettes publiques)

- 6 adjoints du patrimoine (2 musées, 2 médiathèque (20h Lire au lavoir du 2/7 au 31/8/2019 + TC 1 mois), 2 pour l'exposition Greniers à sel)
- 1 adjoint administratif caisse cinéma
- 2 Educateurs APS 1° classe (plage),
- 4 éducateurs APS 2° classe (plage).

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de vacances pour les animations prévues à la Médiathèque (conférenciers, comédiens et musiciens) pour l'année 2019 pour un montant de 1 665€.

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201912-DE
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14/03/2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Garantie d'emprunt à Calvados Habitat pour la réalisation de 14 logements PLAI et PLUS dans la promotion immobilière Terra Nova, route Emile Renouf

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Calvados Habitat sollicite la Ville de Honfleur pour une garantie d'emprunt à hauteur de 966 769,00 € réalisé auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour le financement de la construction de 14 logements collectifs par le promoteur Bouygues Immobilier, route Emile Renouf. Ces logements sont 7 T2 et 7 T3 qui sont parfaitement adaptés aux demandes de la Commune et des habitants.

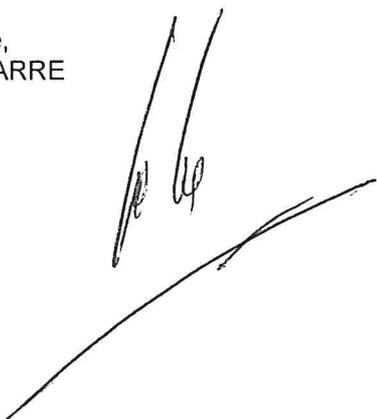
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une garantie d'emprunt à hauteur de 966 769,00 € souscrit par Calvados Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la délibération dont le modèle sera fourni par le prêteur ultérieurement.

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201913-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ASSOCIATION CSH FOOTBALL – AVANCE SUR SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Club de Football de Honfleur sollicite une avance de 8 000 € sur la subvention qu'il demandera au titre de l'année 2019 (environ 23 000 €). Pour mémoire, le montant de la subvention voté en 2018 était de 8 500 € pour l'activité « Séniors » et pour l'activité « Jeunes » 15 000 €.

Cette avance viendra naturellement en déduction de la subvention qui sera votée lors du vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le maire,

- **A verser une avance de 8 000 € sur la subvention 2019 (5000 € au CSH Section Football « Activité Séniors » et 3000 € à la Section « Activités Jeunes ». Ce montant sera naturellement déduit de la somme à percevoir en 2019.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201914a-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Association « Les Z'ateliers de la Tête de Bois – Festival Paroles-Paroles »

Avance sur la subvention 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Les Z'ateliers de la Tête de Bois pour le Festival Paroles-Paroles » sollicite une avance de 2 500 € sur la subvention qu'il demandera au titre de l'année 2019. En effet, ce Festival commence le 22 mars prochain. Pour mémoire, le montant de la subvention voté en 2018 était de 5 000 €.

Cette avance viendra naturellement en déduction de la subvention qui sera votée lors du vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

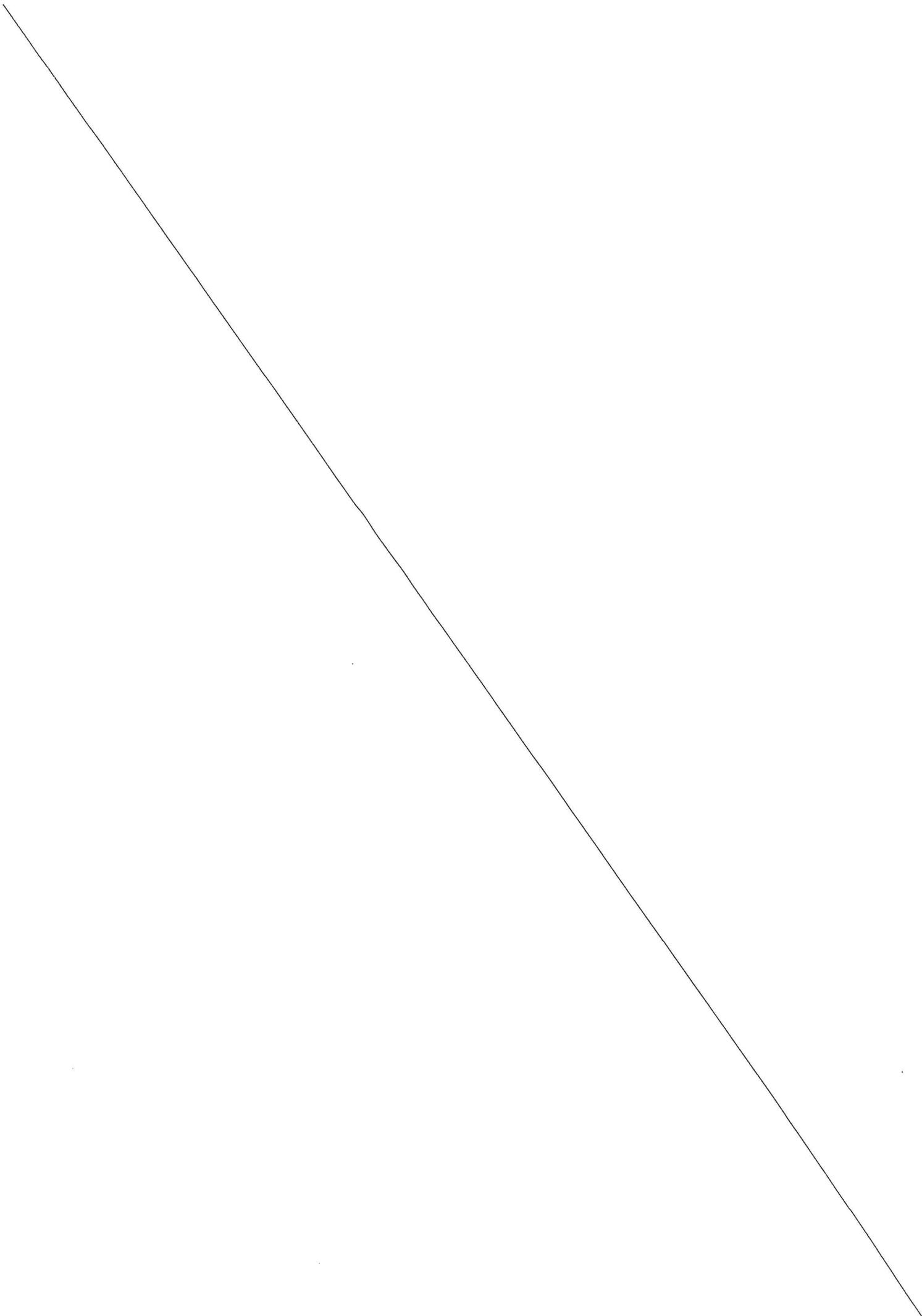
Autorise Monsieur le maire,

- **A verser une avance de 2 500 € sur la subvention 2019. Ce montant sera naturellement déduit de la somme à percevoir en 2019.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201914b-DE
Date de télétransmission : 13/03/2019
Date de réception préfecture : 13/03/2019



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 06 Mars 2019

Date de
convocation :

26 Février 2019

Affichée le :

26 Février 2019

Date d'affichage
des délibérations

19.03.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 06 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints
M. MOREL, maire délégué de Vasouy
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. LABBÉ,
Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mmes
GROS, GUADEBOIS, M. DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, conseiller municipal.

Absents :

M. THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PERRAULT (pouvoir à Mme BOISIVON), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. DUVAL), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les **élections européennes** auront lieu le dimanche 26 mai 2019 et qu'il convient que les élus soient présents pour tenir les bureaux de vote. Il lance un appel à la population afin que celles et ceux qui souhaiteraient s'investir à ce niveau le fassent savoir à la Mairie.

Puis il évoque les **subventions qui vont être attribuées à la Ville de Honfleur grâce au Contrat de Territoire** avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, négocié avec la Région Normandie. C'est ainsi que seront notamment aidés pour Honfleur, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Lieutenance, l'aménagement du parvis de la Mairie et le projet d'aménagement de la route Emile Renouf.

Il informe ensuite l'assemblée des **premiers résultats du recensement 2019** qui font apparaître des chiffres à peu près équivalents à ceux de 2014. Au niveau des logements entre 2014 et 2019, ils sont passés de 5 236 à 5 650, soit 414 logements supplémentaires, construits notamment quartier du Vermont, rue des Prés et route Emile Renouf.

Pour ce qui est des quartiers du centre-ville, ils se stabilisent, avec environ 1 300 habitants pour le quartier Sainte-Catherine, 1 600 pour le quartier Saint-Léonard (inclus les Varêts, les Moulineaux et le quartier Carnot), environ 700 pour le Canteloup-Marronniers, et 2 600 pour le Plateau.

Puis Monsieur le Maire donne la liste des **manifestations prévues en mars 2019**. Il indique que le **salon de l'emploi** aura lieu le mardi 26 mars – de 10 H 00 à 16 H 00 – à la salle des Fêtes de Honfleur et que près de 50 entreprises y participeront, dont de nombreuses entreprises locales.

Pour terminer, Monsieur le Maire informe le conseil qu'avec Nicolas PUBREUIL, adjoint à l'Education, il va redemander au Directeur Académique qui viendra très prochainement au collège Alphonse Allais, la création d'un BTS logistique.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190306-del201915-AR
Date de télétransmission : 21/03/2019
Date de réception préfecture : 21/03/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Compte Administratif 2018, compte de gestion du Trésorier et affectation de résultat

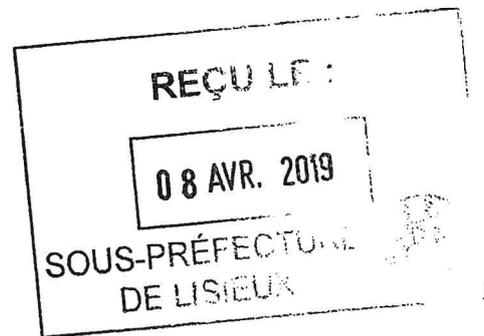
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les résultats figurant au compte administratif 2018 conforme au résultat du compte de gestion du Trésorier et d'affecter les résultats de 2018.

Après avoir répondu aux questions relatives à la gestion 2018, Monsieur le Maire se retire et Madame PAPIN 1^{ère} Adjointe prend la présidence de l'assemblée afin de soumettre les différents comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs de l'exercice 2018, conformes au Compte de Gestion du Trésorier, et les affectations de résultats arrêtés ci-joint.

Le Maire,
Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Compte de Gestion du Trésorier 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

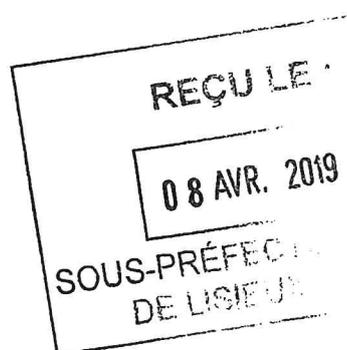
paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

- **Approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2018. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Budget Primitif 2019 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire et poursuit par la présentation du Budget Principal et des Budgets Annexes 2019.

Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire,

ARRETE le Budget Primitif 2019 (Budget Principal et Budgets Annexes) qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	21 681 103,77 €	11 253 658,23 €
Budgets annexes :		
Cinéma	139 870,80 €	113 375,90 €
Parking	1 661 219,62 €	310 000,00 €
Boutiques Maison Satie	75 711,42 €	0,00 €
Bâtiment Entrée Est	132 351,41 €	123 289,26 €
Le petit train touristique	177 437,07 €	85 280,00 €
Carrefour de l'Emploi	323 077,56 €	17 633,00 €
Gestion Quai Vieux Bassin	563 267,81 €	345 265,06 €
Lot Mont de Gonneville	310 917,94 €	19 491,87 €

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 (principal et annexes) est adopté.

Le Maire,
M. LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Budget Primitif 2019 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et propose de fixer les taux des 4 taxes d'imposition pour 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité.

- **Décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 4 taxes pour 2019 :**

	Taux 2018	Taux 2019	%
Taxe d'habitation	16,94 %	16,94 %	Identique
Taxe foncière bâtie	24,53 %	24,53 %	Identique
Taxe foncière non bâtie	23,36 %	23,36 %	Identique

Le Maire,
M. LAMARRE



08 AVR. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Budget Primitif 2019 (Budget Principal et Budgets Annexes) – subvention d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'équilibrer le cas échéant chaque budget annexe par une subvention du budget principal. Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité.

Considérant que cette subvention d'équilibre a été approuvée lors du vote du Budget primitif 2019, Confirme la subvention d'équilibre provenant du budget Primitif 2019 de la ville vers les budgets annexes comme suit :

	Fonctionnement
Budget principal (article 65738)	172 000,00 €
Budget annexe : (article 747)	08 AVR. 2019
Carrefour de l'emploi	131 000,00 €
Cinéma	SOUS-PRI 100000 €
	DE LISIEUX

Le Maire,
M. LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'avis des commissions intéressées,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2019 aux diverses Associations les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé, à l'unanimité.

Les Membres du Conseil Municipal adhérents d'une Association subventionnée n'ont pas pris part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de chaque Association le montant qui lui est accordé.

DIT que la dépense pourra être prélevée sur l'article 6574 du budget suffisamment pourvu à cet effet.

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201919a-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

COTISATIONS 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé d'adhérer aux organismes ci-dessous, comme chaque année, et il y a lieu de confirmer ces adhésions pour lesquelles le montant de la cotisation annuelle est de :

- L'Association des Petites Villes de France : 820,07 €
- L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : 635,00 €
- L'Union Amicale des Maires du Calvados : 2 043,65 €
- L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : 571,00 €
- L'Association des Villes Murraines : 307,44 €
- L'Association Internationale Villes et Ports : 1 377,00 €
- Les Plus Beaux Détours de France : 3 700,00 €
- La Cellule de Suivi du Littoral Normand : 280,00 €
- Pavillon Bleu : 1 250,00 €
- Fondation du Patrimoine : 300,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme l'adhésion de la Ville de Honfleur aux organismes énumérés dans la liste qui a été présentée.

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201919b-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Médiathèque – Vente de documents – Proposition de tarif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la médiathèque Maurice Delange doit régulièrement procéder, dans le cadre de l'actualisation de ses collections, au tri de ses documents. Ceux dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la médiathèque sont retirés des collections.

Une vente, autorisée par l'arrêté n° 2017/96, aura lieu le samedi 22 juin 2019 à la médiathèque, afin de permettre au public d'acquérir à bas prix des documents destinés au pilon. Elle permettra, dans le même temps, de créer un événement autour de l'établissement.

Il est proposé d'établir le tarif de vente comme suit :

1 € pour tous les documents (livres jeunesse, livres adultes, C.D.)

Les sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la bibliothèque, et le Conseil Municipal sera appelé à approuver le tarif proposé pour la vente de ces documents.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal :

- **Accepte de fixer le tarif de vente de documents retirés des collections au prix de 1 € l'unité pour les livres jeunesse, livres adultes, CD.**
- **Prend acte que les sommes récoltées seront encaissées sur la régie de recettes de la Médiathèque.**

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201920-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

MUSEE Eugène Boudin – EXPOSITION « Denis Rivière, retour aux ciels » - VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION – FIXATION DU TARIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du 150^{ème} anniversaire de son ouverture, le musée Eugène Boudin, du 27 avril au 25 août, exposera pour la première fois le travail de Denis Rivière.

Né à Honfleur en 1945, il n'est probablement pas de peintre qui, au XXème siècle, en France, ait autant consacré son art à la représentation du ciel : une rencontre avec la voûte céleste, comparable à celle des œuvres de Joseph Turner et d'Eugène Boudin, le fameux « roi des ciels ». C'est donc à un retour aux sources de sa ville natale que nous convions Denis Rivière pour cette première grande exposition personnelle qui lui est consacrée.

De l'ensemble des 366 pastels exécutés au jour le jour aux grands ciels monumentaux, elle sera pour beaucoup, à n'en pas douter, l'occasion de découvrir une œuvre exceptionnelle déjà présentée aux quatre coins du monde.

Un catalogue de 96 pages reproduisant les quelques 400 œuvres présentées sera édité et mis en vente au prix de 16 €, au profit de la Ville de Honfleur.

Le Conseil Municipal est appelé à voter ce tarif.

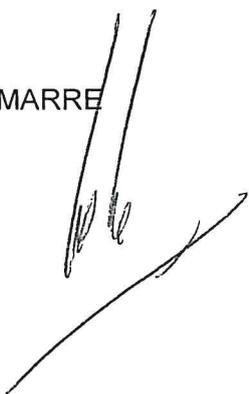
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Fixe le tarif de vente du catalogue de l'exposition « Denis Rivière, retour aux ciels » pour un montant de 16 € l'unité.**
- **Prend acte que les sommes récoltées seront encaissées sur la régie de recettes du Musée Eugène Boudin.**

Michel LAMARRE

Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201921-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Convention d'insertion avec l'association « Etre et Boulot » pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur confie à l'association « Etre et boulot », dans le cadre d'une convention d'insertion de public en difficulté, divers travaux de nettoyage et d'entretien des espaces naturels. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au titre de l'année 2019 dont le coût serait de 40 000 € (comme en 2018) sur l'ensemble de l'année. Le descriptif des travaux a été établi en étroite collaboration avec les Services Techniques et avec l'Adjoint aux travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal :

- **Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'insertion avec l'Association « Etre et Boulot » pour un montant de 40 000 € au titre de l'année 2019.**

Le Maire
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201922-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

04.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Bail à construction Cours Jean de Vienne- Autorisation d'une activité de coiffure. Annulation de la délibération du 3 octobre 2018.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de sous-location dans le cadre d'un bail à construction portant sur la parcelle cadastrée AP n°255 et 256 sise cours Jean de Vienne.

Il précise que l'activité exercée jusqu'à ce jour sur ce terrain est un garage automobile et que le projet de sous-location partielle vise une activité de commerce de coiffure.

En octobre 2018, le Conseil Municipal avait autorisé le commerce de produits surgelés mais la transaction entre le bailleur et l'enseigne pressentie n'a pas aboutie.

Conformément au bail à construction initial, la municipalité doit autoriser la sous-location ainsi que les activités qui seront exercées sur la parcelle.

Il propose de délibérer, d'une part sur l'annulation de la délibération du 8 octobre 2018 et, d'autre part sur l'autorisation d'une activité de coiffure

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction,

VU le bail à construction consenti en 1988 pour une durée de 50 ans à la SARL AUTO NORMANDIE,

Vu l'autorisation initiale portant sur une activité de garage pour automobiles,

Vu la cession du bail en 2001 au profit de la SARL MONTMAGNY,

Vu la cession du bail en 2011 au profit de la SA GLG,

Vu la cession du bail en 2018 au profit de la SCI HONFLEUR DE VIENNE,

Vu la délibération du 8 octobre 2018 autorisant l'activité de commerce de produits surgelés,

Vu la demande d'autorisation de sous-location partielle à une société de commercialisation de produits surgelés, formée par le gérant de la SCI Honfleur de Vienne le 12 juillet 2018

Considérant que la « SCI Honfleur de Vienne » est à jour de ses loyers et ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux avec la Ville de Honfleur,

Considérant que la Ville de Honfleur a eu connaissance de la sous-location et qu'elle y a été régulièrement appelée conformément aux clauses du bail,

Considérant que la demande d'autorisation de sous-location partielle ne nuit pas à l'objectif initial de cette zone commerciale,

Considérant la demande d'autorisation d'exercer l'activité de commerce de coiffure dans une partie du bâtiment édifié sur cette parcelle ne génère pas de gêne particulière.

Décide

De rapporter la précédente délibération du 8 octobre 2018 autorisant l'activité de commerce de produits surgelés.

De consentir à la demande d'autorisation de sous-location partielle pour une activité de coiffure.

D'autoriser l'activité de coiffure pour une partie du bâtiment appartenant à la SCI Honfleur de Vienne bénéficiaire du bail à construction.

D'être dispensé d'être appelé à l'acte de sous-location.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjoint, à signer toutes les pièces liées à cette délibération,

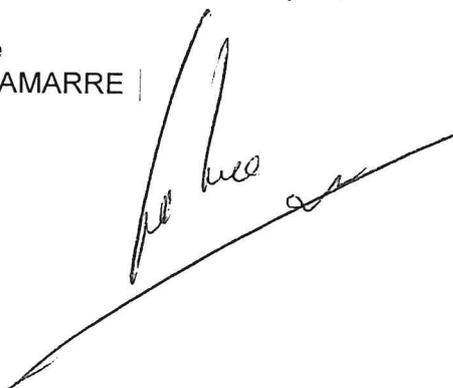
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Michel LAMARRE |



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201923-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

02.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS,
conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K. DAVID, M. PERRAULT, conseillers municipaux.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Conseil Municipal – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal, suite à démission

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Katy DAVID, élue sur la liste « Notre seul parti : Honfleur ! », a présenté par courrier en date du 1^{er} mars 2019, reçu en Mairie de Honfleur le 5 mars 2019, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet du Calvados a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Marie-Josèphe LARIEUX est donc appelée à remplacer Madame Katy DAVID au sein du conseil municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014, et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Madame Marie-Josèphe LARIEUX est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

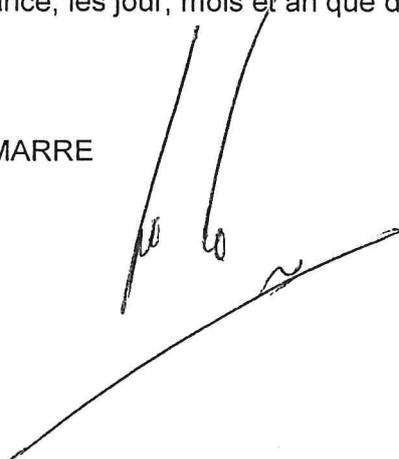
Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Marie-Josèphe LARIEUX en qualité de conseiller municipal.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-de|201924-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

14.05.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs – conventions de mise à disposition - gratification médailles du travail

Il est proposé au conseil municipal la transformation de deux postes d'adjoint technique contractuel en postes d'adjoint technique stagiaire, la baisse de temps de travail d'un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe de temps complet à 50% et l'augmentation du temps de travail du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe de 9/20° à 12/20° (augmentation d'heures financée par le département à hauteur de 50% dans le cadre du schéma des enseignements artistiques).

Dans le cadre des promotions internes, il est également proposé de transformer 7 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 7 agents de maîtrise et 2 postes d'adjoint technique principal de 2° classe en 2 agents de maîtrise.

Après étude de différentes dispositions applicables dans le cadre du décret relatif au PPCR (Parcours professionnel carrières et rémunérations) et dans la limite des crédits prévus au titre de l'année 2019, il est proposé la transformation des postes dans le cadre des avancements de grade. Il convient de noter que la nomination des agents concernés s'échelonne jusqu'en décembre 2019 selon les conditions d'ancienneté requise d'une part et les modifications qui seront validées sur l'organigramme des services (après avis du comité technique) d'autre part.

Il est proposé par ailleurs d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de mise à dispositions du personnel pour l'entretien des locaux loués à des organismes extérieurs. Ces organismes remboursent à la Ville les dépenses de personnel.

Jusqu'en 2018, les gratifications pour médaille du travail étaient versées dans le cadre d'une délibération en date du 27 mars 2013. Désormais, seuls les organismes d'action sociale sont habilités à verser ce type de gratification. C'est pourquoi il est proposé qu'à compter de 2019, l'Amicale du personnel verse à chaque bénéficiaire le montant de la gratification (or : 165€, Vermeil : 125€ et Argent : 120€) qui sera compensé par la Ville par un remboursement exceptionnel. Pour 2019, le montant total à verser sera de 2 675€.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants:

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe à 9/20° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 7 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2019
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 13 postes d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste assistant de conservation à compter du 10 juillet 2019
- 1 poste d'attaché à compter du 1^{er} juin 2019

Et la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à 50% à compter du 1^{er} mai 2019
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe à 12/20° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 2 postes d'adjoint technique 22.15/35° et 17.98/35°
- 9 agents de maîtrise à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine de 1° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} juin 2019
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 13 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à compter du 1^{er} juin 2019
- 1 poste assistant de conservation principal de 2° classe à compter du 10 juillet 2019
- 1 poste d'attaché principal à compter du 1^{er} juin 2019

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de mise à dispositions du personnel pour l'entretien des locaux loués à des organismes extérieurs.

DÉCIDE d'autoriser l'Amicale du personnel à verser à chaque bénéficiaire de la médaille du travail le montant de la gratification (or : 165€, Vermeil : 125€ et Argent : 120€) qui sera compensé par la Ville par un remboursement exceptionnel.

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20190327-del201925-DE Date de télétransmission : 16/05/2019 Date de réception préfecture : 16/05/2019
--

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Venue de l'Hermione dans le port de Honfleur du 17 juin au 20 juin 2019 – participation financière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un partenariat avec le Département du Calvados et la Ville de Trouville notamment, le port de Honfleur pourrait recevoir une escale de l'Hermione à l'occasion de son voyage 2019 « Normandie Liberté ».

Un programme de visite est à l'étude. Les différentes négociations menées depuis plusieurs mois avec l'Association Hermione-Lafayette qui gère le navire, ont conduit à un engagement fort du Département du Calvados sur cet événement.

Compte tenu de l'impact touristique et commercial que représente un tel événement et des frais engagés par l'Association pour l'escale, il est proposé que la Ville puisse participer à hauteur de 2 500 €, sachant que l'Office du Tourisme pourrait aussi apporter 2 500 €. Un accord de principe a été donné par cet organisme.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal :

- **Autorise la venue du bateau « l'Hermione » à Honfleur à l'occasion de son voyage 2019 « Normandie Liberté » du 17 juin au 20 juin 2019.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et l'Association Hermione Lafayette.**
- **Décide de participer financièrement à cet événement en versant un montant de 2 500 € à l'Association Hermione-Lafayette.**

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201926-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

03.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la présentation du dispositif d'intervention de la Fondation du Patrimoine dans le secteur de patrimoine remarquable de Honfleur, faite lors de la séance du 6 mars 2019 par les responsables de la Fondation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation du Patrimoine dont le projet figure en pièce jointe.**

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201927-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

24.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M.ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M.BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F.DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

. SDEC ENERGIE – ADAPTATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ENERGIE dont la commune est adhérente.

Cette révision statutaire, qui a été présentée en Comité Syndical et en commissions locales, vise notamment à :

Répondre aux sollicitations des collectivités adhérentes au SDEC en proposant de nouvelles compétences à la carte, liées au « Petit cycle de l'Eau »,
Mettre à jour les compétences « Energies »,
Elargir la représentation des membres du syndicat.

Lors de son Assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE, a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Cf. documents joints.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ENERGIE.

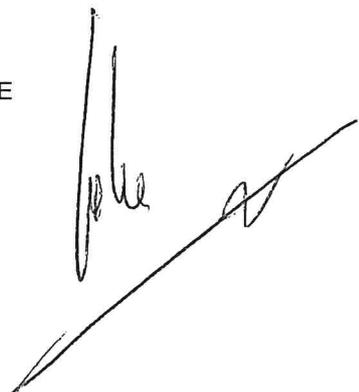
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après cet exposé et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les nouveaux statuts du SDEC ENERGIE.**

Le Maire,
M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201928-DE
Date de télétransmission : 25/04/2019
Date de réception préfecture : 25/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 27 Mars 2019

Date de
convocation :

20 mars 2019

Affichée le :

20 mars 2019

Date d'affichage
des délibérations

24.04.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 27 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN,
Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
M. LEPROU, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme LARIEUX, M. ARNAUD, Mmes
CHEMIN, GROS, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT, conseiller municipal.

Absents :

Mme BOISIVON, M. BOSQUET, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme
DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mmes BOUCHARD (pouvoir à Mme CHEMIN), SAUSSEAU (pouvoir à Mme
F. DAVID), MM. LABBÉ (pouvoir à M. LEPROU), THUAU (pouvoir à Mme
LEMONNIER), Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), M. ASTRESSE
(pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'affiche concernant le MARCHE DU PLATEAU qui aura lieu chaque vendredi de 16 H 00 à 19 H 00 à compter du 26 avril, à côté de l'arrêt de bus Champlain.

Puis, il annonce le rassemblement de plus de 500 porsches dans le cadre de Porsch'Color, le week-end des 6 et 7 avril à Honfleur, et le salon du vin qui aura lieu les 12 – 13 et 14 avril dans les greniers à sel.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190327-del201929-DE
Date de télétransmission : 25/04/2019
Date de réception préfecture : 25/04/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>	05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>	05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	02.07.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	16
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Hommage à la mémoire de Monsieur Daniel BARRE, ancien conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décès de Monsieur Daniel BARRE, survenu le 25 avril 2019, à son domicile, à l'âge de 83 ans, et il rend hommage à sa mémoire, ainsi qu'il suit :

« Monsieur BARRE, notre pharmacien du Passocéan, bien connu de tous, nous a quittés. Il faisait partie de notre grande famille honfleuraise. Son visage, sa silhouette, nous manquent et nous manquent également son humanisme, sa gentillesse et son sourire.

Daniel BARRE était un homme bien. Il a travaillé toute sa vie au service des Honfleurais et des habitants du secteur, prodiguant des conseils, préparant les ordonnances, facilitant les choses, ouvert et tolérant. C'était le pharmacien du Passocéan, la pharmacie d'Alphonse Allais, où il a travaillé pendant 36 ans. Comme Alphonse Allais, Daniel Barré avait de l'humour. Il a été l'un des premiers pharmaciens et l'un des premiers commerçants à décorer ses vitrines sur les thématiques des saisons ou autres.

Pierre, son fils, a repris le flambeau, avec la même passion, et lui aussi décorait les vitrines de notre pharmacie en utilisant l'actualité avec humour.

2019/30

Homme de bien, consciencieux, professionnel, Daniel BARRE a été également amoureux de sa ville de Honfleur, où il a été conseiller municipal de 1971 à 1995, s'occupant plus particulièrement du logement.

Les Honfleurais aimaient discuter avec lui, le rencontrer. Il avait le souci des autres et l'envie de trouver des solutions pour les aider.

Daniel BARRE a également été juge au Tribunal de Commerce, président de la Fédération des parents d'Elèves PEEP. Il a fait partie de la Table Ronde et du Club 41 et a été membre du Cercle Nautique Honfleurais.

Il nous quitte presque en même temps que la pharmacie du Passocéan d'Alphonse Allais disparaît.

Il restera toujours dans nos mémoires, et quand nous l'évoquerons, ce sera toujours avec beaucoup de sympathie et d'amitié. »

Monsieur le Maire adresse à Evelyne BARRE, son épouse, à Pierre, Isabelle, Valérie et Pauline, ses enfants, au nom du conseil municipal, ses sincères et amicales condoléances.

Et il demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de Monsieur BARRE, ancien conseiller municipal, et également du pêcheur et des trois membres de la SNSM disparus aux Sables d'Olonne.

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la SNSM risquent au quotidien de perdre leur vie en allant en sauver d'autres.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-dei201930-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONTRAT DE TERRITOIRE SIGNE AVEC LA REGION NORMANDIE – ROUTE E.RENOUF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de territoire a été signé avec la Région Normandie le 5 avril 2019. Ce contrat porte sur un certain nombre d'opérations structurantes qui seront développées sur le territoire de la Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville.

Pour ce qui concerne la Ville de Honfleur, le contrat de territoire inclut notamment l'aménagement et la requalification de la route Emile Renouf.

Le montant des travaux s'élèvera à 1 427 861 € HT. La Région apportera une subvention de 82 708 € au titre du contrat de territoire qui sera complétée par une participation au titre des amendes de police pour 16 000 €. Le Département, quant à lui, supportera le montant des travaux relatifs à la bande roulante. Le coût à la charge de la Ville sera donc de 1 329 153 € HT.

Ainsi le plan de financement est le suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT HT

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 427 861 €	Conseil Régional	82 708,00 €
Aménagement de la voirie	1 034 247,00 €	Amendes de police	16 000,00 €
Aménagement paysager	26 153,00 €	Honfleur	1 329 153,00 €
Eclairage	318 464,00 €		
Maitrise d'œuvre	48 997,00 €		
TOTAL	1 427 861 €	TOTAL	1 427 861 €
 <u>COUT TOTAL PREVISIONNEL DE L OPERATION HT</u>		1 427 861 €	
<u>MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE</u>		82 708,00 €	

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents qui s'y rapporteront.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour l'aménagement de la route E. Renouf auprès de la Région Normandie et à signer tous les documents qui s'y rapporteront.**
- **Approuve le plan de financement.**

Le Maire,
Michel LAMARRE |



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme.DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

CONTRAT DE TERRITOIRE SIGNE AVEC LA REGION NORMANDIE : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA LIEUTENANCE ET DE SES ABORDS/ PARTIE MONUMENT HISTORIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de territoire a été signé avec la Région Normandie le 5 avril 2019. Ce contrat porte sur un certain nombre d'opérations structurantes qui seront développées sur le territoire de la Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville.

Pour ce qui concerne la Ville de Honfleur, le contrat de territoire inclut notamment :

. Les travaux d'aménagement intérieur de la Lieutenance et de ses abords pour la partie Monuments Historiques.

Le montant total des dépenses d'investissement pour cet aménagement intérieur pour la partie Monuments historiques sera de 614 282 € HT et le financement prévisionnel sera assuré par l'Etat (DRAC) à hauteur de 276 427 €, par la Région à hauteur de 97 040 € et par le Département pour un montant identique. La charge à supporter par la Ville serait donc de 143 759 €.

Les travaux devraient commencer en janvier 2020 pour s'achever à la fin de cette même année. L'ouverture de l'établissement est donc à prévoir pour le début 2021 au plus tard. Le budget prévisionnel de fonctionnement devrait être de l'ordre de 250 000 € avec une prévision d'un nombre de visiteurs annuel de 43 000 la première année compte tenu des capacités d'accueil et des contraintes de sécurité. Les charges de fonctionnement ont été évaluées avec prudence, de manière à être le plus proche possible de l'équilibre en fonction aussi des tarifs d'entrée qui seront déterminés.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux de rénovation intérieure liés aux monuments historiques.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	volet MH	Postes de recettes	Volet MH	
			%	Montants en €
Maîtrise d'œuvre		Europe: LEADER		
Maîtrise d'œuvre		Etat : FNADT		
SPS, contrôle, frais divers	15% du volet MH	Etat: DRAC	45	276 427
sous-total	81 048	Région : FRADT		
Travaux		Région : conservation patrimoine	15,8	97 040
Gros œuvre	205 361	Département : Contrat de territoire		
Planchers-escaliers-parquets	133 237	Département : Patrimoine	15,8	97 057
Plâtrerie - isolation	4 752	Autofinancement	23,4	143 759
Menuiseries	78 801			
Ferronnerie-Serrurerie	17 199			
Peinture - revêtements	85 354			
Couverture	8 530			
Electricité	0			
Plomberie - chauffage	0			
Scénographie - muséographie	0			
Signalétique directionnelle	0			
sous-total	533 234	Total	100	614 282
Mobilier, petit équipement				
Équipement salle d'exposition temporaire				
Mobilier résidence d'artistes				
Équipement bureau CIAP				
Équipement activité CIAP				
sous-total				
Autres				
Frais de communication lancement				0
sous-total				
Sous Total	614 282			

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux de rénovation intérieure pour la partie monument historique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'y rapportent.
- Approuve le plan de financement du projet.
- Sollicite l'attribution des subventions auprès de la DRAC, du Département du Calvados.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201931b-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

CONTRAT DE TERRITOIRE SIGNE AVEC LA REGION NORMANDIE : MISE EN PLACE D'UN CIAP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de territoire a été signé avec la Région Normandie le 5 avril 2019. Ce contrat porte sur un certain nombre d'opérations structurantes qui seront développées sur le territoire de la Communauté de Communes Honfleur-Beuzeville.

Pour ce qui concerne la Ville de Honfleur, le contrat de territoire inclut notamment :

. La mise en place du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Maritime) dans la Lieutenance.

Comme il l'a déjà été indiqué, le projet d'aménagement intérieur de la Lieutenance et l'implantation d'un CIAP ont été retenus par la Région dans le cadre des financements au titre du contrat de territoire signé le 5 avril dernier.

Le montant total des dépenses d'investissement pour ce CIAP sera de 1 196 693€ HT et le financement prévisionnel sera assuré par l'Etat (FNADT) à hauteur de 157 963 €, par la Région/FRADT à hauteur de 374 708 €, par le Département pour un montant identique et enfin par les Fonds Européens LEADER pour un montant de 50 000 €. La charge à supporter par la Ville serait donc de 239 457 €.

Les travaux devraient commencer en janvier 2020 pour s'achever à la fin de cette même année. L'ouverture de l'établissement est donc à prévoir pour le début 2021 au plus tard. Le budget prévisionnel de fonctionnement devrait être de l'ordre de 250 000 € avec une prévision d'un nombre de visiteurs annuel de 43 000 la première année compte tenu des capacités d'accueil et des contraintes de sécurité. Les charges de fonctionnement ont été évaluées avec prudence, de manière à être le plus proche possible de l'équilibre en fonction aussi des tarifs d'entrée qui seront déterminés.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux d'aménagement intérieur.

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	aménagement CIAP/Résidences	Postes de recettes	Aménagement CIAP/Résidences	
			%	Montants en €
Maîtrise d'œuvre				
Maîtrise d'œuvre		Europe: LEADER	4,2	50 000
SPS, contrôle, frais divers		Etat : FNADT	13,2	157 963
sous-total	188 399	Etat: DRAC		
Travaux		Région : FRADT	31,3	374 708
Gros œuvre	45 871	Région : conservation patrimoine		
Planchers-escaliers-parquets	0	Département : Contrat de territoire	31,3	374 565
Platrerie - isolation	123 054	Département : Patrimoine		
Menuiseries	50 629	Autofinancement	20	239 457
Ferronnerie-Serrurerie	0			
Peinture - revêtements	65 280			
Couverture	4 050	Total	100	1 196 693
Electricité	132 000			
Plomberie - chauffage	174 700			
Scénographie - muséographie	340 000			
Signalétique directionnelle	11 210			
sous-total	946 794			
Mobilier, petit équipement				
Équipement salle d'exposition temporaire	10 000			
Mobilier résidence d'artistes	15 000			
Équipement bureau CIAP	6 500			
Équipement activité CIAP	15 000			
sous-total	46 500			
Autres				
Frais de communication lancement	15 000			
sous-total	15 000			
Sous Total	1 196 693			0

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce plan de financement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

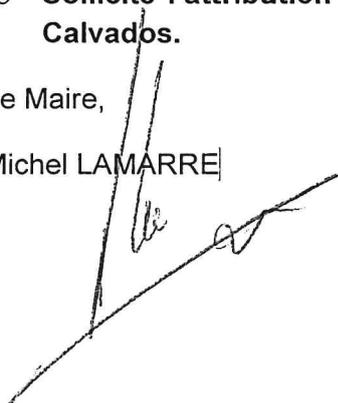
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **La mise en place du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Maritime) dans la Lieutenance,**
 - Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux d'aménagement d'un CIAP,
 - Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'y rapportent,
 - Approuve le plan de financement du projet.
 - Sollicite l'attribution des subventions auprès de la DRAC, du Département du Calvados.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201931c-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

PROJET DE RECONSTRUCTION DE « LA MORA » SUR LES DEPENDANCES DU PORT DEPARTEMENTAL DE HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme nous avons eu l'occasion de présenter le projet précédemment, l'Association « La Mora Guillaume le Conquérant » poursuit le montage de son projet de reconstruction du navire amiral du Duc de Normandie lors de la conquête de l'Angleterre, appelé « La Mora ».

L'objectif poursuivi par l'Association est de promouvoir un grand projet patrimonial et naval sur le site de Honfleur, dans les actuelles dépendances portuaires du port départemental. Il s'agit d'un enjeu départemental et régional, compte tenu des impacts qu'il aurait sur le plan de la formation professionnelle des jeunes et du tourisme. La référence de l'Association est la réalisation de l'Hermione. En effet, plusieurs membres de l'Association ont participé ou ont été à l'origine de la grande aventure de l'Hermione.

La reconstruction de La Mora consiste en un chantier-spectacle se déroulant sur 15 ans, implanté sur le Môle de Honfleur, dans les bâtiments appartenant actuellement au Conseil Départemental du Calvados. Le projet comporte également un espace scénographique consacré à la levée navale et à la conquête de l'Angleterre, intégrant une présentation d'un millénaire d'histoire maritime Normande.

La démarche repose sur une méthode de reconstitution historique et scientifique, grâce au concours de spécialistes universitaires, de membres du CNRS, de charpentiers de marine, de l'ancien Président du Comité technique de l'Hermione, etc.

Le projet a vocation à s'inscrire en réseau avec les différentes destinations touristiques marquées par l'héritage de Guillaume le Conquérant dans l'ensemble de la Normandie (Caen, Bayeux, Falaise, Dives-sur-Mer, etc.).

La fréquentation touristique du site est attendue à hauteur de 200 000 visiteurs par an à partir de la 3^{ème} année. Cette fréquentation engendrera des retombées économiques directes pour la Ville et les communes de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville notamment.

En outre, le projet prévoit des partenariats publics et privés pour la promotion des filières de formation et d'apprentissage des métiers de la mer, au profit de la jeunesse de toute notre région.

Le projet nécessite un investissement de 3.5 MF HT pour l'aménagement du site et la rénovation des bâtiments, reposant sur le plan de financement prévisionnel qui serait le suivant :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| • Région Normandie | en cours d'examen |
| • Département du Calvados | 1.5 MF |
| • Ville de Honfleur | 250 000 € |
| • CCPHB | 250 000 €. |

Ces participations seront appelées à être lissées sur trois exercices budgétaires à compter de 2020.

Le coût de la reconstruction du bateau et de la scénographie, estimé également à 3.5 MF HT sur 15 ans, sera entièrement porté par l'Association elle-même dans le cadre de l'exploitation du site.

D'ores et déjà, le Département du Calvados et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ont délibéré favorablement sur ce projet. Nous attendons d'obtenir, dans les prochaines semaines, la position définitive de la Région Normandie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter de participer financièrement au projet à hauteur de 250 000 € dans le cadre du plan de financement précisé ci-avant ;
- De prévoir l'inscription budgétaire de cette participation sur trois ans, à compter de 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui seront présentés au titre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte de participer financièrement au projet à hauteur de 250 000 € dans le cadre du plan de financement précisé ci-avant.**
- **Décide d'inscrire au budget de la Ville cette participation dont le paiement serait étalé sur les exercices 2020, 2021 et 2022.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents présentés au titre de la présente délibération au vu des conventions qui définiront les engagements entre l'Association qui portera le projet, le Département du Calvados et les Collectivités et établissements appelés à participer au financement du projet.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201932-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} mars 2017, le principe de mise d'un système de vidéo-protection avait été décidé. Depuis lors, des visites auprès de communes déjà équipées et l'examen de plusieurs dispositifs techniques ont été menés en liaison avec les responsables de la police nationale et de la police municipale.

A partir du recueil de toutes ces informations, un cahier des charges a été élaboré et un appel à la concurrence a été lancé. La complexité technique de ce dossier a considérablement allongé les délais d'analyse.

C'est finalement l'offre de la société +IBSON qui dispose d'une agence à Beuzeville qui a été retenue, pour un montant TTC de 85 000 €, sachant que le coût de maintenance et d'entretien est annuellement de 21 600 € TTC pour une durée de contrat de 4 ans.

Dans un premier temps, 7 sites d'implantation, dont les 3 entrées de ville, ont été retenus, avec une possibilité d'extension sous forme d'avenants au marché dans les limites réglementaires.

Préalablement à l'implantation du matériel qui devrait intervenir en septembre ou octobre, des démarches administratives ont été entreprises auprès de la Préfecture afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires. Par ailleurs, il nous sera indispensable également d'obtenir la validation de l'architecte des Bâtiments de France site par site.

A l'issue d'une première phase de fonctionnement, un bilan sera fait en liaison étroite avec les services de police.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions qui pourraient être accordées au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPB), et à signer tous les dossiers nécessaires à l'obtention des autorisations administratives, sachant que les crédits prévisionnels figurent au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

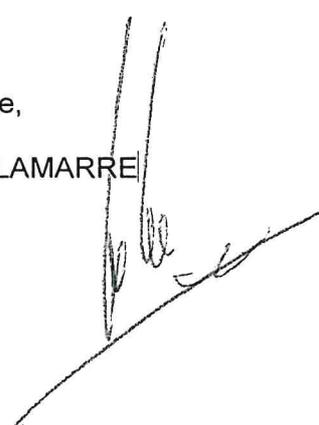
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat les subventions qui pourraient être accordées au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPB),**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les dossiers nécessaires à l'obtention des autorisations administratives,**
- **Prend acte que les crédits prévisionnels figurent au Budget Primitif 2019.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201933-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONVENTION D'INDEMNISATION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE PAR LE COLLEGE ALPHONSE ALLAIS ET LE COLLEGE NOTRE-DAME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention signée avec le Conseil Départemental en 2013 arrive à échéance. Il est proposé de la reconduire. Les règles d'indemnisation restent identiques, à savoir 932 €/classe, soit 19 572 € pour le Collège Alphonse Allais et 5 592 € pour le Collège Notre-Dame. Cette convention autorise le Collège Alphonse Allais dépendant du Conseil Départemental, et le Collège Notre Dame, à utiliser les installations sportives appartenant à la Ville de Honfleur.

La nouvelle convention est conclue pour chaque année scolaire et renouvelée par tacite reconduction dans la limite de cinq années.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention autorisant le Collège Alphonse Allais dépendant du Conseil Départemental, et le Collège Notre Dame, à utiliser les installations sportives appartenant à la Ville de Honfleur dans les conditions précisées ci-dessus.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201934-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A LA VILLE DE HONFLEUR AU TITRE DU « POINT INFO 14 » (MAISON DE SERVICES AU PUBLIC) A LA MISSION LOCALE BAIE DE SEINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la Ville de Honfleur dispose d'une convention avec le Conseil Départemental et la Préfecture du Calvados pour l'exploitation d'un Point Info 14 / MSAP Maison de Services au Public, situé dans les locaux de la Mission Locale de Baie de Seine, sur l'ancien site de l'Agence de l'Eau.

Le montant de la subvention attribuée par l'Etat au titre de l'exercice 2018 est de 12 396 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à reverser ce montant à la Mission Locale Baie de Seine qui a en charge la gestion de ce dispositif et l'accueil du public concerné.

Afin d'éviter de nouvelles délibérations, il est proposé également d'autoriser Monsieur le Maire à reverser le montant de la subvention qui pourrait être appelé à évoluer d'une année à l'autre au regard des notifications de l'Etat.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à reverser le montant de la subvention attribuée à la Ville de Honfleur au titre du « Point info 14 » (Maison de Services Au Public) à la Mission Locale Baie de Seine qui a en charge la gestion de ce dispositif et l'accueil du public concerné.
- Autorise Monsieur le Maire à reverser chaque année le montant de la subvention de l'Etat qui pourrait être appelé à évoluer d'une année à l'autre selon les dispositifs fixés par l'Etat.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201935-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ECOLE DE VOILE CNH / VILLE DE HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été signée le 28 novembre 2016 entre le Cercle Nautique de Honfleur et la Ville de Honfleur pour favoriser le développement des activités de voile sur le territoire.

Compte tenu de certaines modifications nécessaires pour améliorer le fonctionnement de ce partenariat, il a été convenu d'établir un premier avenant à la convention initiale.

Cet avenant modifie les engagements de l'association pour les activités proposées, les engagements de la Ville de Honfleur pour la mise à disposition des locaux, des matériels, de la subvention et du renouvellement de la durée de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver les termes de ce premier avenant à la convention du 28 novembre 2016 et à autoriser Monsieur le Maire à signer ce document avec le Cercle Nautique de Honfleur.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve les termes de ce premier avenant à la convention du 28 novembre 2016 entre le Cercle Nautique de Honfleur et la Ville de Honfleur pour favoriser le développement des activités voile sur le territoire ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ce document avec le Cercle Nautique de Honfleur.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201936-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

12/07/2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR L'ECOLE DE VOILE CNH (vestiaires, sanitaires, rangements, mise en conformité PMR DANS L'ANCIENNE VIGIE DU BUTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de locaux pour l'école de voile CNH, la Commune souhaite solliciter l'aide financière de la Région Normandie et de l'Etat.

La première tranche de travaux comprenant l'agrandissement de l'existant, afin de répondre prioritairement aux normes d'hygiène et de sécurité avant la saison, a été réalisée en avril 2019.

La seconde tranche qui permettra de répondre aux normes des ERP pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ne sera réalisée qu'à l'automne 2019.

Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201937b-DE
Date de télétransmission : 09/07/2019
Date de réception préfecture : 09/07/2019

Les services du Conseil Régional ont déjà enregistré le dossier et ont autorisé la Municipalité à commencer les travaux. La demande en direction des services de l'Etat est en cours. Les dépenses engagées pourront être prises en compte à partir du 1^{er} janvier 2019 par la Région, sous réserve de l'avis définitif de la Commission Régionale qui se réunira en septembre.

Il convient de délibérer pour solliciter officiellement les subventions de la Région et de l'Etat et pour valider le plan de financement sous réserve de l'accompagnement financier de la Région et de l'Etat.

VILLE DE HONFLEUR – PROJET EQUIPEMENT ECOLE DE VOILE – Plage du Butin

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant TTC	HT
Rénovation (Normes PMR)	19 870,75 €	15 896,60 €
Extension	110 129,25 €	88 103,40 €
Total	130 000,00 €	104 000,00 €
Ressources		
Conseil Régional 20 %	26 000,00 €	20 800,00 €
CNDS accessibilité 20%	3 974,15 €	3 179,32 €
Commune	100 025,85 €	80 020,68 €
Total	130 000,00 €	104 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter officiellement les subventions de la Région et de l'Etat dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux de l'école de voile CNH vestiaires, sanitaires, rangements, mise en conformité PMR DANS L'ANCIENNE VIGIE DU BUTIN ;
- Valide le plan de financement sous réserve de l'accompagnement financier de la Région et de l'Etat.

Le Maire,

Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<p><u>Date de convocation :</u> 05 juin 2019</p> <p><u>Affichée le :</u> 05 juin 2019</p> <p><u>Date d'affichage des délibérations</u> 21.06.2019</p> <p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 21</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints. M. MOREL, maire délégué de Vasouy. Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents et excusés :</u> M. PERRAULT conseiller municipal.</p> <p><u>Absents :</u> Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents et excusés ayant donné pouvoir :</u> MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.</p> <p>Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.</p>
--	--

PB/CD

MEDIATHEQUE Maurice DELANGE – ENRICHISSEMENT DU FONDS PATRIMONIAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin d'enrichir son fonds patrimonial, la médiathèque Maurice Delange a acquis en 2019 une lettre autographe signée de Charles Baudelaire, où le poète mentionne son désir de « revenir définitivement à Honfleur », ainsi que le manuscrit autographe signé de la conférence de Jean Cocteau sur Erik Satie.

De plus, la médiathèque a acquis en 2018 deux futons et deux housses de futons supplémentaires pour exposer les documents du fonds ancien lors de l'exposition patrimoniale annuelle.

Le coût total de ces acquisitions s'est élevé à 11 719 € HT. Une subvention du montant le plus élevé possible est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), via le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB) pour l'achat de ces documents et du matériel de consultation/exposition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB) pour l'achat des documents et du matériel de consultation/exposition présentés ci-dessus.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201938-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

30.07.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal la transformation d'un poste contrat avenir en poste d'adjoint technique suite à un départ à la retraite à compter du 1^{er} août 2019, un poste d'attaché à 8.75/35° en poste d'attaché à 17.5/35° à compter du 1^{er} septembre 2019, un poste d'adjoint technique à 25/35° en temps complet au 1^{er} août, un poste d'agent de maîtrise principal en technicien au 1^{er} juillet, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10/20° en 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 5/20°, la création de deux postes d'adjoints techniques contractuels pour la saison (juin, juillet, août).

Il est par ailleurs proposé de mettre en conformité les dispositions relatives au décret du 26 février 2019.

Enfin, lors d'une manifestation organisée en mars dernier par l'école de musique, il a été demandé une prestation à un intervenant extérieur. Il est proposé de rembourser les frais à cet intervenant sous forme d'une vacation d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants:

- 1 poste contrat avenir à compter du 1^{er} août 2019
- 1 poste d'attaché à 8.75/35° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 1 poste d'adjoint technique à 25/35 à compter du 1^{er} août 2019
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} juillet 2019

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10/20° à compter du 1^{er} septembre 2019

Et la création des postes suivants :

- 1 poste adjoint technique à compter du 1^{er} août 2019
- 1 poste d'attaché à 17.5/35° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2019
- 1 poste de technicien à compter du 1^{er} juillet 2019
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 5/20° à compter du 1^{er} septembre 2019
- deux postes d'adjoints techniques contractuels pour la saison (juin, juillet, août).

DÉCIDE de revaloriser les indemnités kilométriques et indemnités de mission (application de l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques et de mission prévues à l'article 3 et à l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat)

DÉCIDE le versement d'une vacation de 100€ net pour l'accompagnement au piano des élèves de musique lors d'une audition

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-dei201939-DE
Date de télétransmission : 06/08/2019
Date de réception préfecture : 06/08/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>	05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>	05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	16
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

TRAVAUX D'INSERTION MENES PAR L'ASSOCIATION « ETRE ET BOULOT » POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Honfleur a noué un partenariat étroit avec l'Association d'insertion « ETRE ET BOULOT », depuis de nombreuses années, notamment dans le domaine de l'entretien des paysages et de la création de jardins d'insertion.

Le Département du Calvados a également choisi cette association pour la remise en état du Bassin des Chasses par exemple. Le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Calvados-Honfleur lui fait aussi régulièrement appel pour l'entretien de certains espaces et cette mission va se poursuivre avec l'Association Syndicale Libre qui vient d'être mise en place.

Il est proposé de poursuivre cette collaboration entre la Ville, le Département du Calvados et l'Association « Etre et Boulot » autant que nécessaire et selon les financements qui pourront être dégagés pour 2019 et 2020, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'insertion, si nécessaire.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Propose de poursuivre cette collaboration de travaux d'insertion menés entre la Ville, le Département du Calvados et l'Association « Etre et Boulot » autant que nécessaire et selon les financements qui pourront être dégagés pour 2019 et 2020 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'insertion qui seront proposées pour les opérations à venir.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201940-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

BUDGET PRINCIPAL VILLE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des changements d'imputations budgétaires qui nous ont été communiquées par la Préfecture et par la Trésorerie conduisent à effectuer quelques corrections dans le cadre de la proposition d'une Décision Modificative Budgétaire n°1 :

Budget Principal

FONCTIONNEMENT

	RECETTES
Chap 73 Article 73925 "Fonds de péréquation/ressources communales"	-100 000,00 €
Chap 73 Article 739223 "Fonds de péréquation/ressources communales"	100 000,00 €
Chapitre 73 Article 7337 "Redevances de stationnement"	-1 550 000,00 €
Chapitre 70 Article 70383 "Redevances de stationnement"	1 550 000,00 €
Chapitre 74 Article 746" DGD"	-194 201,00 €
Chapitre 74 Article 7461" DGD"	194 201,00 €
Chapitre 75 Article 758"Autres produits de gestions courantes"	-10 000,00 €
Chapitre 75 Article 7588"Autres produits de gestions courantes"	10 000,00 €
TOTAL	0,00 €

Régularisation suite
à changement d'imputations

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 040 Article 2805 "Concessions et droits similaires"		-3 000,00 €
Chapitre 040 Article 20851"Concessions et droits similaires"		3 000,00 €
Chapitre 041 Article 2031" Frais d'études"	100 000,00 €	
Chapitre 041 Article 2031" Frais d'études"		100 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	100 000,00 €

Régularisation suite
à changement d'imputations

Opérations d'ordres

Ces opérations ne constituent que des opérations qui n'affectent pas l'équilibre du budget tel que prévu initialement.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la **Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget principal Ville,** proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201941a-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 16
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

BUDGET ANNEXE QUAI STE CATHERINE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2019 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Quai Ste Catherine » comme suit :

QUAI SAINTE CATHERINE
BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chap 022 "Dépenses imprévues"	- 6 000,00 €	
Chap 023 "Virement à la section d'Investissement"	- 35 000,00 €	
Chap 011 Article 62878 "Remboursements de frais"	35 000,00 €	
Chap 011 Article 62871 "Remboursement de frais"	14 000,00 €	
Chap 65 Article 6541 "Pertes sur Créances irrécouvrables"	- 2 600,00 €	
Chap 042 Article 6811 "Amortissements"	2 900,00 €	
Chap 73 Articles 7336 "Droits de Places"		8 300,00 €
TOTAL	8 300,00 €	8 300,00 €

Changeement d'imputation
Frais de dragage

Ajustement suite à demandes
de la Trésorerie

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chap 204 Article "Subventions d'équipements versées"	-35 000,00 €	
Chap 021 "Virement de la section de Fonctionnement"		-35 000,00 €
Chap 040 Article 28188 "Autres immobilisations corporelles"		2 900,00 €
Chap 21 Article 21538 "Autres réseaux"	2 900,00 €	
TOTAL	-32 100,00 €	-32 100,00 €

Changeement d'imputation
Frais de dragage

Ajustement suite à demandes
de la Trésorerie

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Quai Ste Catherine « Quai Vieux Bassin », proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201941b-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

BUDGET ANNEXE CINEMA : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2019 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Cinéma » comme suit :

CINEMA					
BUDGET ANNEXE					
FONCTIONNEMENT					
		DEPENSES	RECETTES		
Chap 011 Article 6135 "Locations diverses"		568,00 €		}	Régularisation suite à demande TP
Chap 042 Article 777 "Quote part subvention invest"			568,00 €		
Chap 012 Article 6411 "Rémunération titulaires"		-12 000,00 €			
Chap 012 Article 64111 "Rémunération titulaires"		12 000,00 €			
Chap 012 Article 6413 "Réunération non titulaires"		-27 000,00 €			
Chap 012 Article 64131 "Réunération non titulaires"		27 000,00 €			
TOTAL		568,00 €	568,00 €		
INVESTISSEMENT					
Chap 040 Article 13911 "Subventions Invest"		0,84 €			
Chap 21 Article 2135 "Construction-Agencement"		- 0,84 €			
TOTAL		- €			

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Cinéma, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201941c-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

BUDGET ANNEXE BATIMENT INDUSTRIEL ENTREE EST : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2019 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Bâtiment industriel Entrée Est » comme suit :

BATIMENT INDUSTRIEL ENTREE EST		
BUDGET ANNEXE		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Chap 011 Article 63512 "Taxes foncières"	6 500,00 €	
Chap 65 Article 658 "Charges de gestions diverses"	-6 500,00 €	
TOTAL	0,00 €	

} Répartition sur les budgets annexes des paiements des taxes foncières

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Bâtiment industriel Entrée Est, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201941d-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

BUDGET ANNEXE CARREFOUR DE L'EMPLOI : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2019 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Carrefour de l'emploi » comme suit :

CARREFOUR DE L'EMPLOI			
BUDGET ANNEXE			
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	
Chap 11 Article 611 "Sous-Traitance"	- 2,00 €		} Régularisation suite à demande TP
Chap 042 Article 6811 "Amortissements"	2,00 €		
TOTAL	- €		
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	
Chap 040 Article 28188 "Autres immobilisations corporelles"		2,00 €	} Régularisation suite à demande TP
Chap 21 Article 2184 "mobiliers"	2,00 €		
TOTAL	2,00 €	2,00 €	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la **Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Carrefour de l'Emploi**, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201941e-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 16
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

QUALIFICATION DU BUDGET ANNEXE « PARKING DU BASSIN DU CENTRE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des difficultés juridiques et comptables liées à la qualification de ce budget annexe avaient été soulevées lors des opérations de clôture d'exercice, notamment en raison du caractère industriel et commercial qui avait été donné lors de la création de ce service.

Les services de la Direction des Finances Publiques et de la Préfecture du Calvados (Sous-Préfecture de Lisieux) viennent de nous informer que le service de gestion du parc de stationnement du Bassin du Centre pouvait être considéré comme un service public administratif et non comme un service à caractère industriel et commercial.

Il est proposé au Conseil Municipal de qualifier le service « Parking Bassin du Centre » de Service Public Administratif au lieu de Service Public Industriel et Commercial.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Après examen de l'analyse juridique menée par la Direction des Finances Publiques et après l'avis émis par Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux au titre du contrôle de légalité,

- **Décide de qualifier le service d'exploitation du parc de stationnement du Bassin du Centre « Service Public Administratif » au lieu et place du « Service public industriel et commercial » initialement utilisé ;**
- **Prend acte que cette qualification de SPA simplifiera le régime juridique et comptable dévolu au statut de SPIC qui régissait antérieurement le service.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201942-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>	05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>	05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	16
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de chaque exercice comptable, le Trésorier est amené à solliciter l'admission en non-valeur de titres des années précédentes, après avoir apporté les justifications nécessaires démontrant que toutes les voies de recours et toutes les procédures ont été menées à leur terme sans aboutir au recouvrement desdites dettes.

Le montant de ces admissions en non-valeur dont les crédits figurent en provisions au budget s'élèvent à 29 637.19 € :

- Numéro de liste 3516830515 d'un montant total de 11 644,40 €,
- Numéro de liste 3818500215 d'un montant total de 17 992,79 €.

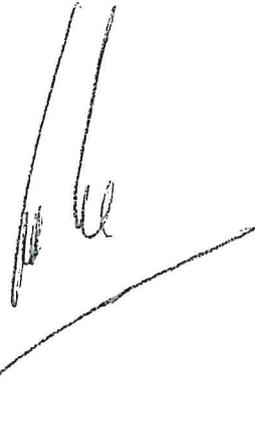
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Sur proposition de M. le Trésorier,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés sur le tableau de Monsieur le Trésorier.
 - Numéro de liste 3516830515 d'un montant total de 11 644,40 €.
 - Numéro de liste 3818500215 d'un montant total de 17 992,79 €.
- Article 2 : DIT que le montant total retenu de ces titres de recettes s'élève à 29 637,19 € pour le « Budget Principal ».
- Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses du budget concerné de l'exercice en cours de la commune (budget principal).

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201943-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 16
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ABRIS-BUS DES COLLEGE ET LYCEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une action pédagogique engagée entre la Ville de Honfleur et les enseignants du Collège Alphonse Allais et du Lycée Albert Sorel, il a été procédé par le Collège à l'achat de peinture pour un montant de 463,85 €.

Cette action faisait suite à des dégradations importantes constatées sur ces équipements. Le résultat est tout à fait satisfaisant.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés, soit 463,85 € au profit du Collège Alphonse Allais.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

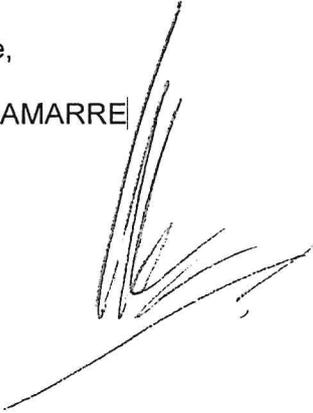
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés, soit 463,85 € au profit du Collège Alphonse Allais.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201944-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M.ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

REMBOURSEMENT DE FRAIS DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU COMITE SCIENTIFIQUE MIS EN PLACE POUR LE PROJET DE RESIDENCE D'ARTISTES ET DU CENTRE D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE AU SEIN DE LA LIEUTENANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du contenu du comité scientifique du CIAP, il a été fait appel à nouveau à l'expertise de Madame Nathalie Pallu de la Barrière dont la prestation intellectuelle est estimée à 300 €, à celle de Monsieur Yves Lescroart pour un montant de 300 € et à celle de Monsieur Pascal Lelièvre pour un montant de 300 €.

De plus, Monsieur Pascal Lelièvre a assuré des visites guidées de la Lieutenance le 29 mai 2019. Il est proposé de lui rembourser 100 € pour cette mission.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à rembourser les sommes ci-dessus évoquées à Madame Pallu de la Barrière, à Monsieur Lescroart et à Monsieur Lelièvre.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à rembourser les sommes ci-dessus évoquées à Madame Pallu de la Barrière, à Monsieur Lescroart et à Monsieur Lelièvre.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201945-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>	05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>	05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	16
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

SB/CD

EXPOSITION D'ETE AUX GRENIERS A SEL – DUBOUT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exposition d'été aux Greniers à Sel sera consacrée aux dessinateurs de presse.

L'organisation prévoit l'achat de l'exposition par la Ville pour 5 000 € et la tenue d'un espace de vente, sous la responsabilité de la Société Albert Dubout Communication, dont les recettes seront encaissées par la régie rattachée au service culturel.

La convention qui sera signée par Monsieur le Maire et les représentants de la Société Albert Dubout Communication prévoira notamment des reversements selon un pourcentage prédéfini, le restant revenant à la Ville et devant, à minima, couvrir le coût de l'exposition.

Il convient de valider l'organisation proposée et d'approuver le principe d'encaissement, par la régie communale, des recettes de ventes de produits qui seront commercialisés par la Société pendant la durée de l'exposition. Il convient aussi d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Albert Dubout Communication qui fixera les modalités de fonctionnement.

L'arrêté de création de la régie de recettes ainsi que les arrêtés de nomination des régisseurs seront modifiés par avenant dans ce sens.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'ensemble de ces points.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville de Honfleur et la Société Albert Dubout Communication fixant les modalités de fonctionnement et permettant à la Ville d'acquérir l'exposition « Dubout » pour un montant de 5 000 € et la tenue d'un espace de vente, sous la responsabilité de la Société, dont les recettes seront encaissées par la régie rattachée au service culturel. Cette convention prévoira notamment des reversements selon un pourcentage prédéfini, le restant revenant à la Ville et devant, à minima, couvrir le coût de l'exposition.**
- **Valide l'organisation proposée et approuve le principe d'encaissement, par la régie communale, des recettes de ventes de produits qui seront commercialisés par la Société Albert Dubout Communication pendant la durée de l'exposition.**
- **Précise que l'arrêté de création de la régie de recettes ainsi que les arrêtés de nomination des régisseurs seront modifiés par avenant dans ce sens.**

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201946a-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

03 JUIL. 2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

EXPOSITION D'ETE AUX GRENIERS A SEL – DUBOUT – FIXATION DES TARIFS

Dans la continuité de l'exposé précédent, Monsieur le Maire informe qu'il convient également de fixer les différents tarifs de recettes de cette exposition « Les dessinateurs de presse » qui seront encaissées par la régie de recette rattachée au service culturel.

Il explique que ces recettes seront constituées des droits d'entrées et de la vente de produits dérivés.

Il propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2331-2, R.1617-1 et R.1617-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 février 1986 et son arrêté du 3 mars 1986 instituant une régie de recettes,

Vu la délibération du 12 juin 2019 autorisant Monsieur le maire à signer la convention et validant l'organisation de la régie pour cette exposition,

Vu l'avenant n°8 à l'arrêté de nomination du 21 février 1996 portant nomination des régisseurs mandataires,

Considérant qu'il convient de fixer les différents tarifs liés à cette exposition.

DECIDE

De fixer les différents tarifs de l'exposition d'été « les dessinateurs de presse » qui se déroulera dans le grand Grenier à Sel du 15 juillet au 18 août 2019, selon le tableau suivant :

Dessinateurs	Editeurs	Titres	Prix de vente public TTC	Prix fournisseur TTC
LIVRES				
Herlé	Editions de L'Opportun	Où est sarko	9,90 €	8,91 €
Herlé	Editions de L'Opportun	Où sont les grands personnages de l'Histoire de France	12,90 €	11,61 €
Vuillemin	Glenat	Les Sales Blagues (1-17 tomes)	49,00 €	44,10 €
Vuillemin	Glenat	Les Sales Blagues Tome 17	13,90 €	12,51 €
Vuillemin	Drugstore	Les Sales Blagues Tome 15	10,50 €	9,45 €
Vuillemin	Echo des Savanes	Travail m'a tuer	15,50 €	13,95 €
Serre	Glenat	Vacances en famille	12,75 €	11,48 €
Serre	Glenat	Le Sport	12,75 €	11,48 €
Serre	Glenat	La Médecine	15,50 €	13,95 €
Mykaia	Collecteur HC	In Memoriam	10,00 €	9,00 €
Mykaia	Mykaia	Petit Reminder	25,00 €	22,50 €
Loup	Florence Loup	La Bible	55,00 €	49,50 €
M.Wolinski	Points	Chérie Je vais à Charlie	6,20 €	5,58 €
M.Wolinski	Seuil	Le Goût de la Belle Vie	17,00 €	15,30 €
G.Wolinski	Seuil	Les Falaises	21,00 €	18,90 €
G.Wolinski	Glénat	Le Bonheur est un métier	29,50 €	26,55 €
G.Wolinski	Hoëbeke	Wolinski 50 ans de dessins	29,50 €	26,55 €
Peynet	Hoëbeke	Les Amoureux de Peynet	18,00 €	16,20 €
Dubout	Hoëbeke	Les Chats	18,00 €	16,20 €
Vuillemin	Vuillemin	Litho N°1 Vuillemin	50,00 €	45,00 €
Vuillemin	Vuillemin	Litho N° 2 Vuillemin	50,00 €	45,00 €
Dobritz	Dobritz	Affiche Dobritz	20,00 €	18,00 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Chansons de salle de garde	15,00 €	11,25 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Kama Soutra	15,00 €	11,25 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Joyeuses Fêtes	13,00 €	9,75 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Cyrano	13,00 €	9,75 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Train	12,00 €	9,00 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Œuvre Intégral Tomes 1 - 6	30,00 €	24,00 €

Dubout	Albert Dubout Comm	Œuvre Intégral Tomes 7	20,00 €	16,00 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Planches 15 titres	35,00 €	28,00 €
Dubout	Albert Dubout Comm	Cartes postales	1,00 €	0,70 €
PRODUITS DERIVES				
Magnets (16 réfs)			3,25 €	2,60 €
Dessous verres (3 réfs)			6,95 €	5,56 €
Mugs (8 réfs)			7,50 €	6,00 €
Sets de table (14 réfs)			3,50 €	2,80 €
Serviettes en papier (8 réfs)			3,95 €	3,16 €
Plateaux (4 réf)			12,50 €	10,00 €
Carrés éponges (2 réfs)			6,95 €	5,56 €
Essuies mains (2 réfs)			8,75 €	7,00 €
Torchons (17 réf)			11,00 €	8,80 €
Tabliers (7 réfs)			26,00 €	20,80 €
Tote bags (3 réfs)			9,90 €	7,92 €

De fixer le prix d'entrée à **Un Euro (1 €)**, pour les personnes de plus de 12 ans

De fixer le prix de vente de l'affiche de l'exposition à **Un Euro (1 €)**

Que le prix indiqué dans la colonne « Prix Fournisseur TTC », correspond au montant unitaire qui sera reversé à la société « Albert Dubout Communication » au prorata du nombre vendu.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201946b-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>	05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>	05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	16
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ADHESION DE LA VILLE DE HONFLEUR AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les nouvelles modalités de fonctionnement du « Conseil National des Villes et Villages Fleuris » ne nous ont pas permis de recevoir les propositions d'adhésion au titre des années 2018 et 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser ces adhésions pour un montant de 225.00 € au titre de l'année 2018 et de 225.00 € au titre de l'année 2019.

Pour mémoire, la Ville de Honfleur adhère depuis de nombreuses années au C.N.V.V.F. et dispose du classement « 4 fleurs ».

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide l'adhésion de la Ville au C.N.V.V.F. pour les années 2018 et 2019 ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement des cotisations :
 - au titre de l'année 2018 pour 225,00 €,
 - au titre de l'année 2019 pour 225,00 €.

Le Maire,

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201947-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONTRIBUTION 2019 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le Département du Calvados, intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou de subvention à des personnes ou à des familles en difficulté pour les aider à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, ou pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

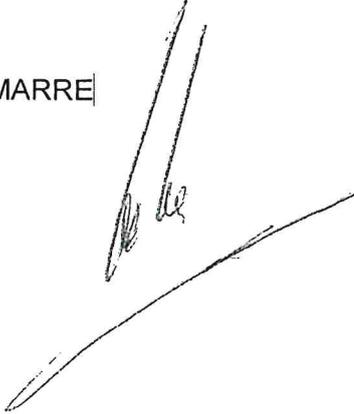
Chaque année, la Ville de Honfleur apporte sa contribution à ce fonds dont des Honfleurais bénéficient.

Il est proposé de reconduire en 2019 une participation de 0.17 € par habitant soit pour 7 686 habitants un montant de 1 306.62 €, et le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide le versement d'une participation au Fonds de Solidarité Logement d'un montant de 1 306,62 € au titre de l'année 2019.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201948-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 16
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

FANFARE DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux fanfares de Honfleur et sa Région ont cessé leurs activités en raison du faible nombre de participants. Les différentes associations patriotiques s'en sont émues.

Néanmoins quelques membres de l'ancienne fanfare « Le Réveil Saint-Sauveurais » ont souhaité reprendre les activités antérieures des deux fanfares et ont sollicité la Ville pour la mise à disposition des locaux antérieurement occupés par la « Crevette Honfleuraise » aux Marronniers-Canteloup et pour une aide de lancement.

Les membres de la Fanfare du Pays de Honfleur-Beuzeville se sont engagés à animer les fêtes patriotiques traditionnelles et différentes manifestations au cours de l'année.

Il est proposé de verser à cette nouvelle fanfare une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte de mettre à disposition de l'Association « La fanfare du Pays de Honfleur – Beuzeville » les locaux antérieurement occupés par la « Crevette Honfleuraise » aux Marronniers-Canteloup ;**
- **Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association « La Fanfare du Pays de Honfleur – Beuzeville » et autorise Monsieur le Maire à procéder à son mandatement au vu du dossier qui sera remis par les responsables.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201949-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M.ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM / EF

Objet : EGLISE ST LEONARD – ENTRETIEN DE L'ORGUE – PARTICIPATION DE LA DRAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'orgue de l'Eglise Saint Léonard fait l'objet de deux visites par an pour son entretien, une visite au printemps et une visite à l'automne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entretien de l'orgue peut bénéficier d'une participation de la DRAC à hauteur de 45% HT sur le coût d'une visite par an.

Il propose que le Conseil Municipal sollicite officiellement cette aide financière auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de financer les deux visites pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard étant précisé que l'une des visites sera couverte à hauteur de 45% HT par un financement de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter officiellement une aide financière auprès de la DRAC afin de couvrir à hauteur de 45% HT une visite par an d'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard.

FAIT et DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel LAMARRE |



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201950-DE
Date de télétransmission : 18/06/2019
Date de réception préfecture : 18/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANIEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS AVENUE DU CANADA ET LIEU DIT « LA FOSSERIE »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'extension du réseau Basse Tension, avenue du Canada et quartier de la Fossierie, il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec la société ENEDIS

Les principales caractéristiques de cette convention sont la pose de 3 canalisations BT souterraines sur une longueur totale cumulée de 17m et une largeur de 1m, ainsi que la pose de 2 coffrets REMBT. Ces travaux s'effectueront sur les parcelles cadastrées BK n°77 et 81. L'exécution des travaux ainsi que leur entretien exigent la signature d'une convention de servitudes.

Il propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant la demande émanant de ENEDIS CALVADOS en date du 25 mars 2019

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que la servitude ne générera pas de contraintes particulières

DECIDE

- **D'accepter** les servitudes suivantes avec ENEDIS, sur les parcelles BK n°77 et 81, sises avenue du Canada et quartier de la Fosseirie:
 - Etablissement à demeure dans 1 bande cumulée de 17m de long sur 1m de large de trois canalisations souterraines ainsi que ses accessoires.
 - Etablissement si besoin de des bornes de repérage.
 - Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose de canalisation.
 - Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
 - Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
 - Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

- **Que** tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer la convention n°DB22/037782 Raccordement BT-C5-SHMI et ses annexes, liées à cette délibération.

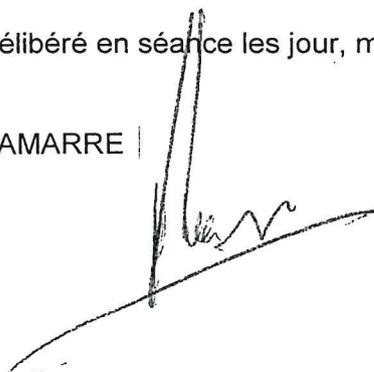
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201951-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

30.09.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Vente d'une parcelle rue Marie-Thérèse Turgis

Monsieur le Maire informe que la société « La Plaine Normande » s'est engagée depuis quelques années dans un processus de cession de ses actifs. Dans cette logique les maisons individuelles ont été proposées à l'achat aux locataires.

Un acquéreur a souhaité compléter son acquisition par la régularisation d'une petite bande de terrain d'environ 16m² attenante à sa nouvelle propriété mais faisant partie du domaine privé de la commune.

Le service des domaines a été consulté.

Il est proposé de délibérer sur cette cession d'environ 16m².

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,.

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du Pôle des évaluations domaniales en date du 12 juin 2019,

Considérant la demande formulée par Monsieur Thierry Thomas, d'acquérir cette petite bande terrain attenant à sa propriété.

Considérant que cette demande respecte une logique foncière et qu'elle ne nuit pas à l'intérêt général.

Décide

D'accepter la cession d'une surface d'environ 16m² à prélever sur la parcelle cadastrée BH n°93, au profit du propriétaire de la parcelle BH n°195, Monsieur Thierry THOMAS

Que cet accord est conditionné par l'acceptation des suivantes:

- Le prix de cession est fixé à 110€/m² conformément à l'avis des Domaines.
- Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs sur demande de l'acquéreur, il est accepté un paiement échelonné en 2 ou 3 échéances sur un maximum de 1 année.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Michel LAMARRE
Maire de Honfleur



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice</u> : 29
<u>Présents</u> : 16
<u>Votants</u> : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

APPROBATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE TRANSPORT PUBLIC POUR L'ANNEE 2018.

Monsieur le Maire Informe que conformément aux dispositions de la convention, la société KEOLIS Calvados vient de remettre son rapport de délégation du service public de transport pour l'année 2018.

Ce rapport met en exergue plusieurs points forts :

- Un fléchissement de la fréquentation commerciale et scolaire dû notamment aux coefficients de mobilité des titres.
- Une augmentation des titres à l'unité.
- Une augmentation des scolaires subventionnés.
- Des actions commerciales visant à fidéliser les clients par l'achat d'abonnement.
- La mise en place de l'application ZENBUS pour smartphone.
- La modernisation du site internet.
- La maîtrise des charges permet la baisse de la contribution forfaitaire qui s'établit à 634 124€ (-1.84%).

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'approbation du rapport du délégataire de l'année 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public

Vu la convention d'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération de Honfleur et de ses environs signée le 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, et notamment son article 6.

Considérant le rapport du délégataire pour l'année 2018.

DECIDE

D'approuver le rapport du délégataire, Kéolis Calvados, concernant l'activité de l'année 2018.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201953-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

MARCHE ASSURANCE- PROLONGATION DES CONTRATS.

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurance de la Commune arriveront à échéance le 31 décembre prochain.

Il précise que certains contentieux en responsabilité civile ne sont pas purgés et qu'il conviendrait de prolonger les contrats de 1an.

Il propose d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 29 soumettant les contrats d'assurances au dispositif des marchés publics,

Vu l'échéance des contrats d'assurance actuels,

Considérant les recours pendants, notamment sur les travaux de la route Emile Renouf

DECIDE :

D'accepter la prolongation des contrats actuels en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile, de flotte de véhicules terrestres à moteur, d'embarcations fluviales et maritimes, et de protection juridique, jusqu'au 31 décembre 2020.

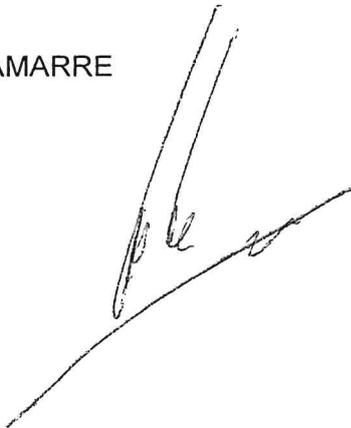
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les avenants de prolongation.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201954-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.06.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Lancement de la procédure de rétrocession de la voirie du Bouloir.

Monsieur le Maire expose que la voirie du Bouloir est assujettie à une domanialité particulièrement complexe puisque sans compter les copropriétés c'est plus d'une quinzaine de propriétaires qui se partagent cette voie pourtant ouverte à la circulation publique. Cette situation n'est pas sans risque tant pour la sécurité des biens et personnes que pour la libre circulation. Les dernières copropriétés ont encore ajoutées de la confusion en cédant des lots de stationnement sur la voie, dans la vente des appartements.

Il informe qu'il a organisé une première réunion d'information le 24 mai dernier auprès des riverains pour leur exposer la procédure envisagée afin de maintenir d'une part la libre circulation publique de cette voie et d'assurer de manière optimale la sécurité des biens et des personnes en se conformant au règlement de la sécurité incendie qui impose des largeurs de voies et des rayons de manœuvre aux véhicules et engins de secours.

Monsieur le Maire informe que faute de l'accord de tous les riverains, il existe une procédure de rétrocession, du domaine privé vers le domaine public, régie notamment par l'article L318.3 du code de l'urbanisme.

Il propose d'autoriser le lancement de cette procédure qui prévoit notamment une enquête publique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 318-3 et L 318-10

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-4 est suivants

Vu le règlement de la sécurité incendie et notamment l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation et son article 4

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en œuvre la procédure décrite par l'article L 318.-3 du code de l'urbanisme pour le transfert d'office sans indemnité des propriétés privées de la voie du Bouloir,
- Signer l'arrêté de mise en œuvre de l'enquête publique
- Procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201955-DE
Date de télétransmission : 18/06/2019
Date de réception préfecture : 18/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

<u>Date de convocation :</u>
05 juin 2019
<u>Affichée le :</u>
05 juin 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
21.06.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 16
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

AUTORISATION DE DEPOSER LA CANDIDATURE DE LA VILLE ET DE NEGOCIER L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE « CASTEL ALBERTINE »

Monsieur le Maire rappelle le précédent débat et la délibération de principe du 12 décembre dernier autour de l'acquisition de la propriété « Castel Albertine ».

Il informe que le service de France Domaine a rendu dernièrement son évaluation estimée a 1 million d'Euros avec une marge de négociation en plus ou en moins.

Il propose de délibérer sur la poursuite et la finalisation des négociations suite à l'estimation des Domaines

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu la loi du 11 décembre 2001 et notamment le 2° du II de l'article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L1311-10,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article R. 1211-2,

Vu le décret du 14 mars 1986 et notamment le 2° de l'article 5 modifié par l'article 2 de l'arrêté du 5 décembre 2016 publié au journal Officiel du 11 décembre 2016,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 12 juin 2019,

Vu le contrat de Ville signé en 2015,

Considérant les nombreux projets d'intérêt public,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Présenter officiellement la candidature de la Ville de Honfleur pour l'acquisition de la propriété « Castel Albertine » sise 19 cours Albert manuel et cadastrée BC n°212 et 213 d'une contenance totale de 34 a et 66 ca.
- Négocier cette acquisition dans les limites fixées par le service de France Domaine.
- A signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette acquisition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-del201956-DE
Date de télétransmission : 24/06/2019
Date de réception préfecture : 24/06/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

02.07.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Conseil de Développement des Grands Ports Maritimes – Grand Port Maritime de Rouen – Représentant du Conseil Municipal –

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le code des transports, notamment son article R5312-36, prévoit que le mandat des membres du conseil de développement des grands ports maritimes (GPM) est de cinq ans à compter de l'arrêté nommant les personnalités qualifiées.

Il indique que pour le Grand Port Maritime de Rouen, ce mandat, renouvelé en 2014, a été prorogé de six mois en début d'année et qu'il s'achèvera le 31 juillet 2019.

Il précise qu'afin d'assurer la continuité de l'exercice de ce conseil, dans l'attente de la fusion des ports de l'axe Seine prévue au plus tard au 1^{er} janvier 2021, il convient de s'engager, dès à présent, dans le processus de renouvellement de l'ensemble des membres, et en particulier du représentant de la Ville de Honfleur au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen.

Monsieur le Maire ajoute que le Préfet de la Région Normandie a demandé, dans un courrier du 20 mai 2019, de bien vouloir lui proposer le nom du représentant du conseil municipal de Honfleur qui siègera au conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen à compter du 1^{er} août 2019.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Claude CHICHERIE qui représente actuellement la Ville de Honfleur au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen soit reconduit dans ses fonctions à compter du 1^{er} août 2019.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer à Monsieur le Préfet de Région Normandie, la candidature de Monsieur Claude CHICHERIE, adjoint aux affaires portuaires et à la sécurité à Honfleur, en tant que représentant de la Ville de Honfleur au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Rouen.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-dei201957-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

02.07.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F. DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la 10^{ème} année consécutive, la Ville de Honfleur a obtenu le « **Pavillon Bleu** », ce qui est important pour une ville et ajoute à sa notoriété.

Puis il donne connaissance au conseil municipal du courrier émanant des « **Rubans du Patrimoine** », dans lequel il est dit :

« *Monsieur le Maire,*

Nous vous remercions d'avoir participé à la 25ème édition du concours « les Rubans du Patrimoine », organisé conjointement par la Fédération Française du Bâtiment, l'association des maires de France, la Fondation du Patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de Monuments Historiques.

*Nous sommes particulièrement heureux de vous annoncer que le jury national a décerné un « **Prix Régional** » à votre commune.*

Cette distinction vous sera remise lors d'une cérémonie organisée par la Fédération régionale du Bâtiment avec les partenaires locaux. Vous serez rapidement contacté par les organisateurs de cette manifestation pour en fixer la date.

Nous vous présentons toutes nos félicitations et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération ».

Monsieur le Maire précise que le dossier présenté qui a fait l'objet du prix est celui de l'aménagement de **la Lieutenance**, et il remercie Monsieur BRONNEC pour son investissement dans ce dossier.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée des **manifestations à venir** :

- . Dimanche 16 juin, vers 17 H 00 : passage de l'Armada – Il indique que les dépenses à la charge de la Ville pour assurer la sécurité des visiteurs, y compris les frais de personnel, pourraient attendre la somme de 60 000 €,
- . Lundi 17 et Mardi 18 Juin – Escale de l'Hermione à Honfleur,
- . Vendredi 21 Juin – 17 H 30 – Inauguration de la rue de Sandwich, dans l'éco-quartier, puis verre de l'amitié salle Carnot,
- . Vendredi 21 Juin – Fête de la Musique,
- . Samedi 22 Juin – 11 H 00 – Inauguration de l'école de voile – Plage du Butin,
- . Samedi 22 Juin – 10 H 00- 12 H 30 et 14 H 30 – 17 H 30 – Vente de livres et de CD à la médiathèque,
- . Samedi 22 Juin – 16 H 00 – Inauguration des Focales – Rendez-vous au grenier à sel,
- . Vendredi 28 – Samedi 29 et Dimanche 30 Juin – Exposition des travaux des élèves des écoles d'art graphique de Honfleur et de Pont-Audemer au Grenier à Sel,
- . Dimanche 30 Juin – Pique-nique musical dans le Jardin des Personnalités,
- . Mercredi 3 Juillet – 17 H 00 – Inauguration de l'exposition Musicow'l dans le Jardin des Personnalités,
- . Vendredi 5 Juillet – 16 H 30 – Inauguration des travaux des routes Jean Revel et Emile Renouf,
- . Samedi 6 Juillet – les 100 ans du CSH Football,
- . Dimanche 7 Juillet – 10 H 00 – 18 H 00 – Le Salon du Livre, avec inauguration à 10 H 00 dans les greniers à sel, avec pour marraine Anny Duperey,
- . Puis cérémonies et manifestations du 14 Juillet.

Et Monsieur le Maire annonce « La Nuit des Artistes » qui aura lieu le samedi 3 août.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20190612-dei201958a-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Juin 2019

Date de
convocation :

05 juin 2019

Affichée le :

05 juin 2019

Date d'affichage
des délibérations

02.07.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LABBÉ, Mmes GESLIN, LARIEUX, M .ARNAUD, Mme CHEMIN, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. PERRAULT conseiller municipal.

Absents :

Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARKINA-PONCET, M. DUVAL, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. LEPROU (pouvoir à M.CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à F.DAVID), BOSQUET (pouvoir à M. PUBREUIL), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), M.ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire – Remerciements suite à l'attribution des subventions 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'attribution des subventions 2019, diverses lettres de remerciements lui sont parvenues.

Il indique qu'elles émanent de :

- . Yolande MENDEZ, présidente de l'association musicale et chorale Erik Satie,
- . Alain LE BERRE, président du Deauville Sailing Club de Deauville,
- . Jean-Pierre AUBERT, président de l'association « Honfleur 1939-1945 »,
- . Françoise MARCHAND, présidente de l'APAEI de la Côte Fleurie,
- . Jean-Luc GODET, directeur de l'association Itinéraires Caen & Lisieux,
- . La Compagnie du Souffle 14,

- . Jean BERGERET, président de l'association « Le Pays d'Auge »
- . Jérôme BISSON, président de l'association « Honfleur Jardin »,
- . Joël DUTOT, pour le Club Honfleurais d'Activités Nautiques,
- . Olivier GRONIER, délégué régional de la Fondation du Patrimoine,
- . Laurent JEANNE, président du SSIAD Vallée d'Auge à Saint-Gatien-des-Bois,
- . François GRANDCOLLOT, président de l'hippodrome de Clairefontaine,
- . Jessica BOUCHARD, présidente de l'association « Stann notre ange, notre Warrior »,
- . Monique KONCEWIECZ, présidente de l'association « Visite des malades en Etablissements Hospitaliers » (VEMH).

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire :
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-21 1403332-20190612-del201958b-DE
Date de télétransmission : 02/07/2019
Date de réception préfecture : 02/07/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

26.11.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

{Ob)

Objet : Hommages à la mémoire du Président CHIRAC & de M. Maurice DELANGE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire du Président Jacques CHIRAC, ancien Président de la République Française, ancien Maire et ancien Premier Ministre et également à la mémoire de Monsieur Maurice DELANGE qui fut Président de la Société des Artistes Honfleurais.

Monsieur le Maire évoque en premier lieu le parcours du Président CHIRAC et il rappelle qu'il fut notamment une voix qui s'éleva contre l'envoi de soldats pour aller combattre en Irak, qui stoppa le service militaire, qui alerta les nations sur les dangers du réchauffement climatique et qui insista sur l'intérêt de l'écologie, avec sa célèbre phrase « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », phrase qu'il prononça en ouverture de son discours devant l'assemblée plénière du 4^{ème} sommet de la terre, le 2 septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Monsieur le Maire rappelle également les réalisations de Jacques CHIRAC en tant que Premier Ministre, Maire de Paris, député de Corrèze

Puis il évoque la mémoire de Monsieur Maurice DELANGE, fils de l'ancien Maire de Honfleur, Maurice DELANGE, décédé le 30 septembre 2019 dans sa 92^{ème} année, et qui fut notamment président de la Société des Artistes Honfleurais de 1995 à 2002, après avoir succédé au Professeur René KUSS. « Il aimait Honfleur, la peinture, il respectait les traditions. Il avait participé à l'inauguration de la médiathèque à laquelle nous avons donné le nom de son père. Il laisse le souvenir de quelqu'un qui, au sein de la Société des Artistes Honfleurais, a tout fait pour valoriser l'œuvre des artistes qui furent exposés dans les greniers à sel ».

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE |



Accusé de réception en préfecture
014-21 1403332-20191002-de1201959-DE
Date de télétransmission : 26/11/2019
Date de réception préfecture : 26/11/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

<u>Date de convocation :</u>	24 septembre 2019
<u>Affichée le :</u>	24 septembre 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	09.10.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	21
<u>Votants :</u>	25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Démission de Madame Nathalie OLEON-PAPIN de son poste d'adjoint et de conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 8 août 2019 envoyé à Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux, Madame Nathalie OLEON-PAPIN a adressé sa démission des postes d'adjoint et de conseiller municipal de Honfleur. Cette démission a été acceptée par courrier du 13 août 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, du fait de la démission de Madame Nathalie OLEON-PAPIN, le tableau du conseil municipal s'en trouve modifié, et c'est ainsi que Monsieur Claude CHICHERIE, deuxième adjoint, devient premier adjoint.

Madame Nathalie OLEON-PAPIN ayant également démissionné de son poste de conseiller municipal, c'est le suivant de la liste qui devient conseiller municipal. Il s'agit de **Monsieur Alexis LANGIN** qui sera installé immédiatement dans sa fonction.

Il est proposé, compte tenu des prochaines échéances électorales et des derniers mois de mandat, de ne pas pourvoir au remplacement d'un poste d'adjoint et de ramener le nombre d'adjoints à sept au lieu de huit.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte de la démission de Madame Nathalie OLEON-PAPIN de son poste de 1^{er} Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal.**
- **Prend acte de l'installation de Monsieur Alexis LANGIN en qualité de Conseiller Municipal.**
- **Prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal et des fonctions de 1^{er} Adjoint revenant à Monsieur Claude CHICHERIE.**
- **Décide la suppression du poste de 8^e Adjoint et fixe le nombre d'Adjoints au Maire à 7.**

Le Maire,
Michel LAMARRE :



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201960-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA CULTURE

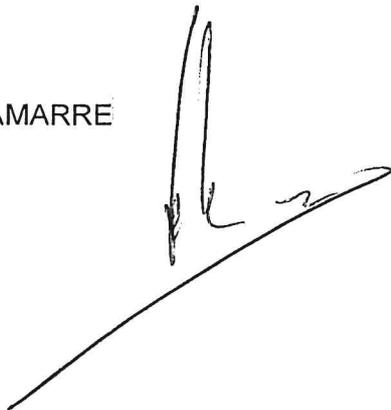
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de créer un poste de conseiller municipal qui recevra délégation du Maire dans le domaine des affaires culturelles suite à la démission de Madame Nathalie OLEON-PAPIN.

Madame Marie-Josèphe LARIEUX accepte d'assumer ces fonctions jusqu'à la fin du présent mandat, sans indemnité.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la proposition de Monsieur le Maire de confier la délégation des affaires culturelles à une Conseillère Municipale Déléguée.
- Prend acte que cette délégation sera confiée par Arrêté de Monsieur le Maire à Madame Marie-Josèphe LARIEUX.
- Prend acte que cette délégation sera assurée par Madame LARIEUX jusqu'à la fin du mandat sans indemnité.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201961-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

REPLACEMENT DE MADAME PAPIN DANS CERTAINES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Madame OLEON-PAPIN au titre de représentante de la Commune dans certaines associations ou organismes extérieurs.

. SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES CALVADOS-HONFLEUR

Il est proposé la candidature de Monsieur Claude CHICHERIE en qualité de titulaire (qui était suppléant précédemment) et de Monsieur Felipe ALVAREZ en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal par un vote à bulletin secret désigne comme représentant de la Ville au Comité Syndical du PACH :

- (25 votants avec procurations)
 - 25 : **Monsieur CHICHERIE (titulaire)**
 - 22 : **Monsieur ALVAREZ (suppléant)** contre 3 : Monsieur DUVAL

COMITE TECHNIQUE

Il est proposé de désigner en tant que titulaire Monsieur Nicolas PUBREUIL (qui était suppléant précédemment) et de désigner Madame Patricia SAUSSEAU en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal,

- **Décide de désigner, par un vote à l'unanimité, en tant que titulaire Monsieur Nicolas PUBREUIL (qui était suppléant précédemment) et de nommer Madame Patricia SAUSSEAU en tant que suppléante au Comité Technique.**

SOCIETE DU VIEUX HONFLEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 14 avril 2014 Mme Nathalie OLEON-PAPIN et Mme Katy DAVID avaient été désignées pour représenter la Ville de Honfleur au sein du Conseil d'Administration de la Société du Vieux Honfleur.

Ces deux élues ayant démissionné, il est proposé de les remplacer par Madame Marie-Josèphe LARIEUX et Madame Françoise DAVID.

Le Conseil Municipal ;

- **Décide de désigner par un vote à l'unanimité, Madame Marie-Josèphe LARIEUX et Madame Françoise DAVID pour représenter la Ville de Honfleur au sein du Conseil d'Administration de la Société du Vieux Honfleur.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201962-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONSULTATION DU PUBLIC POUR UNE DEMANDE D'EXTENSION D'UNE BASE LOGISTIQUE NORMANDIE EXPORT LOGISTICS A HONFLEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2019, la consultation du public s'est déroulée du 26 août 2019 au 23 septembre 2019 sur le projet d'extension de la base logistique Normandie Export Logistics.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. Le responsable de l'entreprise présente son projet et répond aux éventuelles questions. Le dossier a été mis à disposition du public en Mairie de Honfleur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 25 votants : 23 « pour » / 2 « abstentions » (Mme BOISIVON, M. DUVAL)

- Emet un avis favorable à la demande d'extension d'une base logistique de l'entreprise Normandie Export Logistics.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201963-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONSULTATION DU PUBLIC SUR UNE DEMANDE DE REGULARISATION D'UNE ACTIVITE DE STOCKAGE-BROYAGE-CONCASSAGE – BROYAGE-CRIBLAGE DE MATERIAUX INERTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019, la consultation du public s'est déroulée du 22 juillet 2019 au 19 août 2019 sur le projet de régularisation d'une activité pour l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement, définie à l'article R 511-9 du code de l'environnement.

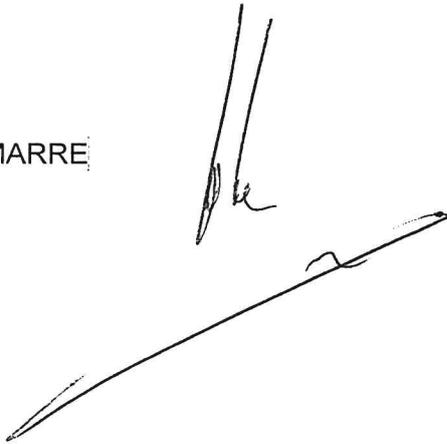
Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur cette demande. Le dossier a été mis à disposition du public en Mairie de Honfleur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 25 votants : 21 « pour » / 4 « contre » M. PERRAULT + 1 pouvoir (Mme PONCET), M. DUVAL, Mme BOISIVON

- **Emet un avis favorable à la demande de régularisation d'une activité de stockage broyage concassage broyage criblage de matériaux inertes de la société TOLSA FRANCE.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201964-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

ZAC éco-quartier du plateau – Approbation du Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que d'une part la SEM "SHEMA" a été désignée concessionnaire pour l'aménagement d'un éco-quartier sur le quartier du plateau, et que d'autre part cet aménagement a ensuite été redéfini dans le cadre d'une création de ZAC.

Il informe qu'en application des textes, il est présenté annuellement le compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel. Le bilan de la ZAC pour l'année 2019 est arrêté à 6 873 777€ en dépenses et à 7 232 586€ en recettes. Le bilan prévisionnel subit par conséquent un léger changement dans son équilibre général dû principalement à l'actualisation des marchés en cours et de l'application de la TVA sur marge.

Monsieur le Maire précise que les faits marquants de ce dossier pour l'année 2018 sont :

- La poursuite de la commercialisation des lots libres avec un léger ralentissement dû à l'allongement des procédures.
- Une pause dans le programme de logements sociaux du fait de l'incertitude de l'intégration de ce programme dans la programmation ANRU.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adoption du CRAC 2018 rédigé par la SHEMA.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.300-5, L.311-1 et suivant et R.311-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.112-1 et suivants

Vu la loi du 20 juillet 2015 relative aux concessions d'aménagement,

Vu les précédentes délibérations du Conseil municipal en date du 29 juin, 6 octobre 2010 et 27 juin 2012 concernant la concession d'aménagement de l'éco-quartier du plateau,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 approuvant le dossier de création de la Z.A.C éco-quartier du quartier Champlain et créant cette Z.A.C,

Vu le traité de concession signé avec la SHEMA le 21 mars 2011,

Vu l'avenant n°1 signé le 6 septembre 2012, l'avenant n°2 signé le 19 décembre 2013, l'avenant n°3 signé le 17 juillet 2017 et l'avenant n°4 du 29 novembre 2018

Vu le Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2018, remis par le concessionnaire,

Considérant le détail des dépenses prévisionnelles s'établissant comme suit :

• Acquisitions	1 402 921€
• Etudes	45 000€
• Honoraires	444 144€
• Travaux	3 856 804€
• Frais divers	72 000€
• Commercialisation	40 000€
• Charges de gestion	139 385€
• Rémunération société	599 340€
• Frais Financiers	274 050€

Considérant le détail des recettes prévisionnelles s'établissant comme suit :

• Cessions	7 170 716€
• Produits de gestion	60 760€
• Produits financiers	1 111€

Considérant que le solde prévisionnel de fin d'opération s'établit à 358 810€ (Trois cent cinquante huit mille huit cent dix €) et ne subit pas de variation à la baisse.

Considérant que ce C.R.A.C est conforme aux attentes et qu'il ne remet pas en compte les grands équilibres généraux du projet.

DECIDE

D'accepter sans réserve, le compte rendu annuel comptable (C.R.A.C) de la concession pour l'année 2018 qui établit un bilan prévisionnel final à six million huit cent soixante-treize mille sept cent soixante dix sept Euros (6 873 777€) en dépenses et sept million deux cent trente-deux mille cinq cent quatre vingt six Euros (7 232 586€) en recettes.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE |



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201965-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mmes GUADEBOIS, LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mme
LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à
M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CENTRE VILLE DE HONFLEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs réunions de travail avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves et afin de permettre un meilleur accueil dans un cadre adapté, il est envisagé de lancer une étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle structure scolaire appelée à remplacer les deux sites du Bouloir et de Caubrière.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner un prestataire qui sera en charge de définir les conditions de faisabilité et de programmation d'un tel projet.

Il est aussi proposé d'engager une étude d'opportunité et de programmation afin d'envisager de la même manière la construction et l'aménagement d'un établissement scolaire répondant aux exigences de développement du quartier du Plateau.

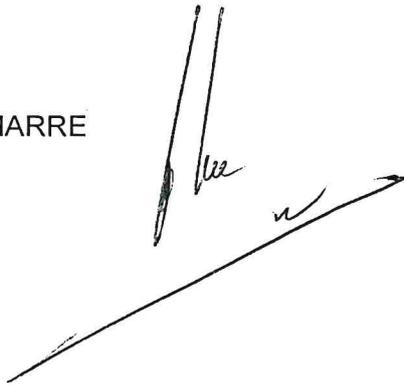
Un cahier des charges sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal à l'issue des résultats de l'étude d'opportunité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 25 votants : 21 « pour » / 4 « abstentions » M. DUVAL, M. PERRAULT
+ 1 procuration (Mme PONCET), Mme BOISIVON

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation en vue de désigner un prestataire qui sera en charge de définir les conditions de faisabilité et de programmation du projet de construction d'une école élémentaire dans le centre-ville de Honfleur.
- Décide d'engager une étude d'opportunité afin d'envisager à terme la construction et l'aménagement d'un établissement scolaire répondant aux exigences de développement du quartier du Plateau.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201966-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.

M. MOREL, maire délégué de Vasouy.

Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DONS ET DEPOT AUX ARCHIVES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 6 mars 2019, le Conseil Municipal avait accepté le don de Monsieur Nicolas MARLE pour les Archives Municipales.

Monsieur MARLE souhaite le compléter en remettant aux Archives Municipales près de 400 pièces concernant les familles GUILLOU, DESMARAIS, LACROIX LACOMBE, ses ancêtres installés à Honfleur et dans le canton.

Monsieur Daniel SAINT-JEAN, ancien journaliste au Pays d'Auge et à Paris-Normandie, fait don aux Archives Municipales de la collection d'articles de presse couvrant les périodes 1989/1998 ainsi que tous les négatifs photographiques couvrant les périodes 1979/1995.

Monsieur Pierre BOITEAU fait don de l'ensemble de ses dessins originaux parus dans le journal L'Eveil entre 1988 et 1999.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons.

Par ailleurs, Monsieur François DEBLEDS a déposé aux Archives Municipales l'original du récit d'André GRUINGENS sur son voyage et son séjour en Chine où il trouva la mort lors de l'Insurrection des Boxers dans le Nord du pays en 1900, ainsi que deux lettres originales et quatre dessins. André GRUINGENS est né à Honfleur en 1872 et il fut élève du collège de Honfleur de 1880 à 1889, puis interprète au chemin de fer de Pékin à Hankéou.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce dépôt.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accepte les différents dons remis au service des Archives Municipales dont le détail figure ci-dessus.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201967-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.

M. MOREL, maire délégué de Vasouy.

Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

RAPPORT CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées « CLECT » est chargée d'évaluer financièrement les charges transférées afin de mesurer l'impact sur les attributions de compensation. A l'issue de l'évaluation des charges transférées, elle doit rédiger un rapport. **Cf. document joint**

Ce rapport qui a été validé à l'unanimité par les membres de la CLECT le 2 août 2019 reprend les différentes méthodes présentées lors de la réunion, et le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Maire,
Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à trois mois de la fin de l'exercice budgétaire, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

Budget Principal Ville :

En dépenses de fonctionnement

1° - Le chapitre 014/article 73925 « Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales » (FPIC) prévu pour 100 000 €, doit être complété par un crédit supplémentaire de 23 546 €. Pour mémoire, le montant réclamé par l'Etat en 2018 était de 89 235 €.

2°) – Le chapitre 65/article 657362 « subvention d'équilibre au CCAS » prévu pour 590 000 €, doit être complété par un crédit supplémentaire de 24 000 €, suite à des modifications d'emplois du temps de personnel de la crèche, à des absences pour maladie et à des remplacements pour congés de maternité.

En recettes de fonctionnement

Au chapitre 73/article 73211 « attribution de compensation », la recette était prévue pour un montant de 3 660 112 €. A la suite des calculs opérés par la CLECT dans le cadre des transferts de charges, il y a lieu de minorer cette prévision de 23 124 €.

L'équilibre des opérations sera assuré par le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour un montant de – 70 670 €.

Budget Principal				
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
Chap 014 Article 73925 "Fond de péréquation intercommunal"		23 546,00 €		
Chap 022 "Dépenses imprévues"		-70 670,00 €		
Chapitre 73 Article 73211 "Attributions de compensation"			-23 124,00 €	Régularisation suite à notification officielle
Chap 65 Article 657362 " Subventions CCAS"		24 000,00 €		Recrutement suite à arrêts maladies
TOTAL		-23 124,00 €	-23 124,00 €	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201969-2-DE
Date de télétransmission : 21/10/2019
Date de réception préfecture : 21/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à trois mois de la fin de l'exercice budgétaire, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

BUDGET ANNEXE QUAI SAINTE-CATHERINE / QUAI DU VIEUX BASSIN

En dépenses de fonctionnement, et afin d'annuler un titre de régularisation de remboursement de taxe foncière émis à tort à l'encontre du CNH, après information des services fiscaux, il est proposé un crédit supplémentaire de 13 000 € à l'article 673 à prendre sur l'article 6451 pour un montant identique.

QUAI SAINTE CATHERINE			
BUDGET ANNEXE			
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	
Chap 67 Article 673 "annulations de titres"		13 000,00 €	Erreur facturation
Chap 65 Article 6541 "Pertes sur Créances irrécouvrables"		- 13 000,00 €	Taxes foncières
TOTAL		- €	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget annexe « Quai Ste Catherine / Quai Vieux Bassin, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201970-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

COTISATIONS 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réception des demandes de renouvellement d'adhésion à certains organismes, il est proposé la reconduction des cotisations au titre de l'année 2019 :

- . ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) – 1 487.00 €
- . CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – 460.00 €
- . ORMES (Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine) – 100.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Confirme l'adhésion de la Ville de Honfleur aux organismes énumérés ci-dessus pour l'année 2019.**

Le Maire,
M. LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA FREDON BASSE-NORMANDIE (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé l'adhésion de la Ville à la FREDON Normandie, afin de lutter contre le frelon asiatique sur le territoire pour les années 2017 et 2018. Pour mémoire, les frais d'intervention pour les nids de frelons sont subventionnés à hauteur de 30% par le Conseil Départemental et plafonnés à 110.00 € par intervention.

Il est proposé de reconduire cette même convention pour les années 2019, 2020 et 2021.

Cf. convention jointe

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide de reconduire l'adhésion à la FREDON Normandie de la Commune de Honfleur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la FREDON Normandie afin de lutter contre le frelon asiatique sur son territoire pour les années 2019, 2020 et 2021.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201972-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.

M. MOREL, maire délégué de Vasouy.

Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SDEC Energie – Redevance pour l'occupation du domaine public 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités de calcul des redevances variant chaque année, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'application de la redevance 2019, au titre du transport de gaz pour un linéaire de 42 m et pour la distribution pour un linéaire de 41 200 m.

Le montant des redevances dues par GRDF serait de 1 912 € et de 126 € pour 2019.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIGAZ auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ;**
- **Autorise l'émission des titres de recettes correspondants au profit de la Ville.**

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE |



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201973-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

TERRAIN DE CAMPING DU PHARE – PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal avait donné l'autorisation de renouvellement de l'occupation du terrain de camping « Le Phare » jusqu'au 31 décembre 2020.

La titulaire de cette convention, Madame ORCEL, envisage la réalisation de travaux d'embellissement et souhaite que la convention actuelle puisse être prolongée jusqu'en 2023, afin d'établir un budget équilibré.

Il est proposé de reconduire l'autorisation jusqu'au 31 décembre 2023, avec une revalorisation du tarif qui pourrait passer à 25 000 € à compter du 1^{er} janvier 2020, au lieu de 22 510 € en 2019, avec une revalorisation de 3% chaque année jusqu'en 2023.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide de réserver une suite favorable à la demande de la gérante du Camping du Phare, Madame ORCEL, à savoir le renouvellement de la convention d'occupation du terrain jusqu'au 31 décembre 2023 pour une redevance annuelle de 25 000 €.
- Précise que le droit d'occupation sera réévalué de 3 % chaque année.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201974-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.

M. MOREL, maire délégué de Vasouy.

Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX, MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

C.S.H. FOOTBALL – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'installation de gens du voyage sur le stade, le CSH Football a été contraint d'annuler son tournoi, prévu le 24 août 2019. Les inscriptions à ce tournoi étaient prévues dans le budget du club, à hauteur de 1 500 €. Ce montant a dû être reversé et aucune recette annexe n'a été perçue.

En conséquence, le club sollicite une subvention complémentaire de 1 500 € auprès de la Ville, sachant que le montant du droit d'occupation versé par les gens du voyage s'élève à 5 000 €, affectés en très grande partie à la remise en état du terrain et des équipements.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 1 500 € à l'association CSH FOOTBALL.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-0ef201975-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPHB POUR L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC DES BESOINS EN LOGEMENTS SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Honfleur, labellisée « station classée de tourisme » et la commune de La Rivière-Saint-Sauveur classée « commune touristique » sont appelées à conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers, selon les articles L 301-4-1 et L 301-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, et ce avant la fin décembre 2019.

Cette convention suppose qu'un diagnostic des besoins en logement de travailleurs saisonniers soit réalisé. La CCPHB étant compétente dans le domaine du logement, la prestation de diagnostic a été confiée à un cabinet spécialisé, pour un coût de 6 255 €.

La Ville de Honfleur est appelée à verser une participation de 3 146 € afin de financer cette étude, sachant que la commune de La Rivière-Saint-Sauveur la financera à hauteur de 1 024 € et la CCPHB de 2 085 € (1/3 du coût de la prestation pour la CCPHB, Honfleur et La Rivière-Saint-Sauveur finançant au prorata de leur population).

Cf. projet de convention jointe

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat, relative à l'élaboration d'un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, entre la CCPHB, la Ville de Honfleur et la Commune de la Rivière Saint Sauveur.**
- **Accepte de verser une participation de 3 146 € afin de financer cette étude.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201976-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

21.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mise à jour du tableau des effectifs - visites médicales CMAIC - récupération heures supplémentaires

Il est proposé au conseil municipal la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17.5/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}, un poste d'attaché à 17.5/35° en poste d'attaché à 14/35°, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 7.5/20° en poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 8/20° (violon), d'un poste d'adjoint technique contractuel en poste d'adjoint technique à temps complet et la transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Certains déplacements sont à prévoir à Pont l'Evêque pour des agents qui devront rencontrer le médecin du travail, suite au transfert du cabinet des médecins de la CMAIC. Il est proposé de rembourser les agents qui seront appelés à se déplacer avec leur véhicule personnel sur la base d'un forfait de 12.60€ (17km x 2 x 0.37). Ce forfait suivra l'évolution du barème de l'indemnité kilométrique en fonction des textes.

Il est par ailleurs proposé de mettre en conformité le régime de récupération des heures supplémentaires avec le régime de paiement des heures supplémentaires pour les agents appelés à travailler à titre exceptionnel les samedi, dimanche ou entre 22 heures et 5 heures.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants:

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17.5/35° à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 7.5/20° à compter du 1^{er} novembre 2019
- 1 poste d'attaché à 17.5/35° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019

Et la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28/35° à compter du 1^{er} octobre 2019
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 8/20° à compter du 1^{er} novembre 2019
- 1 poste d'attaché à 14/35° à compter du 1^{er} septembre 2019
- 1 poste adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019

DÉCIDE le versement d'un forfait de 12.60€ pour les déplacements des agents au cabinet du médecin de la CMAIC à Pont l'Evêque. Ce forfait suivra l'évolution du barème de l'indemnité kilométrique

DÉCIDE de mettre en conformité le régime de récupération des heures supplémentaires avec le régime de paiement des heures supplémentaires pour les agents appelés à travailler à titre exceptionnel les samedi, dimanche ou entre 22 heures et 5 heures.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

VALIDATION DU PROTOCOLE D'AVENANT DU CONTRAT DE VILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat de Ville a été institué par la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Il constitue le cadre de travail et d'engagements d'une pluralité d'acteurs.

La circulaire n° 6057/SG du 22 janvier 2019 a prolongé la durée du Contrat de Ville jusqu'en 2022.

En dépit de l'article 6 de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit que les Contrats de Ville « *sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie* », la circulaire du 22 janvier 2019 concernant la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a imposé à la CCPHB d'engager la rénovation du Contrat de Ville pour juillet 2019.

C'est donc dans ce contexte qu'intervient l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville. Cette évaluation a été réalisée sur les thématiques ci-dessous (résumé du protocole d'avenant)

- . La situation du quartier au regard des données d'observation disponibles,
- . La gouvernance du Contrat de Ville,
- . La programmation des actions financées par le CGET, les actions de droit commun et l'abattement TFPB,
- . Le Conseil Citoyen.

Suite à l'étude de ces thématiques, des axes d'amélioration (ci-dessous) ont été présentés et arrêtés lors du Comité de Pilotage de mai 2019. Ils sont appelés à être repris dans le protocole d'avenant du Contrat de Ville.

THEMATIQUES

AXES D'AMELIORATION

La gouvernance	<p>1/Mise en place d'un COTECH restreint services de L'Etat/CCPHB/Ville de Honfleur pour faire remonter les axes de travail évoqués en groupe thématique</p> <p>2/Maintenir le COPIL comme instance d'arbitrage</p> <p>3/Mise en place de séminaires techniques et thématiques semestriels</p>
Appel à projet CGET	<p>1/Expliquer le montant de l'enveloppe aux porteurs de projets</p> <p>2/Continuer à développer le co-financement des actions</p> <p>3/Proposer aux porteurs de projets une formation aux outils de saisie pour les demandes de subventions « politique de la Ville »</p> <p>4/Signer des conventions pluriannuelles d'objectifs</p>
TFPB	<p>1/Renforcer les actions favorisant le lien social</p> <p>2/Favoriser la co-construction avec les bailleurs</p>
Action de droit commun	<p>1/Définir des indicateurs d'évaluation au démarrage des actions</p> <p>2/S'approprier les outils d'évaluation de la CCPHB</p>
Conseil Citoyen	<p>1/Renforcer les actions de sensibilisation envers les habitants</p> <p>2/Modifier la composition du Conseil Citoyen</p> <p>3/Assurer la formation des membres du Conseil Citoyen</p> <p>4/Accroître les moyens financiers du Conseil Citoyen</p> <p>5/Modifier les horaires des instances en fin d'après-midi pour faciliter la participation des membres du Conseil Citoyen.</p>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le protocole d'avenant au Contrat de Ville.

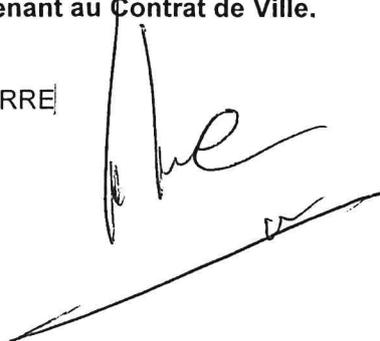
Ce protocole de 69 pages est consultable en Mairie de Honfleur (Secrétariat de Monsieur le Maire).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve le protocole d'avenant au Contrat de Ville ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ledit protocole d'avenant au Contrat de Ville.**

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201978-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

<u>Date de convocation :</u>	24 septembre 2019
<u>Affichée le :</u>	24 septembre 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	09.10.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	20
<u>Votants :</u>	25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Accord de principe d'une régularisation foncière par échange de terrains, place Henri JEANSON avec la société « BUILDINVEST »

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de régulariser une situation de fait sur le terrain qui a notamment été soulignée dans le cadre de la vaste opération de remaniement cadastral du territoire de Honfleur

Il souligne que cet échange sera conclu sans soulte

Il informe que de nouveaux ajustements fonciers mineurs sont nécessaires, mais cette fois ci par échange de terrains de très faibles surfaces,

Il propose d'autoriser le principe de cet échange dans l'attente de l'avis du service des Domaines

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la nécessité de régulariser une situation existante

DECIDE

D'Accepter le principe de l'échange suivant avec la société « BUILDINVEST » place Henri Jeanson :

- De la Ville vers Sté BUILDINVEST : AI n°175p pour partie d'une contenance de 16 ca et AI n°427 pour 12m²
- De Sté BUILDINVEST vers la Ville : AI n°176p pour partie d'une contenance de 12 ca.

Que cet échange est effectué sans soulte

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Société BUILDINVEST

Que les services de France Domaines seront consultés pour avis et que ce dossier sera présenté une nouvelle fois au Conseil pour finaliser la décision après avis des Domaines.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201979-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUDEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Bail à construction Cours Jean de Vienne- Autorisation d'une activité de vente de fruits et légumes.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de sous-location dans le cadre d'un bail à construction portant sur la parcelle cadastrée AP n°255 et 256 sise cours Jean de Vienne.

Il précise que les activités autorisées jusqu'à ce jour sur ce terrain sont un garage automobile et un coiffeur, que le projet de sous-location partielle vise une activité de vente de fruits et légumes.

Conformément au bail à construction initial, la municipalité doit autoriser la sous-location ainsi que les activités qui seront exercées sur la parcelle.

Il propose de délibérer, sur l'autorisation d'une activité de commerce de vente de fruits et légumes

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction,

VU le bail à construction consenti en 1988 pour une durée de 50 ans à la SARL AUTO NORMANDIE,

Vu l'autorisation initiale portant sur une activité de garage pour automobiles,

Vu la cession du bail en 2001 au profit de la SARL MONTMAGNY,

Vu la cession du bail en 2011 au profit de la SA GLG,

Vu la cession du bail en 2018 au profit de la SCI HONFLEUR DE VIENNE,

Vu la délibération du 27 mars 2019 autorisant l'activité de coiffure,

Vu la délibération du 12 juin 2019 autorisant l'activité de vente de luminaires et d'accessoires électriques et à une activité de ventes de produits et accessoires pour chiens et chats,

Vu la demande d'autorisation de sous-location partielle à une société de vente de fruits et légumes, formée par le gérant de la SCI Honfleur de Vienne le 13 septembre 2019,

Considérant que la « SCI Honfleur de Vienne » est à jour de ses loyers et ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux avec la Ville de Honfleur,

Considérant que la Ville de Honfleur a eu connaissance de la sous-location et qu'elle y a été régulièrement appelée conformément aux clauses du bail,

Considérant que la demande d'autorisation de sous-location partielle ne nuit pas à l'objectif initial de cette zone commerciale,

Considérant la demande d'autorisation d'exercer les activités de vente de fruits et légumes dans une partie du bâtiment édifié sur cette parcelle ne génère pas de gêne particulière.

Décide

De consentir à la demande d'autorisation de sous-location partielle pour les activités de vente de fruits et légumes.

D'autoriser les activités de vente de fruits et légumes pour une partie du bâtiment appartenant à la SCI Honfleur de Vienne bénéficiaire du bail à construction.

D'être dispensé d'être appelé à l'acte de sous-location.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjoint, à signer toutes les pièces liées à cette délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201980-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M. ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM. PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M. ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M. LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

MARCHE ASSURANCE.

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Honfleur a procédé en 2015 au renouvellement de ses contrats d'assurance par voie de marche. Ces contrats conclus pour une durée de 5 ans seront forclos au 31 décembre 2019. Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2019 ils ont été prolongés de 1 an.

Depuis le décret du 27 février 1998 les contrats d'assurance sont régis par le code de marchés publics.

La complexité du montage technique impose une anticipation, il convient donc, dès à présent de lancer cette procédure de consultation portant sur les contrats de responsabilité civile, de flotte automobiles et d'incendie, ainsi que la protection juridique et les embarcations maritimes.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer en fixant une date de six années de validité des contrats. Il précise que l'importance de ce dossier et sa technicité requiert le concours d'un cabinet d'expertise d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges et l'aide à la décision.

Par ailleurs, compte tenu des avantages à globaliser cet appel d'offres, la procédure de marche groupé est à retenir afin d'intégrer dans cette consultation la garanties des risques du S.I.V.O.M, du Centre Communal d'Action Sociale et du SIVU d'insertion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions législatives nationales et européennes en la matière,

Vu le Code des marchés Publics et notamment l'article 29 soumettant les contrats d'assurances au dispositif des marchés publics.

Considérant la nécessité de procéder à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres,

Considérant qu'il est impératif, en matière d'assurance, de travailler sur une période assez longue,

Considérant la complexité d'élaboration et la technicité de ces dossiers,

Considérant l'intérêt d'un groupement de commandes dans ce type de consultation

«DECIDE

De procéder à une consultation par voie d'appel d'offres dans le but d'assurer la Commune dans le cadre des risques encourus en terme d'incendie, de responsabilité civile, de flotte de véhicules terrestres à moteur, d'embarcations maritimes et de protection juridique.

Que cette consultation portera sur cinq lots distincts:

- o Lot 1 Garanties responsabilité civile,
- o Lot 2 Garanties incendie des bâtiments et dommages aux biens,
- o Lot 3 Garanties de la flotte de véhicules terrestres à moteur.
- o Lot 4 Garanties des d'embarcations maritimes
- o Lot 5 Garanties protection juridique.

L'estimation financière pour la commune de Honfleur est d'environ 100 000€ hors taxes par an. La consultation est prévue pour couvrir les risques pendant une durée maximale de 6 ans.

D'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale, le SIVOM et le SIVU d'insertion dans cette consultation dans le cadre d'un groupement de commandes dont le coordinateur sera la Ville de Honfleur qui conduira, à ce titre, toute la procédure.

De lancer une consultation afin d'arrêter le choix d'un consultant extérieur pour l'élaboration des pièces constitutives du marché, l'analyse des offres et l'aide à la décision

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier, tant pour le choix du consultant extérieur que pour le marché d'assurances.

Le Maire et le Directeur General des services seront charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201981-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUARDEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Autorisation de signature d'un avenant n°5 à la DSP transports.

Monsieur le Maire informe que le contenu de la délégation de service public de transport signée 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°5.

Ces modifications portent sur :

- **L'ouverture expérimentale d'une ligne couvrant le plateau de Honfleur.**

Cette extension prévoit 11 760Kms supplémentaires pour un coût global de 15 708 euros (valeur 2015)

Une prévision de recettes supplémentaires est prévue sur cette nouvelle ligne qui sera testée jusqu'au 2 mai 2020

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°5 à la DSP.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

Vu le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et son avenant n°1 signé le 12 décembre 2016.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de Service Public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS,

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications.

DECIDE

D'accepter :

- La conclusion d'un avenant n°5 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.
- La modification des annexes 1 du contrat de DSP (horaires-plan-règlement voyageurs) et annexe 5 (tableau unités d'œuvres) du contrat sont modifiées en conséquence.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°5

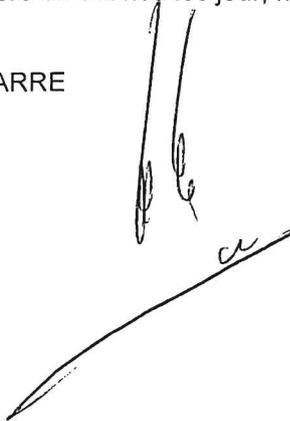
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201982-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

AUTORISATION DE SIGNATURE DE 3 CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'extension du réseau Basse Tension, sur la Commune, il est nécessaire de signer des conventions de servitudes avec la société ENEDIS

Trois dossiers sont soumis à l'approbation du Conseil et font l'objet conventions de servitudes en faveur de la société ENEDIS ou de ses sous-traitants.

- a) Autorisation pour la signature d'une convention de servitudes sur les parcelles cadastrées AZ n°8 et BC n°850, cours Albert Manuel pour la pose de 2 canalisations souterraines du réseau électrique BT edanjs le cadre du projet immobilier des logements autour de l'espace santé.

Cette convention stipulera notamment :

- Servitude sur une bande de 1 m de large sur environ 41m de long.
- Etablissement si besoin des bornes de repérage.
- Pas de coffret.
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.

- Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
- Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
- Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

b) Autorisation pour la signature d'une convention de servitudes sur les parcelles cadastrées AE n°634 et AE n°739, 18 rue Jean Doublet pour l'extension du réseau électrique et la pose d'une canalisation souterraine .

Cette convention stipulera notamment :

- Servitudes sur une bande de 1 m de large sur environ 33m de long.
- Etablissement si besoin des bornes de repérage.
- Pas de coffret.
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.
- Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
- Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
- Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant

c) Autorisation pour la signature d'une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée AZ n°35, Sente aux ladres, pour le passage en triphasé du club photo.

Cette convention stipulera notamment :

- Servitudes pour passage d'une canalisation souterraine sur une bande de 3 m de large sur environ 3m de long.
- Etablissement si besoin des bornes de repérage.
- Poser sur socle un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires.
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose des canalisations ou des coffrets.
- Autorisation pour les agents d'ERDF de pénétrer sur la propriété visée par la servitude.
- Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
- Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant.

Il propose d'en délibérer

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant les demandes formulées par la société ENEDIS

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne généreront pas de contraintes particulières

DECIDE

- **D'accepter** les servitudes attachées à ces 3 conventions.
- **Que** tous les frais liés à ces servitudes ou à leur signature seront respectivement à la charge d'ENEDIS.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer les 3 conventions de servitudes avec la société ENEDIS SA liées à cette délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201983-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE HONFLEUR A LA COMMUNE D'EQUEMAUVILLE - CONVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réalisation d'un trottoir piétonnier le long de la Côte d'Equemauville (RD 579 A), la Ville de Honfleur propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Equemauville, la maîtrise d'œuvre relevant de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

Le montant de la dépense, estimé à 132 733.98 € sera réparti entre les deux communes, la part incombant à la Ville de Honfleur étant de 31 361.97 €.

Cf. convention jointe

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Honfleur et la Commune d'Equemauville afin de réaliser un trottoir commun piétonnier le long de la Côte d'Equemauville RD 579 A.
- Accepte de verser une participation de 31 361,97 € afin de financer les travaux de réalisation du trottoir sur la partie communale de Honfleur en harmonie avec le reste du chantier sur la commune d'Equemauville.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201984-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

09.10.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

MOTION CONTRE LA REFORME ENGAGEE PAR LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA NOUVELLE IMPLANTATION DES SERVICES DANS LE CALVADOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que désormais il n'y aura plus qu'un seul service d'impôts pour les particuliers pour tout le Pays d'Auge à Trouville-sur-Mer et un seul service pour les entreprises à Lisieux.

Des trésoreries de proximité sont supprimées au profit de services de gestion comptable et un nouveau partenaire apparaît, le Conseiller. Le maillage des maisons de service au public est accru et leurs attributions élargies.

Les Elus Municipaux, attachés à la relation de confiance entretenue avec le Trésorier, n'approuvent pas cette réforme qui coupe le lien de proximité avec le Comptable responsable, et la Collectivité avec cette réforme aura deux interlocuteurs au lieu d'un, ce qui est source de complexité et de difficulté.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une motion demandant que le système actuel soit maintenu, avec une présence suffisante des services de l'Etat sur le territoire et un seul interlocuteur.

Par cette motion, le Conseil Municipal souhaite appeler l'attention du Préfet et du Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados sur les dangers de cette réforme.

Pour toutes ces raisons,

Après en avoir délibéré,

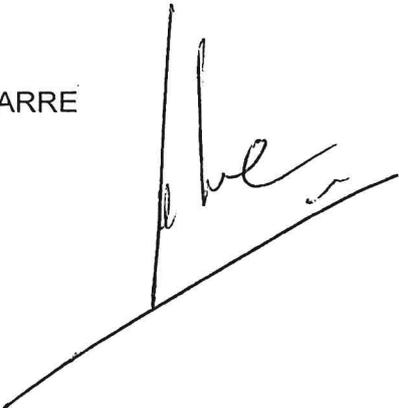
23 votes : 23 « pour »

Il est noté que Madame FLEURY et Madame LARIEUX n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal,

- **N'est pas favorable à cette réforme et souhaite appeler l'attention de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados.**
- **Demande à Monsieur DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics de ne pas poursuivre cette réforme et de maintenir le système actuel, avec la présence suffisante des services de l'Etat sur le territoire et un seul interlocuteur.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201985-DE
Date de télétransmission : 10/10/2019
Date de réception préfecture : 10/10/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 Octobre 2019

Date de
convocation :

24 septembre 2019

Affichée le :

24 septembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

26.11.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 02 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, Mme LEMONNIER,
M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mmes BOUCHARD, BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, M.ARNAUD, Mme
CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, M. THUAU, Mme LARIEUX,
MM.PERRAULT, DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés :

MM. LEPROU, NAVIAUX, LANGIN, conseiller municipal.

Absents :

Mme DANEL conseillère municipale.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à Mme DAVID), LABBÉ (pouvoir à M.ALVAREZ), Mmes
GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M.
PERRAULT), M. ASTRESSE (pouvoir à M.LAMARRE) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines manifestations à Honfleur :

- . Fête de la Crevette les 5 et 6 octobre – Chaque élu municipal et la presse ont reçu le programme.
- . Remise du prix du concours « Rubans du Patrimoine » obtenu pour la restauration de la Lieutenance et la création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine Maritime et d'une résidence d'artistes – le mardi 15 octobre à 16 H 30 à la Lieutenance.
- . Inauguration du nouveau Petit Musée d'Alphonse Allais – le samedi 26 octobre à 11 H 00 – Rendez-vous à la Mairie.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191002-del201986-DE
Date de télétransmission : 26/11/2019
Date de réception préfecture : 26/11/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

13.01.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Annulation de la délibération du 12 juin 2019 autorisant l'acquisition de la propriété « Castel Albertine »

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédents Conseils municipaux la ville de Honfleur avait décidé de se porter acquéreur du domaine du Castel Albertine. L'objectif premier étant de préserver cette demeure de la famille de Albert Sorel.

Il informe que les négociations sur la base de l'évaluation du service des Domaines n'ont pas pu aboutir mais que l'acquéreur retenu par les copropriétaires s'est engagé à préserver la maison et son parc, et à former des apprentis aux métiers de la restauration.

Il propose de rapporter la délibération du 12 juin 2019 autorisant cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu la délibération du 12 juin 2019 autorisant l'acquisition du Castel Albertine

Vu le procès verbal de l'assemblée générale du Castel Albertine acceptant la vente au profit d'un tiers privé

Considérant les engagements pris par l'acquéreur pour la préservation de la maison de maître et du parc, ainsi que la formation d'apprentis aux métiers de la restauration

DECIDE

- **De rapporter** la délibération du Conseil municipal du 12 juin 2019 autorisant l'acquisition de la propriété du « Castel Albertine », sise cours Albert Manuel.
- **D'en annuler** tous les effets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201987-DE
Date de télétransmission : 13/01/2020
Date de réception préfecture : 13/01/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

13.01.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Annulation d'une délibération autorisant la vente d'un terrain à Gonneville sur Honfleur.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Municipal avait autorisé la cession des parcelles F n°561 d'une superficie de 79 ca ; F n°565 d'une superficie de 4a 29ca et F n°568 d'une superficie de 21a 15ca, sises à 14600 Gonneville sur Honfleur, « lieudit Gambetta », à Monsieur et Madame DAPZOL Christophe et Esther, demeurant au 9 rue de Bellefeuilles à 14600 Honfleur.

Il précise que cette vente était assortie de plusieurs conditions dont notamment l'obtention d'un permis de construire. Les contraintes du PLU imposées à cette parcelle n'ont pas permis d'autoriser le projet envisagé par les acquéreurs qui ont de ce fait renoncé à cette acquisition au printemps 2019.

Pour pouvoir proposer à nouveau la vente du terrain il est nécessaire de rapporter la délibération du 15 novembre 2017 et d'en annuler tous les effets.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2017 autorisant la vente aux consorts Dapzol,

Vu le permis de construire n° 304.18.P0010 déposé par M.et Mme Dapzol refusé le 28 janvier 2019

DECIDE

De rapporter la délibération du 15 novembre 2017 autorisant la cession des parcelles F n°561 d'une superficie de 79 ca ; F n°565 d'une superficie de 4a 29ca et F n°568 d'une superficie de 21a 15ca, sises à 14600 Gonneville sur Honfleur, « lieudit Gambetta », à Monsieur et Madame DAPZOL Christophe et Esther , demeurant au 9 rue de Bellefeuille à 14600 Honfleur.

D'en annuler tous les effets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201988-DE
Date de télétransmission : 13/01/2020
Date de réception préfecture : 13/01/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.02.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Autorisation de vente d'un terrain à Gonneville sur Honfleur.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Municipal avait autorisé la cession des parcelles F n°561 d'une superficie de 79 ca ; F n°565 d'une superficie de 4a 29ca et F n°568 d'une superficie de 21a 15ca, sises à 14600 Gonneville sur Honfleur, « lieudit Gambetta », mais que cette vente a due être annulée devant la difficulté des acquéreurs à obtenir un permis de construire.

Il précise que les modifications à venir du PLU vont encore aggraver les contraintes de constructibilité de cette parcelle et qu'il convient d'en tenir compte dans le prix de vente qui ne peut plus s'ajuster au prix estimé des Domaines.

Monsieur le Maire informe que des riverains ont manifesté leur intérêt d'acquérir ce lot pour préserver leur cadre de vie et que dans cet esprit des négociations ont pu aboutir pour trouver un compromis financier pour un terrain à constructibilité très restreinte.

Il propose d'en délibérer..

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2019 annulant la précédente délibération.

Vu l'avis des Domaines du 24 décembre 2015,

Vu les arrêtés de déclaration préalable du 17 juin 2010 n°DP01430411U000 et n°DP01430416D0016 du 2 septembre 2016,

Considérant les contraintes de constructibilité imposées par le PLU pour les zones U voisines de zones A ou N.

Considérant que l'estimation des Domaines concerne les quatre lots de la division sans tenir compte de la spécificité cette parcelle qui n'a pas la même constructibilité que les autres lots.

Considérant que contraintes risquent d'être alourdies par les prochaines révisions ou modifications du PLU en cours.

Considérant la demande formulée par les conjoints LAJOYE, POUILLARD et STEINLE, notamment leur accord sur le prix et la contenance.

DECIDE

D'Accepter la cession des parcelles F n°561 d'une superficie de 79 ca ; F n°565 d'une superficie de 4a 29ca et F n°568 d'une superficie de 21a 15ca, sises à 14600 Gonneville sur Honfleur, « lieudit Gambetta », à :

- M. et Mme LAJOYE Gaëtan et Cindy née LEGAIGNEUR - 2828 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
- M et Mme STEINLE Jérôme et Clémence née ALEXIS - 2744 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
- M et Mme POUILLARD Eric et Anne née ANSLERT - 2884 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur

Que le prix de vente, s'établit comme suit :

- Prix de vente hors frais de notaire : 90 000,00€.
- Prix de vente hors taxe net vendeur : 75 281,00€
- TVA sur marge : 14 719,00€
- Taxe sur les terrains rendus constructibles environ 5 000€

De consentir aux conditions suivantes :

- Vente en indivision, dont les quotités resteront à définir, à :
 - Monsieur LAJOYE Gaëtan domicilié 2828 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
 - Madame LEGAIGNEUR Cindy épouse LAJOYE domiciliée 2828 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
 - Monsieur et Mme STEINLE Jérôme , domicilié 2744 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur.
 - Madame ALEXIS Clémence épouse SEINLE, domiciliée 2744 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
 - Monsieur POUILLARD Eric, domicilié 2884 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur
 - ANSLERT Anne épouse POUILLARD, domiciliée 2884 Chemin des Monts - 14600 Gonneville-sur-Honfleur.

Chaque propriétaire indivis étant solidaire des autres.

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge des acquéreurs.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201988b-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

13.01.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Régularisation foncière par échange de terrains, place Henri JEANSON avec la société « BUILDINVEST »

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 2 octobre dernier qui autorise la régularisation d'une situation de fait par un échange de terrain, place Henri Jeanson, avec la société BUILDINVEST actuelle propriétaire de l'immeuble de l'ancienne Sécurité Sociale.

Il informe que le service Des Domaines a depuis, validé cet échange,

Il propose donc d'entériner cette transaction

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 2 octobre 2019 autorisant le principe de cet échange sous réserve de l'avis des Domaines,

Vu l'avis des Domaines en date du 19 novembre 2019,

Considérant la nécessité de régulariser une situation existante.

DECIDE

D'Accepter l'échange suivant avec la société « BUILDINVEST » place Henri Jeanson :

- De la Ville vers Sté BUILDINVEST : AI n°175p pour partie d'une contenance de 16 ca et AI n°427 pour 12m²
- De Sté BUILDINVEST vers la Ville : AI n°176p pour partie d'une contenance de 12 ca.

Que cet échange est effectué sans soulte

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Société BUILDINVEST

Que les services de France Domaines seront consultés pour avis et que ce dossier sera présenté une nouvelle fois au Conseil pour finaliser la décision après avis des Domaines.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

QUARTIER PRIORITAIRE – RECONSTITUTION DE L'OFFRE FONCIERE et PARTENARIAT AVEC L'EPFN (Etablissement Foncier de Normandie)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du quartier prioritaire du Canteloup, les bailleurs sociaux doivent trouver des terrains à bâtir qui leur permettraient de reconstruire un nombre de logements sociaux destinés à remplacer ceux contenus dans les immeubles qui seront détruits, soit au moins 50% des 80 logements concernés.

C'est ainsi que le bailleur social INOLYA est à la recherche de terrains pour reconstruire des logements.

Dans le cadre de sa mission, l'EPFN Normandie est en capacité d'apporter son soutien et son aide à de telles opérations, permettant ainsi à la collectivité et au bailleur social **de pouvoir bénéficier d'une minoration foncière** pour aider à la réalisation de l'opération. En effet, cet établissement est chargé d'appliquer la politique régionale d'accompagnement des collectivités dans la gestion et l'optimisation des réserves foncières.

Concrètement, l'Etablissement Foncier de Normandie rachèterait les deux propriétés pour les revendre à l'opérateur social, avec une minoration foncière de 50% du prix du marché qui serait prise en charge à hauteur de 20% par l'Etablissement Foncier de Normandie, 20% par la Région et 10% par la Ville.

D'ores et déjà, la parcelle AP 207 d'une contenance de 387 m² sur laquelle se trouve une maison d'habitation située 15, route Emile Renouf, d'une surface habitable d'environ 200 m², appartenant à la Ville de Honfleur, pourrait s'avérer intéressante pour la réalisation de l'opération, à condition d'y ajouter la parcelle située immédiatement à proximité AP 13, d'une superficie d'environ 900 m², parcelle sur laquelle se trouve une maison mitoyenne de celle de la Ville, d'une surface habitable d'environ 200 m². Les propriétaires de cette parcelle et de cette maison d'habitation pourraient être intéressés par une vente éventuelle.

Monsieur le Maire propose de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, propose de lui demander l'intervention de l'établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

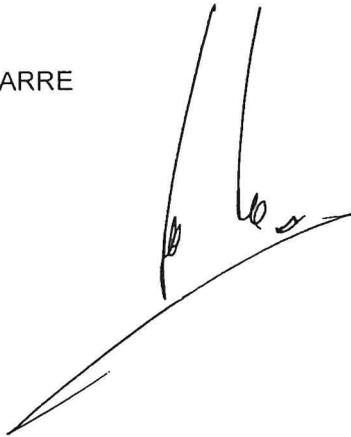
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AP 207 et AP 13 pour une contenance de 387 m² et de 900 m²,**
- **Demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,**
- **S'engage à racheter les terrains dans un délai maximum de cinq ans,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201990-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

17.02.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANIEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Rétrocession de talus, avenue des Hauts Bords

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2007, il avait été accepté la rétrocession à la Commune des espaces publics du projet d'aménagement social réalisé par la société Immobilière Basse Seine.

Il informe que cette rétrocession avait omis d'inclure les talus de la voie des Hauts Bords, qui sont pourtant entretenus par les services municipaux.

Il propose de régulariser cette situation en acceptant reprendre les talus le long de la voie des Hauts Bords.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu la loi du 11 décembre 2001 et notamment le 2° du II de l'article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L1311-9 et 10,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article R. 1211-1,

Vu le décret du 14 mars 1986 et notamment le 2° de l'article 5 modifié par l'article 2 de l'arrêté du 5 décembre 2016 publié au journal Officiel du 11 décembre 2016,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2007.

DECIDE:

D'Accepter la rétrocession dans le domaine communal, par la société Immobilière Basse-Seine, des talus de l'avenue des hauts constitués par les parcelles suivantes :

- Partie de la BH n°96 (d)= 44m²
- Parties de la BH n° 99 : (r)= 56m²
- Partie de la BH n°149 (cd)= 52m²
- (s) = 6m²

soit un total de **158 m² (Cent cinquante huit m²)**.

Que cette rétrocession est gratuite et que tous les frais y afférant seront à la charge de la société Immobilière Basse Seine.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette acquisition.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
14-211403332-20191211-del201991-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

13.01.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Objet : Extension du Naturospace. Nouvelle autorisation d'occupation Temporaire du domaine Public.

Monsieur informe de la demande des propriétaires du Naturospace d'un besoin d'agrandissement d'environ 400m² afin de répondre au mieux à la demande des visiteurs notamment pour une extension des sanitaires et des réserves ainsi que la création d'un espace cafétéria.

Il précise que l'emprise foncière est du ressort du Domaine public de l'Etat dont la gestion a été transférée à la Ville.

Le service Maritime et littoral ayant donné un avis favorable à cette demande d'extension,

Il propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal ,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L1311-3 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1, L2122-2, L2125-1, portant sur l'utilisation du Domaine Public,

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2017 autorisant la signature avec l'Etat d'un avenant au transfert de gestion du DP portant sur la faculté de déléguer à des tiers la gestion d'activités économiques.,

Vu L'avenant n°2 au transfert de gestion du 3 mars 1995, signé le 7 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 1997 autorisant la signature d'un bail emphytéotique et définissant les conditions de mise à disposition du terrain d'assiette,

Vu la convention d'occupation du domaine public Maritime signé entre la Ville Honfleur et la société « Les Jardins d'Adelie » signée le 30 mars 1999.

Vu l'accord de principe de la DDTM, sur l'extension, en date du 24 septembre 2018,

Considérant la demande d'extension de l'emprise foncière d'environ 400m².

DECIDE

D'Accepter la demande d'extension formulée par la société « les jardins d'Adelie » pour une surface supplémentaire d'environ 400m² qui s'ajouteront aux 2 532m² actuels.

Que les conditions initiales de la convention de 1999 restent inchangées, à savoir en Euros actualisés :

Valeur indice cout de la construction (3eme trimestre 2018) 1733 :

- 2.561€/m² pour le terrain (2532m²+400m²)

- 1389.11€ au titre des parkings.

Autorise monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de 50 ans reprenant la globalité de la nouvelle surface.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201992-DE
Date de télétransmission : 13/01/2020
Date de réception préfecture : 13/01/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

<u>Date de convocation :</u>
02 décembre 2019
<u>Affichée le :</u>
03 décembre 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>
18.12.2019
<u>Nombre de délégués</u>
<u>En exercice :</u> 29
<u>Présents :</u> 20
<u>Votants :</u> 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FACADES ET LA VALORISATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune verse une subvention pour la rénovation des façades ainsi que pour la valorisation des enseignes commerciales avec la collaboration de Soliha Normandie.

Il informe qu'il est apparu nécessaire de faire le point sur le règlement, notamment sur différentes majorations possibles sous certaines conditions, suites aux différentes constatations survenues lors de la dernière commission de façades.

SUBVENTION RENOVATION DE FACADES

Habitations :

Peuvent bénéficier de la subvention, toutes personnes propriétaires, locataires, colocataires via un syndicat de copropriété, ayant une maison individuelle ou un immeuble d'habitation donnant sur le domaine public.

Cette subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 1219 euros, sauf cas suivants (1)(2) :

(1) Le montant plafonné de la subvention pourra être majoré :

- de 20 % pour la rénovation des colombages
- de 20 % pour la rénovation de volets battants et persiennes existants ou la remise en place de volets ou persiennes qui auraient été enlevés dans le passé.

(2) Pour les propriétaires occupants ou lorsque les propriétaires s'engagent à louer leur bien à l'année pendant 5 ans, le montant plafonné de la subvention sera doublé, sur présentation de pièces justificatives (bail, quittance de loyer).

Toutes les façades donnant sur le domaine public, dans le cadre où les propriétaires effectuent des travaux sur chacune d'elle, bénéficieront d'une subvention distincte par façade.

Travaux subventionnés :

- Peinture des façades.
- Réfection des enduits.
- Nettoyage des façades en pierre.
- Gommage, ponçage, rejointoiement.
- Réfection des volets.
- Peintures des menuiseries, portes, gardes corps (incorporés avec l'un des points cités ci-dessus).

Rez commerciaux / Bâtiments industriels et commerciaux :

Avec l'implantation du Village des Marques, la valorisation de ces façades s'avère nécessaires pour que le centre-ville soit toujours attractif. Cette aide sera attribuée pour les dossiers déposés entre 2018 à 2021.

Peuvent bénéficier de la subvention toutes personnes, propriétaires ou locataires, dont le rez commercial ou le bâtiment donne sur le domaine public.

Cette subvention sera octroyée que si la façade revêt un intérêt architectural ou historique.

Travaux subventionnés :

- Reprise des menuiseries
- Rénovation des pierres, briques.

Un changement de vitrine, de porte ou une reprise en enduit béton ne rentrera pas dans le cadre d'un versement de la subvention.

Montant de la subvention :

- Pour les rez commerciaux, la subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 600 euros.
- Pour les bâtiments industriels et commerciaux, la subvention correspond à 20% du montant TTC des travaux, plafonnée à 1219 euros.

SUBVENTION VALORISATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

Peuvent bénéficier de cette subvention toutes personnes propriétaires ou locataires.

Cette subvention sera versée que si l'enseigne à un intérêt artistique, historique et que celle-ci est en relief.

Le montant de la subvention correspond à 20% du montant TTC du prix de l'enseigne, plafonnée à 300 euros.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Tous les dossiers sont à constituer auprès de Soliha Normandie avant passage devant la commission pour avis.

Aucune condition de ressource n'est requise.

Ces ensembles immobiliers doivent être achevés depuis plus de 10 ans.

Ils ne doivent pas avoir fait l'objet d'une subvention dans les 10 années précédentes même en cas de changement de propriétaire.

Le demandeur devra être détenteur d'une autorisation d'urbanisme en cours de validité.

La subvention sera versée une fois les travaux exécutés et la facture de ces derniers acquittée. Les travaux réalisés devront correspondre à l'autorisation d'urbanisme ainsi qu'au devis établi préalablement aux travaux.

Soliha Normandie sera en charge du contrôle de la conformité des travaux et transmettra le dossier à la Ville de Honfleur pour le versement de la subvention.

La commission se réserve le droit de refuser d'octroyer une subvention si celle-ci ne rentre pas dans une des conditions requises ou bien d'annuler le versement si le demandeur n'a pas respecté le projet ayant fait l'objet d'un accord préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le règlement et les modalités d'attribution des différentes subventions pour la rénovation des façades et la valorisation des enseignes commerciales.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201993-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement

1°) – Au chapitre 011 – L'article 60632 « Fournitures de petit équipement » prévu pour 206 490 € doit être complété par un crédit supplémentaire de 40 000 €. Il s'agit essentiellement d'achats supplémentaires pour la remise en état de bâtiments municipaux par les services techniques (travaux en régie).

2°) – Au chapitre 011 – L'article 60611 « Eau potable » prévu pour 150 000 € doit être complété par un crédit supplémentaire de 40 000 € suite au changement de prestataire intervenu en cours d'année et à la régularisation de consommation et d'abonnement auquel il a été nécessaire de procéder. La Ville a engagé, avec le nouveau prestataire, des modifications techniques qui doivent conduire à des économies sur plusieurs points de livraison.

3°) - Au chapitre 011 – L'article 615228 « Entretien de bâtiments publics » prévu pour 230 000 € doit être complété par un crédit supplémentaire de 44 000 € pour la remise en état d'un bâtiment qui a fait l'objet de dégradations et pour lequel l'assureur de la Ville prend en charge les travaux à hauteur du même montant.

Pour équilibrer la section de fonctionnement, il convient de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

1°) – Au chapitre 022 « dépenses imprévues » prévues pour 80 000 €, il convient de prévoir une diminution de 40 000 €,

2°) – Au chapitre 77 en recettes – article 7788 « produits exceptionnels », prévues pour 50 000 €, il convient d'y ajouter 44 000 € au titre du remboursement d'assurance, suite à des dégradations,

3°) – Au chapitre 042 « travaux en régie », prévu pour 270 000 €, il convient d'ajouter 40 000 € pour couvrir l'augmentation de l'article 60611 ci-dessus.

Investissement

Nous retrouverons en section d'investissement au Chapitre 040 une prévision équivalente de 40 000 € qui sera compensée par une diminution de la même somme à l'article 2188.

4°) - Au chapitre 16 – L'article 1688 « Emprunts en euro » sera abondé d'une somme de 11 088.09€ afin de payer l'échéance de l'emprunt réalisé pour l'achat de l'Agence de l'Eau ; ce montant s'équilibrera en dépense d'investissement par une diminution de la même somme à l'article 2188.

Budget Principal			
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
Chap 011 Article 60632 "petit équipement"		40 000,00 €	
Chap 011 Article 60611 "eau"		40 000,00 €	
Chap011 Article 615228 "Entretien Batiments publics"		44 000,00 €	
Chap 022 "Dépenses impreuves"		-40 000,00 €	
Chapitre 77 Article 7788 "Produits exceptionnels"			44 000,00 €
Chapitre 042 Article 722 "Travaux en Régie"			40 000,00 €
TOTAL		84 000,00 €	84 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Chapitre 040 Article 2128 "Travaux en Régie"		40 000,00 €	
Chapitre 1641 Article 1688" Emprunts en euro"		11 088,09 €	
Chapitre 21 Article 2188 "Autres"		- 51 088,09 €	
TOTAL		- €	

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201994-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – BUDGET ANNEXE QUAIS VIEUX-BASSIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

En dépenses de fonctionnement, et afin d'annuler partiellement un titre de facturation d'occupation de terrasse, suite à une erreur de calcul, il convient de compléter le chapitre 67 – article 673 de 1 300 € et d'équilibrer cette opération par une diminution du chapitre 011 – article 6226 « honoraires » pour un montant identique.

		VIEUX BASSIN	
		FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES
Chap 67 Article 673 "annulation de titres"			1 300,00 €
Chap 011 Article 6226 "Honoraires"			- 1 300,00 €
TOTAL			- €

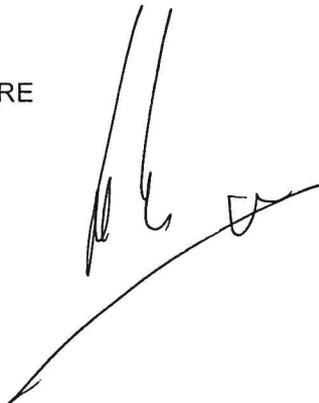
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 – budget annexe « Quais Vieux-Bassin, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201995-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET ANNEXE CINEMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

Suite à un sinistre pour lequel l'assureur de la Ville devrait prendre en charge le préjudice, il convient de compléter, en dépenses de fonctionnement le chapitre 67 / article 678 « autres charges exceptionnelles » pour 3 000 €, compensé par une recette au chapitre 70 – article 706, pour un montant identique.

CINEMA				
BUDGET ANNEXE				
FONCTIONNEMENT				
			DEPENSES	RECETTES
Chap 67 Article 678 "autres charges exceptionnelles"			3 000,00 €	
Chap 70 Article 706 "Droits d'entrées cinéma"				3 000,00 €
TOTAL			3 000,00 €	3 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget annexe « Cinéma », proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201996-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET ANNEXE PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

La société KEOLIS a procédé à la facturation de tours supplémentaires du Petit Train Touristique pour un montant de 15 969,09 €. Ces tours ont bien entendu engendré des recettes supplémentaires permettant d'équilibrer budgétairement cette facture.

Il est donc proposé de prévoir sur le budget annexe « Petit Train » une nouvelle dépense de 16 000 € au chapitre 011/article 611 et une recette de tickets pour un montant identique au chapitre 70/article 7062.

		PETIT TRAIN		
			DEPENSES	RECETTES
Chap 011 Article 611 "Prestations extérieures"			16 000,00 €	
Chap 70 Article 70602 "Prestations de services"				16 000,00 €
TOTAL			16 000,00 €	16 000,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – budget annexe « Petit Train Touristique », proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire,
Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20191211-del201997-DE Date de télétransmission : 18/12/2019 Date de réception préfecture : 18/12/2019
--

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Engagement et mandatement des dépenses 2020 avant le vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente, et à hauteur de 25 % en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur cette autorisation, afin d'assurer la continuité des services en attendant le vote du Budget Primitif 2020.

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	4 928 329,00 €
6042	40 000,00 €
60611	150 000,00 €
60612	550 000,00 €
60621	250 000,00 €
60622	100 000,00 €
60623	20 350,00 €
60624	15 655,00 €
60628	50 120,00 €
60631	40 620,00 €
60632	206 490,00 €
60633	63 000,00 €
60636	30 400,00 €
6064	27 640,00 €
60641	- €
6065	30 000,00 €
6067	28 100,00 €
6068	4 600,00 €
611	390 813,00 €
6132	238 000,00 €
6135	36 180,00 €
614	4 000,00 €
61521	29 760,00 €
615221	190 000,00 €
615228	40 000,00 €
615231	29 850,00 €
615232	150 000,00 €
61524	79 955,00 €
61551	98 500,00 €
61558	47 470,00 €
6156	313 340,00 €
61561	- €
616	- €
6161	123 000,00 €
6168	700,00 €
617	20 500,00 €
6182	13 200,00 €
6184	30 000,00 €
6188	3 000,00 €
6225	3 550,00 €
6226	53 700,00 €
6227	87 000,00 €
6228	42 128,00 €
6231	19 740,00 €
6232	74 700,00 €
6236	35 980,00 €
6237	7 500,00 €
6238	1 950,00 €
6241	1 300,00 €
6247	761 240,00 €
6248	45 000,00 €

6251	1 400,00 €
6256	6 600,00 €
6257	21 028,00 €
6261	49 245,00 €
6262	74 880,00 €
627	10 120,00 €
6281	17 625,00 €
6282	1 000,00 €
6283	5 000,00 €
62876	- €
62878	- €
6288	1 000,00 €
63512	120 000,00 €
63513	22 000,00 €
6358	550,00 €
637	18 850,00 €
012	9 500 000,00 €
6215	- €
6218	25 000,00 €
6331	- €
6332	30 000,00 €
6336	90 000,00 €
64111	4 400 000,00 €
64112	130 000,00 €
64118	950 000,00 €
64131	800 000,00 €
641315	6 000,00 €
641318	110 500,00 €
64162	52 000,00 €
64168	150 000,00 €
6417	20 000,00 €
6451	1 070 000,00 €
64531	1 310 000,00 €
64532	60 000,00 €
6454	50 000,00 €
64551	200 000,00 €
6458	16 500,00 €
64731	- €
6474	30 000,00 €
6475	- €
014	100 000,00 €
739223	- €
73925	100 000,00 €
022	159 819,39 €
022	159 819,39 €
023	4 141 894,61 €
023	4 141 894,61 €
042	690 000,00 €
675	- €
676	- €
6761	- €
6811	690 000,00 €
65	1 870 223,00 €
6531	170 000,00 €
6532	1 350,00 €

6533	8 100,00 €
6534	11 000,00 €
6535	3 500,00 €
6541	93 000,00 €
6553	288 273,00 €
65541	40 000,00 €
65548	95 000,00 €
6558	88 000,00 €
657362	590 000,00 €
65738	172 000,00 €
6574	310 000,00 €
658	- €
65888	- €
66	227 837,77 €
6611	- €
66111	241 000,00 €
66112	- 13 162,23 €
67	63 000,00 €
6713	- €
6714	3 000,00 €
6718	30 000,00 €
673	30 000,00 €
678	- €
Total général	21 681 103,77 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
001	2 817 184,94 €	704 296,24 €
001	2 817 184,94 €	704 296,24 €
040	356 277,92 €	89 069,48 €
13911	900,00 €	225,00 €
192	- €	- €
2128	270 000,00 €	67 500,00 €
2135	- €	- €
2151	- €	- €
2158	- €	- €
28135	- €	- €
281531	- €	- €
4912	85 377,92 €	21 344,48 €
041	- €	- €
1311	- €	- €
2031	- €	- €
2112	- €	- €
2115	- €	- €
2135	- €	- €
2151	- €	- €
2152	- €	- €
21571	- €	- €
21578	- €	- €
2161	- €	- €
2181	- €	- €
2184	- €	- €
2188	- €	- €
2313	- €	- €

2315	- €	- €
4581	- €	- €
10	- €	- €
103	- €	- €
13	- €	- €
1321	- €	- €
16	1 310 000,00 €	327 500,00 €
1641	1 310 000,00 €	327 500,00 €
20	71 650,00 €	17 912,50 €
2031	30 000,00 €	7 500,00 €
2033	5 000,00 €	1 250,00 €
2051	36 650,00 €	9 162,50 €
204	65 000,00 €	16 250,00 €
204132	57 000,00 €	14 250,00 €
20422	8 000,00 €	2 000,00 €
21	3 346 083,93 €	836 520,98 €
2121	12 000,00 €	3 000,00 €
2128	40 000,00 €	10 000,00 €
21316	10 500,00 €	2 625,00 €
21318	10 000,00 €	2 500,00 €
2132	- €	- €
2135	894 000,00 €	223 500,00 €
2138	10 000,00 €	2 500,00 €
2151	230 000,00 €	57 500,00 €
2152	380 000,00 €	95 000,00 €
21531	70 000,00 €	17 500,00 €
21532	- €	- €
21534	30 000,00 €	7 500,00 €
21538	200 000,00 €	50 000,00 €
21568	16 730,00 €	4 182,50 €
21571	37 000,00 €	9 250,00 €
21578	30 000,00 €	7 500,00 €
2158	42 945,00 €	10 736,25 €
2161	638 662,24 €	159 665,56 €
21613	- €	- €
2162	700,00 €	175,00 €
21728	- €	- €
2181	11 600,00 €	2 900,00 €
2182	181 000,00 €	45 250,00 €
2183	33 600,00 €	8 400,00 €
2184	12 300,00 €	3 075,00 €
2188	455 046,69 €	113 761,67 €
23	2 032 500,00 €	508 125,00 €
2312	95 000,00 €	23 750,00 €
2313	986 500,00 €	246 625,00 €
23138	- €	- €
2315	940 000,00 €	235 000,00 €
2316	11 000,00 €	2 750,00 €
2318	- €	- €
238	- €	- €
Total général	9 998 696,79 €	2 499 674,20 €

Budget annexe « Boutique Musées »Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	12 339,71 €
6068	1 000,00 €
607	8 639,71 €
611	1 000,00 €
6135	- €
6156	1 500,00 €
6232	- €
627	200,00 €
012	9 560,00 €
6215	9 560,00 €
022	3 000,00 €
022	3 000,00 €
65	50 811,71 €
658	50 811,71 €
Total général	75 711,42 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du budget
	- €	- €
Total général	0 €	0 €

Budget annexe « Parking »Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	238 150,00 €
60632	1 000,00 €
611	230 000,00 €
61558	150,00 €
6156	- €
6262	- €
627	7 000,00 €
6287	- €
023	261 149,40 €
023	261 149,40 €
042	23 939,00 €
675	- €
6811	23 939,00 €
65	- €
658	- €
67	1 137 981,22 €
672	1 137 981,22 €
Total général	1 661 219,62 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
001	- €	- €
001	- €	- €
21	310 000,00 €	77 500,00 €
2157	10 000,00 €	2 500,00 €
21751	300 000,00 €	75 000,00 €
Total général	310 000,00 €	77 500,00 €

Budget annexe « Cinéma »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	76 300,00 €
60612	10 000,00 €
60623	1 100,00 €
60631	- €
60632	150,00 €
6064	100,00 €
6068	- €
607	- €
611	2 700,00 €
6135	42 000,00 €
615221	500,00 €
6156	3 000,00 €
6182	- €
6188	- €
6225	- €
6231	500,00 €
6236	700,00 €
6244	1 500,00 €
6262	2 400,00 €
627	500,00 €
6281	150,00 €
62871	- €
6353	8 000,00 €
637	3 000,00 €
012	56 500,00 €
6332	200,00 €
6336	650,00 €
6411	12 000,00 €
64111	- €
64112	- €
64118	- €
6413	27 000,00 €
64131	1 507,00 €
641318	- €
64138	- €
6451	12 000,00 €
6452	- €
6453	1 700,00 €
6454	1 200,00 €

6455	93,00 €
6458	150,00 €
042	3 270,80 €
6811	3 270,80 €
65	3 800,00 €
65888	3 800,00 €
Total général	139 870,80 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
040	567,16 €	141,79 €
13911	567,16 €	141,79 €
21	112 808,74 €	28 202,19 €
2135	112 808,74 €	28 202,19 €
2183	- €	- €
23	- €	- €
2313	- €	- €
Total général	113 375,90 €	28 343,98 €

Budget annexe « Bat. Monts de Gonneville »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	2 000,00 €
605	- €
6226	2 000,00 €
042	19 491,87 €
71355	19 491,87 €
65	289 426,07 €
6522	289 426,07 €
658	- €
Total général	310 917,94 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
001	19 491,87 €	4 872,97 €
001	19 491,87 €	4 872,97 €
Total général	19 491,87 €	4 872,97 €

Budget annexe « Bat. Industriel Entrée Est »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	6 500,00 €
611	2 000,00 €
6132	4 500,00 €
63512	- €
022	7 000,00 €
022	7 000,00 €
042	17 027,00 €
6811	17 027,00 €
65	93 083,50 €
658	93 083,50 €
66	8 740,91 €
66111	8 905,55 €
66112	- 164,64 €
Total général	132 351,41 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
16	19 242,30 €	4 810,58 €
1641	19 242,30 €	4 810,58 €
21	104 046,96 €	26 011,74 €
2135	54 000,00 €	13 500,00 €
2188	50 046,96 €	12 511,74 €
Total général	123 289,26 €	30 822,32 €

Budget annexe « Petit Train Touristique »
Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	93 550,00 €
6064	- €
611	87 000,00 €
61551	6 500,00 €
627	50,00 €
042	21 320,00 €
6811	21 320,00 €
65	62 567,07 €
658	62 567,07 €
Total général	177 437,07 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
21	85 280,00 €	21 320,00 €
2182	85 280,00 €	21 320,00 €
Total général	85 280,00 €	21 320,00 €

Budget annexe « Bat. Carrefour de l'emploi »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	318 469,56 €
60611	3 069,56 €
60612	3 100,00 €
60631	1 100,00 €
611	- €
6132	280 000,00 €
615221	- €
6156	6 000,00 €
6262	1 200,00 €
62871	5 000,00 €
63512	19 000,00 €
63513	- €
042	4 408,00 €
6811	4 408,00 €
67	200,00 €
673	200,00 €
Total général	323 077,56 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
21	17 633,00 €	4 408,25 €
21534	- €	- €
2184	17 633,00 €	4 408,25 €
Total général	17 633,00 €	4 408,25 €

Budget annexe « Quais Vieux Bassin »

Dépenses de fonctionnement

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019
011	34 909,00 €
60632	- €
61523	- €
617	- €
6226	10 000,00 €
62871	- €
62878	- €
63512	24 909,00 €
012	90 000,00 €
6215	90 000,00 €
022	6 000,00 €
022	6 000,00 €

023	307 688,61 €
023	307 688,61 €
042	17 753,00 €
6811	- €
6817	17 753,00 €
65	106 717,20 €
6541	106 717,20 €
65888	- €
67	200,00 €
673	200,00 €
Total général	563 267,81 €

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

Chapitre / Article	Montant figurant au BP 2019	Somme de 25% du Budget
204	100 000,00 €	25 000,00 €
204181	100 000,00 €	25 000,00 €
21	245 265,06 €	61 316,27 €
2135	120 000,00 €	30 000,00 €
21538	125 265,06 €	31 316,27 €
2182	- €	- €
Total général	345 265,06 €	86 316,27 €

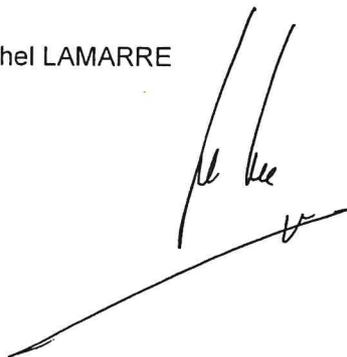
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses 2020 de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2019 et en investissement dans la limite de 25 %.

Le Maire,
Monsieur Michel LAMARRE




Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20191211-del201998-DE Date de télétransmission : 18/12/2019 Date de réception préfecture : 18/12/2019
--

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ADOPTION DU MONTANT DEFINITIF DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DES CHARGES « VOIRIE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'était prononcé le 2 octobre 2019 pour approuver le rapport de la CLECT en date du 2 août 2019 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, nécessaire pour approuver le rapport de la CLECT, a été atteinte. Il revenait ensuite au Conseil Communautaire de faire le choix de la méthode d'évaluation des charges transférées, avant de définir les attributions de compensations définitives.

Concernant la Commune de Honfleur, ce montant a été fixé en tenant compte pour l'évaluation des charges de voirie, d'une méthode dérogatoire (méthode 3 du rapport de CLECT).

C'est ainsi que par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2019, la méthode n°3, dite mixte, proposée par la CLECT, a été retenue pour l'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « voirie » et pour le calcul des attributions de compensations définitives des communes. Le montant de l'attribution 2020 pour Honfleur est donc de 3 636 988 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 19 « pour » et 2 « abstentions »,

- **Approuve le montant de 3 636 988 € pour la Commune de Honfleur de l'attribution de compensation ainsi proposé par le Conseil Communautaire.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del201999-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

<u>Date de convocation :</u>	02 décembre 2019
<u>Affichée le :</u>	03 décembre 2019
<u>Date d'affichage des délibérations</u>	18.12.2019
<u>Nombre de délégués</u>	
<u>En exercice :</u>	29
<u>Présents :</u>	20
<u>Votants :</u>	21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNE DE HONFLEUR ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DES DEPENDANCES DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter l'exercice de la compétence « voirie » et notamment pour l'entretien des accotements sur les portions de voirie transférées, il est proposé qu'une convention soit signée entre la Ville de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, afin de fixer les engagements de chaque partenaire.

Cette convention a fait l'objet d'une rédaction reprenant les dispositions pratiques qui permettront de continuer un service de qualité pour l'ensemble de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée en pièce jointe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour la réalisation de prestations de services entre la Commune de Honfleur et la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville dans le cadre de l'entretien des dépendances de voirie. Cette convention prend effet au 1^{er} mai 2019 pour une durée de 1 an, non reconductible.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019100-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. CONTRAT DE TERRITOIRE INTERDEPARTEMENTAL – AVENANT N° 1

Signature de l'avenant n°1 au contrat de territoire tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le Conseil Départemental du Calvados et le Conseil départemental de l'Eure

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat de territoire tripartite, signé le 10 juillet 2019, entre la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le Département du Calvados et le Département de l'Eure, les Communes de plus de 2 000 habitants situées sur la partie Calvadosienne du Territoire sont éligibles à ce contrat.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les Collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement sur la période 2017-2021.

Le contrat départemental de territoire permet aux Collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire.

En résumé, cet avenant vise à simplifier les modalités de répartition des subventions, les taux d'intervention et le dépôt des dossiers.

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire,

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de ce contrat.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de territoire 2017-2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019101-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. ETUDE SUR LES BESOINS EN LOGEMENTS DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS : Signature d'une convention avec les services de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 2 octobre 2019 il a été autorisé la signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour mener à bien une étude sur les besoins en logements pour travailleurs saisonniers pour être en conformité avec les exigences de l'Etat, notamment en ce qui concerne le classement en station balnéaire et touristique.

Les résultats de cette étude seront communiqués d'ici la fin du mois de décembre et il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les services de l'Etat afin d'étudier des pistes d'action dans l'hypothèse où les besoins exprimés seraient réels.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le logement des travailleurs saisonniers prise en application de l'article L.301-4-1 du Code de la construction et de l'habitation entre la Ville de Honfleur et l'Etat.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019102-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE HONFLEUR ET L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA POURSUITE DE LA STERILISATION ET DE L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » a été signée depuis plusieurs années.

Il est proposé de renouveler dans les mêmes termes cette convention pour l'année 2020, sachant que la participation à verser par la Ville de Honfleur est de 1 750,00 € pour 50 animaux.

Cette action semble indispensable pour réguler la population des chats.

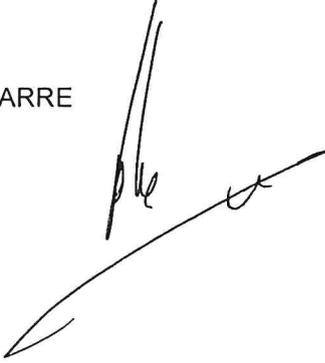
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Honfleur et la Fondation « 30 millions d'amis » pour la poursuite de la stérilisation et de l'identification des chats errants pour l'année 2020.**

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019103-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

ASSOCIATION CSH FOOTBALL – AVANCE SUR SUBVENTION 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Club de Football de Honfleur sollicite une avance de 8 000 € sur la subvention qu'il demandera au titre de l'année 2020 (23 500 €).

Pour mémoire, le montant de la subvention voté en 2019 était de 8 500 € pour l'activité « Séniors » et pour l'activité « Jeunes » 15 000 €.

Cette avance viendra naturellement en déduction de la subvention qui sera votée lors du vote du budget 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le maire à verser une avance de 8 000 € sur la subvention 2020 (5000 € au CSH Section Football « Activité Séniors » et 3000 € à la Section « Activités Jeunes ». Ce montant sera naturellement déduit de la somme à percevoir en 2020.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019104-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

MANOIR DU DESERT – LANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DOSSIER DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 2018, le principe de la restauration du Manoir du Désert avait été adopté. En effet, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine, la Ville avait présenté le dossier de restauration dans le cadre de la mission BERN, qui avait retenu ce projet en raison du caractère remarquable de l'édifice, représentatif de l'architecture noble des 15^e et 16^e siècles en Pays d'Auge.

Pour mémoire, le Manoir du Désert, classé monument historique depuis le 25 septembre 1928 avait connu une lente dégradation au fil des années qui l'avait placé dans un état préoccupant.

Une étude préalable à la restauration avait été réalisée par le Cabinet d'Architectes Daniel LEFEBVRE en février 2011.

Cette étude prévoit la restauration complète du Manoir, afin de le sauvegarder.

La visite des lieux par la Direction Régionale des Affaires Culturelles il y a quelques mois notamment a conduit la Ville à engager une réflexion pour redonner à l'ensemble du domaine (riche du Manoir mais aussi des dépendances exceptionnelles avec des potentialités tout aussi exceptionnelles) une affectation qui puisse garantir sa pérennité et éviter une nouvelle dégradation.

L'idée d'un musée de plein air en extérieur, allié au développement de vergers et de cultures biologiques sur l'ensemble des terres dépendant de la propriété, constitue une piste qu'il serait intéressant d'exploiter.

Pour le Manoir proprement dit, il pourrait être envisagé qu'il devienne un lieu de vie animé par des associations culturelles, patrimoniales, et qu'il s'y crée des jardins bio. La vocation de l'ensemble pourrait être de créer du lien entre les habitants et de développer une véritable « mémoire du Plateau ». Il s'agirait d'ouvrir ce site à tous les publics.

L'architecte en charge du projet, le Cabinet LYMPIA, a présenté le dossier de demande d'autorisation de travaux (comprenant les sauvegardes des bâtiments annexes) qui est en cours d'examen par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et le lancement des appels d'offres va être envisagé dans les semaines à venir.

Le montant du projet est de 470 863 € et le plan de financement qui pourrait être retenu est le suivant :

Subvention de la DRAC	40%	188 345.00 €
Subvention du Département	15%	70 629.00 €
Mission Bern	6%	29 000.00 €
Autofinancement Ville	39%	182 888.00 €.

Par ailleurs, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Région dans le cadre du contrat de territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'inscription de ce projet au budget 2020 sachant que les travaux devraient débuter au printemps 2020 pour s'achever à la fin de la même année. Il est proposé également d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats qui concerneront la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Confirme l'inscription de ce projet au budget 2020 sachant que les travaux devraient débuter au printemps 2020 pour s'achever à la fin de la même année.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats qui concerneront la mise en œuvre du projet.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de :**
 - **La Région dans le cadre du contrat de territoire,**
 - **la DRAC,**
 - **le Département,**
 - **au titre de la Mission Bern.**

Le Maire,
Michel LAMARRE




DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

20.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) Objet : Don et legs de Monsieur Denis RIVIERE à la Ville de Honfleur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans ses courriers du 16 octobre 2019 Monsieur Denis RIVIERE lui a fait savoir qu'il souhaitait offrir à la Ville de Honfleur, sa ville natale, le portrait de son grand-père Henri CAUBRIERE, afin qu'il orne les murs de l'école Caubrière, située rue Alexandre Dubourg à Honfleur.

Par ailleurs, Monsieur RIVIERE souhaite également léguer à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin, l'ensemble des 366 pastels de ciels qui ont été présentés cette année au musée Eugène Boudin, dans le cadre de l'exposition « Retour aux ciels » qui était consacrée à son œuvre et qu'il a réalisés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2000.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans l'attente de ce legs dont la fille de Monsieur RIVIERE aura la charge après sa disparition, Monsieur RIVIERE demande à ce que ces 366 pastels puissent être laissés en dépôt dans les réserves du musée où d'éventuels emprunteurs pourraient, avec son accord, en obtenir le prêt.

Monsieur le Maire précise que ce legs des pastels devra être soumis à l'avis de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France, comme l'exige la réglementation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acceptation de ce don et de ce legs de 366 pastels, après en avoir délibéré,

Accepte le don du portrait du grand-père de Denis RIVIERE, Henri CAUBRIERE, qui ornera les murs de l'école Caubrière,

Accepte, pour le musée Eugène Boudin, le legs de 366 pastels de ciels présentés cet été au musée dans le cadre de l'exposition « Retour aux ciels », sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France,

Et remercie chaleureusement Monsieur Denis RIVIERE, pour sa générosité et pour l'intérêt qu'il porte à sa ville natale et au musée municipal Eugène Boudin.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Claude CHICHERIE

Maire adjoint



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019106-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

20.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) Objet : Dons de Monsieur Olivier FIDELIN et de Monsieur Thierry OLLIVIER-LAMARQUE à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Olivier FIDELIN souhaite offrir à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin un dessin au fusain exécuté avant 1920, de René de Saint-Delis (1876-1949), représentant son frère Henri de Saint-Delis jouant avec leur mère aux dominos. Monsieur le Maire précise que Monsieur Olivier FIDELIN, descendant de l'artiste, avait prêté ce dessin au musée lors de l'exposition que le musée avait consacrée aux frères Saint-Delis en 2017, et il ajoute que ce dessin sera la troisième œuvre du frère de Henri de Saint-Delis à entrer dans les collections du musée depuis l'organisation de l'exposition.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du don que Monsieur Thierry OLLIVIER-LAMARQUE – qui avait déjà offert à la Ville pour le musée – quatre œuvres de Max Touret, son grand-père – souhaite faire à la Ville pour le musée : une huile sur toile représentant la Lieutenance par Max Touret (1872-1963). Monsieur le Maire ajoute que le musée Boudin consacrera une exposition à Max Touret, en 2023, pour le soixantième anniversaire de sa mort.

Monsieur le Maire précise que ces dons devront être soumis à l'avis de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France, comme l'exige la réglementation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acceptation de ces dons qui viendront enrichir les collections du musée Eugène Boudin,

Accepte le don de Monsieur Olivier FIDELIN d'un dessin au fusain de René de Saint-Delis représentant son frère Henri de Saint-Delis jouant avec leur mère aux dominos,

& accepte également le don de Monsieur Thierry OLLIVER-LAMARQUE d'une huile sur toile représentant la Lieutenance par Max Touret,

sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France,

et remercie chaleureusement Monsieur FIDELIN et Monsieur OLLIVIER-LAMARQUE pour leur générosité et pour l'intérêt qu'ils portent au musée municipal Eugène Boudin.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Claude CHICHERIE

Maire adjoint



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019107-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

20.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob) – Objet : Musée municipal Eugène Boudin – Acquisition d'un fonds exceptionnel d'archives et de dessins d'Eugène Boudin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le musée Eugène Boudin se voit proposer par Jean-Michel FRETIGNY, arrière petit-neveu du célèbre négociant et collectionneur honfleurais, Désiré Louveau, l'acquisition d'un fonds exceptionnel de 100 dessins et de plus de 500 pièces d'archives liées à Eugène Boudin ; ce qui impliquerait que cette acquisition serait la plus importante réalisée autour de l'œuvre du maître depuis son propre legs à la Ville de Honfleur en 1899.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition comporterait deux volets :

. **le premier serait un album rarissime rassemblant 100 dessins d'Eugène Boudin**, qui comporte aussi bien des esquisses préparatoires d'œuvres connues que des études pour le fameux décor du château de Bourdainville, ou encore des scènes de pêcheurs honfleurais. Il indique que Monsieur FRETIGNY propose l'ensemble à 60 000 €, et que l'acquisition serait réalisable grâce au fonds Antoinette Bourdon affecté aux acquisitions des musées et qu'il y aurait possibilité de solliciter l'aide du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées) pour aider à l'acquisition.

. le second est ce qui rendrait ce projet d'acquisition particulièrement exceptionnel, puisque Monsieur FRETIGNY projette d'offrir, si nous achetons l'album de dessins, un ensemble exceptionnel de plus de 500 pièces d'archives liées à Eugène Boudin qui contient notamment 22 lettres d'Eugène Boudin, les journaux « intimes » de Boudin (années 1847 et 1859), le carnet de comptes de Boudin (de 1851 à 1865), les catalogues de vente de ses tableaux, de son vivant, accompagnés de factures, 414 lettres qui lui sont adressées, deux palettes de peinture, des petits croquis ...

Monsieur le Maire précise que cet ensemble, proposé à ces conditions extrêmement favorables à la Ville de Honfleur, positionnerait désormais le musée Boudin comme détenteur d'un fonds significatif de dessins tout autant que comme une source majeure d'archives, pour la compréhension de l'œuvre et de l'existence de ce peintre, dont la notoriété et la cote sont grandissantes.

Monsieur le Maire indique que l'avis de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France sera sollicité, comme l'exige la réglementation.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt qui s'attache à l'acquisition de ce fonds exceptionnel d'archives et de dessins d'Eugène Boudin,

Décide d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Michel FRETIGNY le fonds exceptionnel de 100 dessins et de plus de 500 pièces d'archives liées à Eugène Boudin, pour un montant de 60 000 €, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France,

Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice 2020 – Fonds Antoinette Bourdon -

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

P/Le Maire

Claude CHICHERIE

Maire adjoint



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019108-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.02.2020

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/MPM

Marchés conclus en 2018

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la liste des marchés conclus lors de l'année 2018. (Cf. document joint)

FAIT ET DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019109-DE
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

18.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M.ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M.CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs – convention avec le centre de gestion

Il est proposé au conseil municipal l'augmentation du temps de travail de trois postes d'adjoint technique afin de régulariser le versement d'heures complémentaires, de 31.19/35° à 35/35°, de 25.33/35° à 35/35° et de 15.57/35° à 22/35°.

Il est proposé également d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le renouvellement d'un contrat pour un agent de sécurité de la voie publique, dans le cadre d'un emploi aidé, pour une période d'une année.

Il convient également d'autoriser le paiement de vacances pour la formation obligatoire des agents de la police municipale. Cette formation sera mutualisée avec la commune de la Rivière Saint sauveur, afin d'alléger le coût pour la ville.

Enfin, comme chaque année, pour la médiathèque qui sera appelée à faire appel à des intervenants extérieurs pour l'année 2020 dans le cadre du programme culturel, il est proposé d'autoriser le paiement de vacances dans la limite annuelle de 1 600€.

Par ailleurs, il est proposé la signature d'une convention entre le Centre de Gestion du Calvados et la Ville de Honfleur pour assurer les fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au

travail (ACFI). Afin d'apporter son aide aux collectivités qui ont l'obligation de mettre en place une fonction d'inspection de la santé et de la sécurité au travail, le Centre de Gestion du Calvados propose de mettre à disposition les compétences nécessaires mutualisées pour ce type de mission. Et pour simplifier les procédures et faire appel aux services proposés par le Centre de Gestion du Calvados dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**

DÉCIDE la suppression des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2020

- 1 poste d'adjoint technique à 15.57/35°
- 1 poste d'adjoint technique à 34.19/35°
- 1 poste d'adjoint technique à 25.33/35°

Et la création des postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2020:

- 1 poste d'adjoint technique à 22/35°
- 2 postes d'adjoint technique temps complet
- 1 emploi Parcours emploi compétences

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de vacances pour les formations obligatoires des agents de la Police municipale organisées en interne deux fois par an en mutualisation avec la Rivière Saint Sauveur

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de vacances pour les animations prévues à la Médiathèque (conférenciers, comédiens et musiciens) pour l'année 2020 pour un montant de 1 600 €.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre de Gestion du Calvados et la Ville de Honfleur pour assurer les fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019110-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

DÉPARTEMENT
DU
CALVADOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT
DE
LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 11 décembre 2019

Date de
convocation :

02 décembre 2019

Affichée le :

03 décembre 2019

Date d'affichage
des délibérations

20.12.2019

Nombre de
délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,
M. CHICHERIE, Mme F. DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints.
M. MOREL, maire délégué de Vasouy.
Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes BOISIVON, SAUSSEAU, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, BOSQUET, Mme LARIEUX, MM. LANGIN, DUVAL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

M. LABBÉ, Mme CHEMIN conseillers municipaux.

Absents :

Mme GROS, MM. THUAU, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), Conseiller municipal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

(Ob) – Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des principales manifestations à venir :

- . Réception des nouveaux arrivants : le lundi 16 décembre 2019 à 19 H 00 dans le petit grenier à sel,
- . Marché de Noël : du 18 décembre 2019 au 5 janvier 2020,
- . Honfleur Magique : les vendredi 27 et samedi 28 décembre dans les greniers à sel,
- . Cérémonie des vœux Ville : le mercredi 8 janvier 2020 à 16 H 30 dans le petit grenier à sel,
- . Cérémonie des vœux Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville : le mardi 14 janvier 2020 à 14 H 30 dans le petit grenier à sel.

Puis Monsieur le Maire évoque l'étude engagée pour la remise en état du parking du Plateau, près du stade Marcel Pinel. C'est, dit-il, un projet estimé aux alentours de 280 000 €, pour lequel il faudra prévoir un appel d'offres. Et le parking du Bassin du Centre sera, lui aussi, refait simultanément.

Il indique également que des parkings sont projetés sur les terrains Essences Fines.

Et il termine en souhaitant aux personnes présentes de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

p/Le Maire

Claude CHICHERIE

Maire adjoint



Accusé de réception en préfecture
014-211403332-20191211-del2019111-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

